

**SCHEMA
DEPARTEMENTAL
JEUNESSE DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

Document provisoire

Table des matières

O. Introduction	5
A. Pourquoi réaliser un Schéma Départemental Jeunesse (SDJ) en Seine-Saint-Denis ?.....	5
1) La Seine-Saint-Denis : un département jeune au dynamisme démographique exceptionnel.....	5
2) La jeunesse : une compétence partagée par une multitude d'acteurs.....	5
i. Les incitations à coordonner une politique jeunesse au niveau départemental.....	5
ii. Les instances du SDJ.....	6
B. La méthodologie d'élaboration du Schéma Départemental Jeunesse.....	7
1) La définition d'orientations et d'objectifs partagés par les institutions pilotes du Schéma Départemental Jeunesse.....	7
2) L'élaboration d'un diagnostic partagé : dans quelle mesure les dispositifs existants répondent-ils aux besoins des jeunes de Seine-Saint-Denis ?.....	8
i. Le recensement des dispositifs existants.....	8
ii. La consultation des jeunes par le biais de la diffusion d'un questionnaire.....	8
iii. La consultation des professionnels de jeunesse dans le cadre de groupes de travail.....	10
iv. Prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.....	10
3) La méthodologie du SDJ : schéma bilan.....	11
I. Favoriser l'insertion socio-professionnelle de tous les jeunes.....	12
A. Favoriser la réussite éducative et scolaire.....	12
1) Éléments de diagnostic.....	12
i. Une proportion d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées supérieure à la moyenne nationale dans un pays où l'origine sociale pèse fortement sur la réussite scolaire.....	12
ii. Des difficultés scolaires inégalement réparties sur le département.....	13
iii. Mal être à l'école : pression de la réussite et violences physiques et verbales ?.....	14
iv. Le décrochage scolaire.....	16
2) Dispositifs existants.....	17
i. Renforcer l'accompagnement scolaire des jeunes.....	17
ii. Renforcer l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes sans nécessairement passer par des activités considérées comme « scolaires ».....	18
iii. Lutter contre le décrochage scolaire.....	19
iv. Permettre la découverte par le biais de l'école d'horizons n'appartenant pas aux disciplines « classiques ».....	21
iv. Apporter un soutien financier à la scolarité des jeunes.....	22

B. Renforcer l'accompagnement et l'orientation personnalisés des jeunes sur l'insertion sociale et professionnelle.....	22
1) Éléments de diagnostic.....	22
i. Une proportion importante de jeunes séquano-dionysiens « non insérés ».....	22
ii. Des besoins d'accompagnement et d'écoute ?.....	23
iii. BAFA et Service civique, les limites de dispositifs globalement bien connus et attractifs : des freins financiers et un rôle dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes à questionner ?.....	25
2) Dispositifs existants.....	27
i. Des démarches pour permettre aux jeunes de Seine-Saint-Denis de découvrir de nouveaux horizons professionnels.....	27
ii. Accueillir et assurer l'orientation personnalisée des jeunes.....	29
iii. Lever certains freins à l'insertion socio-professionnelle.....	33
C. Favoriser le développement de filières d'excellence et de filières pour les métiers en tension.....	34
1) Éléments de diagnostic.....	34
i. L'emploi au cœur des préoccupations des jeunes.....	34
ii. L'état des qualifications et de l'accès à l'enseignement par rapport aux besoins du territoire et aux aspirations des jeunes : des insuffisances et inadéquations.....	36
iii. Les grands travaux à venir sur le département : des opportunités d'emploi pour les jeunes.....	38
2) Dispositifs existants.....	39
i. Les démarches visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de Seine-Saint-Denis.....	39
ii. Les démarches de recensement des métiers en tension, de valorisation de ces métiers et de développement de l'offre de formation existante.....	39
iii. Des dispositifs soutiennent financièrement les organisations qui emploient des jeunes.....	40
iv. Les démarches menées pour maximiser l'impact social dans le cadre des grands travaux à venir sur le département.....	40
II. Favoriser l'accès à l'information, aux services et aux ressources du territoire.....	42
A. Favoriser l'accès à l'information des jeunes de 11 à 29 ans.....	42
1) Éléments de diagnostic.....	42
i. La communication par les réseaux sociaux en tête.....	42
ii. ... suivie par l'information de vive voix par des professionnels et les mails.....	42
iii. L'affichage dans les lieux fréquentés et la création d'une application internet ne semblent pas devoir constituer des priorités.....	43
2) Dispositifs existants.....	43
i. Des structures dédiées à l'information des jeunes.....	43
ii. Les lieux d'enseignement constituent également un relais d'information auprès des jeunes.....	44
iii. Informer les jeunes par le numérique.....	44
B. Favoriser l'accès des jeunes à des ressources et services adaptés à leurs besoins, notamment en luttant contre le non-recours.....	45

1) Éléments de diagnostic.....	45
i. Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement au cœur des préoccupations des jeunes adultes.....	45
ii. Des difficultés à se déplacer du fait du coût des transports et du permis de conduire.....	47
iii. Le coût des soins : un frein pour une partie des jeunes adultes.....	48
iv. Des difficultés financières partagées par nombre de jeunes quel que soit leur statut.....	52
v. La question de l'accessibilité des ressources du territoire aux jeunes en situation de handicap dans un département où ils sont plus nombreux qu'ailleurs.....	52
2) Dispositifs existants.....	53
i. <i>Soutenir financièrement les jeunes</i>	53
ii. <i>Promouvoir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes</i>	53
iii. <i>Promouvoir l'accès aux soins</i>	54
iv. <i>Lutter contre le non-recours aux biens et services du territoire</i> :.....	54
III. Favoriser l'accompagnement à la citoyenneté et l'engagement dans la vie sociale.....	56
A. <i>Soutenir les projets d'engagement des jeunes</i>	56
1) Éléments de diagnostic.....	56
i. L'engagement pour la collectivité : un souhait qui ne constitue pas une priorité pour la plupart des jeunes.....	56
ii. Fédérer les acteurs du territoire pour créer un « parcours d'engagement » adapté aux besoins et aux aspirations des jeunes ?.....	56
2) Dispositifs existants.....	57
B. Favoriser le développement d'espaces et d'activités adaptés aux besoins et aux pratiques des jeunes.....	58
1) Éléments de diagnostic.....	58
i. L'accès aux loisirs est au cœur des préoccupations des plus jeunes.....	58
ii. Le taux de fréquentation des associations, clubs, maisons de quartiers et centres sociaux baisse avec l'âge.....	58
iii. Pourquoi ne pas fréquenter les associations, clubs, maisons de quartiers et centres sociaux ?...	59
iv. Les jeunes femmes fréquentent moins les structures de quartier que les jeunes hommes.....	61
v. Une envie de passer du temps à l'étranger et un besoin de soutien dans ce cadre.....	61
2) Dispositifs existants.....	62
i. <i>Accueillir les jeunes en dehors du temps scolaire</i>	62
ii. <i>Proposer des activités aux jeunes</i>	62
C. Soutenir la réflexion sur les rapports des jeunes et des institutions (administrations, école, police, médias, etc.) et promouvoir les actions visant à les améliorer.....	64
1) Éléments de diagnostic.....	64
i. Le sentiment d'être victime de discriminations et de racisme	64
ii. ... participe à expliquer les rapports parfois difficiles avec la police, la justice et l'institution scolaire.....	65
iii. Des doutes quant à la capacité des institutions à répondre à leurs problèmes.....	65

2) Dispositifs existants.....	66
i. Des acteurs jouent le rôle de médiateurs entre les jeunes et les institutions.....	66
ii. Des instances pour permettre aux jeunes de participer aux décisions qui les concernent.....	67
iii. Des réflexions sur les rapports des jeunes et des institutions.....	68
 IV. Permettre la prise en compte globale du jeune par une coordination renforcée des acteurs du territoire.....	69
 A. Améliorer l'interconnaissance des politiques jeunesse afin de renforcer les collaborations existantes et d'en identifier de nouvelles.....	69
1) Éléments de diagnostic.....	69
i. Prendre en compte les préoccupations exprimées par les jeunes et leur hiérarchisation.....	69
ii. Répondre aux carences identifiées dans l'offre publique existante.....	71
iii. Identifier les bons leviers d'action.....	71
2) Dispositifs existants.....	71
i. Des centres de ressources permettent aux acteurs des politiques jeunesse d'identifier des problématiques communes.....	71
ii. Des collaborations existent sur certains dispositifs.....	72
 B. Penser les modalités de la mise en réseau des acteurs des politiques jeunesse et de l'articulation de leurs interventions.....	72
1) Éléments de diagnostic.....	72
i. Définir les modalités concrètes de fonctionnement des différentes instances.....	72
ii. Réfléchir aux collaborations à développer aux différentes échelles du territoire.....	73
iii. Faire dialoguer financeurs et acteurs de terrain.....	73
2) Dispositifs existants.....	73
i. Des démarches de co-construction des politiques publiques à l'échelle d'un territoire existent....	73
ii. Plusieurs « têtes de réseau » jouent un rôle de coordination et de pôle ressource pour les acteurs jeunesse du territoire.....	74
 Éléments de bibliographie.....	75

O. Introduction

A. Pourquoi réaliser un Schéma Départemental Jeunesse (SDJ) en Seine-Saint-Denis ?

1) La Seine-Saint-Denis : un département jeune au dynamisme démographique exceptionnel

Population selon l'âge au 1^{er} janvier 2019

	Moins de 20 ans	Moins de 25 ans
Seine-Saint-Denis	480144 29%	585106 35,4%
France métropolitaine	23,8%	29,4%

Source : Insee, octobre 2019

La part des jeunes de moins de 20 ans (29%) et de moins de 25 ans (35,4%) est la plus élevée de France métropolitaine. En 2016, les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont 324 176 et représentent 20,2 % de la population résidant en Seine-Saint-Denis¹.

Cette forte proportion s'explique notamment par le fort taux de natalité du département, le plus élevé de France métropolitaine depuis 1990². En 2018, il est de 17,4 naissances pour 1000 habitants en Seine-Saint-Denis, contre 14,2 en Île-de-France et 11,1 en France métropolitaine³. Le pourcentage de familles nombreuses en Seine-Saint-Denis en 2015 (18%) est également le plus élevé de France métropolitaine⁴.

La Seine-Saint-Denis présente une forte proportion de jeunes parents célibataires. Parmi la population allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ayant moins de 25 ans, 12,4 % sont des parents isolés (contre 4,7 % en France)⁵.

Au regard de ces spécificités, les acteurs publics ont jugé nécessaire de se saisir collectivement des problématiques rencontrées par les jeunes.

2) La jeunesse : une compétence partagée par une multitude d'acteurs

i. Les incitations à coordonner une politique jeunesse au niveau départemental

Outre la jeunesse du département de la Seine-Saint-Denis, le constat d'une compétence jeunesse partagée par une multitude d'acteurs⁶ (administrations, collectivités territoriales, organismes de Sécurité sociale, associations) appelle à coordonner et structurer une politique jeunesse au niveau départemental.

¹ Insee dossier complet « Département de la Seine-Saint-Denis ».

² En 2015. Chevrot, J. *et al.* La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes. *Insee Analyses*, n°114, février 2020.

³ DREES ; Insee, estimations de population (données provisoires), Etat civil

⁴ Chevrot, J. *et al.* La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes. *Insee Analyses*, n°114, février 2020.

⁵ Sidotech Epicaf 2017

⁶ La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République clarifie les compétences décentralisées entre les niveaux de collectivités et liste les compétences obligatoires et facultatives des régions, des conseils départementaux et des communes : d'un point de vue institutionnel, la jeunesse demeure une compétence partagée entre l'État, les villes, les intercommunalités, les Départements, les Régions.

C'est en ce sens que la **circulaire n° DGCS/SD2C/2015/8 du 22 janvier 2015** relative à la mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles invite l'ensemble des acteurs de la politique familiale à réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action concerté en vue de renforcer à l'échelle des départements la coordination des acteurs et l'adaptation des politiques aux besoins locaux. Initialement centrés exclusivement sur la petite enfance et la parentalité, la question de la jeunesse a été intégrée dans cette incitation à réaliser un schéma départemental et figure comme un objectif inscrit dans la **Convention d'objectif et de Gestion de la Branche famille** signée avec l'Etat.

Le **Plan d'actions jeunesse pour les 16-25 ans du Conseil Départemental** prévoit également de développer une politique jeunesse qui coordonne les différentes politiques départementales et plans d'actions sectoriels en direction de la jeunesse.

Enfin, les acteurs jeunesse du territoire de Seine-Saint-Denis interrogent depuis plusieurs années la structuration des politiques jeunesse au niveau départemental⁷.

L'élaboration d'un Schéma Départemental Jeunesse (SDJ) vise ainsi notamment à répondre aux interrogations suivantes : comment connaître les priorités politiques pour la jeunesse ? Quelle place donner aux jeunes et aux acteurs de terrain dans l'élaboration des politiques jeunesse ? Comment améliorer l'adéquation de l'offre publique à destination des jeunes à leurs besoins ? Comment mieux articuler les interventions des acteurs jeunesse ? Comment améliorer la lisibilité de l'offre publique auprès des jeunes et des professionnels de jeunesse ?

ii. Les instances du SDJ

La participation des différents types d'acteurs intervenant auprès des jeunes (institutionnels et associatifs notamment) à la démarche du SDJ s'organise autour de 3 instances.

1. Le comité de pilotage stratégique

Il est composé des élus (Conseil départemental et Caisse d'Allocations Familiales) et des directions des institutions pilotes du SDJ : Conseil départemental (CD) ; Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ; Préfecture ; Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ; Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). Réunis en séance au mois de mars 2020, les membres du Comité de pilotage stratégique ont exprimé leur souhait d'intégrer l'ARS et la Région Île de France à cette instance.

Il a vocation à impulser et orienter les travaux du SDJ.

2. Le comité de pilotage technique

Il est composé des interlocuteurs des différentes institutions pilotes du SDJ : CD, CAF, Préfecture, DDCS, DSDEN, DIRECCTE.

Il a vocation à coordonner, suivre et orienter les travaux des groupes de travail composés de professionnels institutionnels et associatifs de terrain.

⁷ Voir notamment « Les politiques de jeunesse en Seine-Saint-Denis : quelles propositions ? Regards croisés de professionnels experts, 2012, Groupes de travail de Profession Banlieue avec la collaboration de Saadia Bouy – Sahali, sociologue au Conseil départemental. Hbila, Chafik. « Vers des politiques de jeunesse globales & intégrées, Dans les quartiers populaires ? », Les Groupes de travail de Profession Banlieue, 2019. Réunion du 16 février 2018 : première présentation de la volonté de construire un Schéma Départemental Jeunesse par le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en présence de 150 acteurs jeunesse.

3. Le comité de pilotage élargi

Il est composé de divers partenaires associatifs, représentants des collectivités territoriales au niveau infra départemental, de représentants des universités, de services de l'État, de l'Éducation nationale et du Conseil départemental : Convergences 93, Profession Banlieue, Fédération des Centres sociaux, Associations de parents d'élèves, FOL93, CEMEA, Idées 93, Uniscité93, Fédération Léo Lagrange, ADIJ93, FRANCAS, Office Franco-québécois de la Jeunesse, Afev, Citizencorps, Universités de Paris VIII et Paris XIII, Crous93, Ecole de la 2^{de} Chance, Centre Égalité des Chances de l'Essec, représentants des 4 EPT, Villes de Montreuil, Bagnolet, Montfermeil, Rosny-sous-Bois, MDPH, Mission Métropolitaine de Prévention des conduites à risques, Aide sociale à l'enfance – CD93, Direction de l'emploi, de l'insertion – CD93, Direction des personnes âgées et des personnes handicapées – CD93, Direction de l'Éducation et de la Jeunesse – CD93, Région Île de France, ARS, Protection Judiciaire de la Jeunesse 93, DRAC pass culture, CIDJ.

Il a vocation à éclairer les décisions du comité de pilotage stratégique et du comité de pilotage technique par le point de vue d'acteurs de terrain. Il permet de désigner les membres des groupes de travail.

B. La méthodologie d'élaboration du Schéma Départemental Jeunesse

1) La définition d'orientations et d'objectifs partagés par les institutions pilotes du Schéma Départemental Jeunesse

Les institutions porteuses du Schéma Départemental Jeunesse partagent la volonté de favoriser :

- l'insertion socio-professionnelle de tous les jeunes (I),
- l'accès à l'information, aux services et aux ressources du territoire (II),
- l'accompagnement à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale (III),
- la prise en compte globale du jeune par une coordination renforcée des acteurs du territoire (IV)

La déclinaison de ces 4 orientations partagées en objectifs a été co-construite dans les différentes instances du Schéma Départemental Jeunesse.

Favoriser l'insertion socio-professionnelle de tous les jeunes

Favoriser l'accès à l'information, aux services et aux ressources du territoire

Favoriser l'accompagnement à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

Favoriser la réussite éducative et scolaire

Renforcer l'accompagnement et l'orientation personnalisée des jeunes sur l'insertion sociale et professionnelle

Favoriser le développement de filières d'excellence et de filières pour les métiers en tension

Favoriser l'accès à l'information des jeunes de 11 à 29 ans

Favoriser l'accès des jeunes à des services et ressources adaptés à leurs besoins, notamment en luttant contre le non-recours

Soutenir les projets d'engagement des jeunes

Favoriser le développement d'espaces et d'activités adaptés aux besoins et aux pratiques des jeunes

Soutenir la réflexion sur les rapports des jeunes et des institutions (administrations, école, police, médias, ...) et promouvoir les actions visant à les améliorer

Améliorer l'interconnaissance des politiques jeunesse afin de renforcer les collaborations existantes et d'en identifier de nouvelles

Penser les modalités de la mise en réseau des acteurs des politiques jeunesse et de l'articulation de leurs interventions

2) L'élaboration d'un diagnostic partagé : dans quelle mesure les dispositifs existants répondent-ils aux besoins des jeunes de Seine-Saint-Denis ?

i. Le recensement des dispositifs existants

Les institutions membres du SDJ pilotent ou apportent une contribution à un certain nombre de dispositifs et de structures qui participent à la réalisation des objectifs qu'elles se sont données (voir O. B. I). Pour chaque objectif du SDJ, un premier recensement de ces dispositifs et structures a été réalisé. Il vise à :

1. *Améliorer l'interconnaissance des politiques jeunesse*

Il s'agit d'une présentation très succincte de chaque dispositif de manière à les rendre lisibles et donner aux acteurs (institutionnels, professionnels de jeunesse, jeunes, parents) une vision globale de ce qui existe sur le département.

2. *Servir de support à la réflexion menée par les groupes de travail*

Des groupes de travail de professionnels de jeunesse ont été invités à poser leur regard sur les dispositifs et structures existantes : dans quelle mesure ces derniers répondent, selon eux, aux problématiques des jeunes ? Peuvent-ils identifier des carences (problématique non adressée, public non pris en charge) ?

Ce recensement a vocation à être actualisé à chaque renouvellement du Schéma Départemental Jeunesse et pourra être complété si nécessaire par les actions d'autres acteurs du territoire, afin d'optimiser l'interconnaissance des politiques jeunesse sur le département de la Seine-Saint-Denis.

ii. La consultation des jeunes par le biais de la diffusion d'un questionnaire

Les institutions du SDJ ont souhaité inclure les jeunes dans l'élaboration du Schéma. Ainsi, une place leur a été donnée en amont du processus de définition des actions à entreprendre, dans la phase de diagnostic, par le biais d'un questionnaire essentiellement.

Pourquoi diffuser un questionnaire aux jeunes ?

Le questionnaire diffusé aux jeunes de Seine-Saint-Denis pendant les mois de février et de mars 2020 a eu pour objectifs de mieux connaître leurs préoccupations ainsi que leur niveau de connaissance et de recours à certains dispositifs portés par les institutions pilotes du Schéma Départemental Jeunesse.

Le profil des répondants et les biais de l'enquête

4 437 jeunes ont répondu au sondage. 416 d'entre eux ont déclaré ne pas résider en Seine-Saint-Denis donc les résultats portent sur 3 605 réponses. 60,2 % des répondants sont des femmes.

Par ailleurs, du fait de la diffusion du questionnaire sur les plateformes de cours en ligne lors du confinement lié au Covid-19, il y a un nombre plus élevé de collégiens et de lycéens ayant répondu que de jeunes plus âgés ou non scolarisés :

- 2 162 jeunes âgés de 11 à 14 ans
- 1 187 jeunes âgés de 15 à 17 ans
- 683 jeunes âgés de 18 à 21 ans
- 405 jeunes âgés de 22 à 29 ans

Ce biais d'échantillonnage a été pris en compte dans l'analyse des résultats.

Plus de trois quarts des réponses ont été recueillies pendant le confinement lié au Covid-19. Cela a notamment pu impacter la hiérarchisation des préoccupations des jeunes. Pour cette raison, le choix a été fait de ne pas interpréter les résultats liés à la santé et à l'isolement des jeunes. Néanmoins, cela signifie que les résultats affichés dans les autres catégories (« *trouver un emploi* », « *accéder à une formation/une école qui me plaît* », etc.) sont probablement plus faibles qu'ils ne l'auraient été dans un autre contexte (les répondants ayant coché les catégories « *être en bonne santé, pouvoir accéder à des soins* », « *isolement* » au détriment des autres catégories).

Les partis pris d'exposition des résultats

Les résultats ont été arrondis à l'unité.

Ils ont été interprétés avec un **seuil de confiance à 95 %** et une marge d'erreur de 3, 4 ou 5% suivant le nombre de répondants aux différentes questions.

Le choix a été fait de **privilégier la lisibilité de l'étude** et le fait d'**éviter les surinterprétations** des chiffres, aussi l'exposition des résultats obtenus privilégie les **ordres de grandeur** (« environ », « plus de », « au moins », ...).

Nous faisons apparaître dans cette étude une majorité de données significatives. Toutefois nous avons mentionné certains résultats bien que le nombre de réponses ne permette pas de tirer une conclusion sur l'ensemble des jeunes. Ce choix a été fait afin de ne pas passer à côté d'une problématique importante.

Les « focus jeunes » annulés à cause du confinement lié au Covid-19

Les questionnaires devaient être complétés par des temps de parole avec des jeunes visant à recueillir leurs préoccupations. L'Agence Nationale des Solidarités (ANSA) a permis la construction d'outils pour l'animation de focus groupes jeunes dont l'animation devait assurée par Convergences 93 sur la thématique de l'insertion professionnelle, l'ADIJ93 sur la thématique de l'accès à l'information, aux services et aux ressources du territoire et Unis-Cité sur l'accompagnement à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale.

Ces « focus jeunes » ont été annulés du fait de la crise liée au Covid-19.

Un « focus jeune » organisé avec un groupe mixte de jeunes âgés de 16 à 25 ans en service civique auprès de l'association Unis-Cité a pu avoir lieu avant le confinement. Les propos des jeunes recueillis à cette occasion sont donc parfois utilisés lorsqu'ils entrent en résonance avec des éléments du questionnaire.

iii. La consultation des professionnels de jeunesse dans le cadre de groupes de travail

Les institutions pilotes du SDJ se sont appuyées sur les compétences des professionnels de jeunesse pour élaborer et mettre en œuvre la démarche. Leur consultation est passée par l'organisation de différents groupes de travail, qui ont joué un rôle essentiel pour proposer des actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques identifiées ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer l'impact de ces actions.

Après réalisation des groupes de travail :

- expliquer comment le diagnostic a été partagé, ainsi que les retours des acteurs sur ce diagnostic
- préciser comment les actions finales ont été sélectionnées à partir des propositions des Gts.

Au total, 6 groupes de travail ont été menés, portant sur une orientation ou un objectif du SDJ. (actualiser après réalisation des GTs)

iv. Prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire

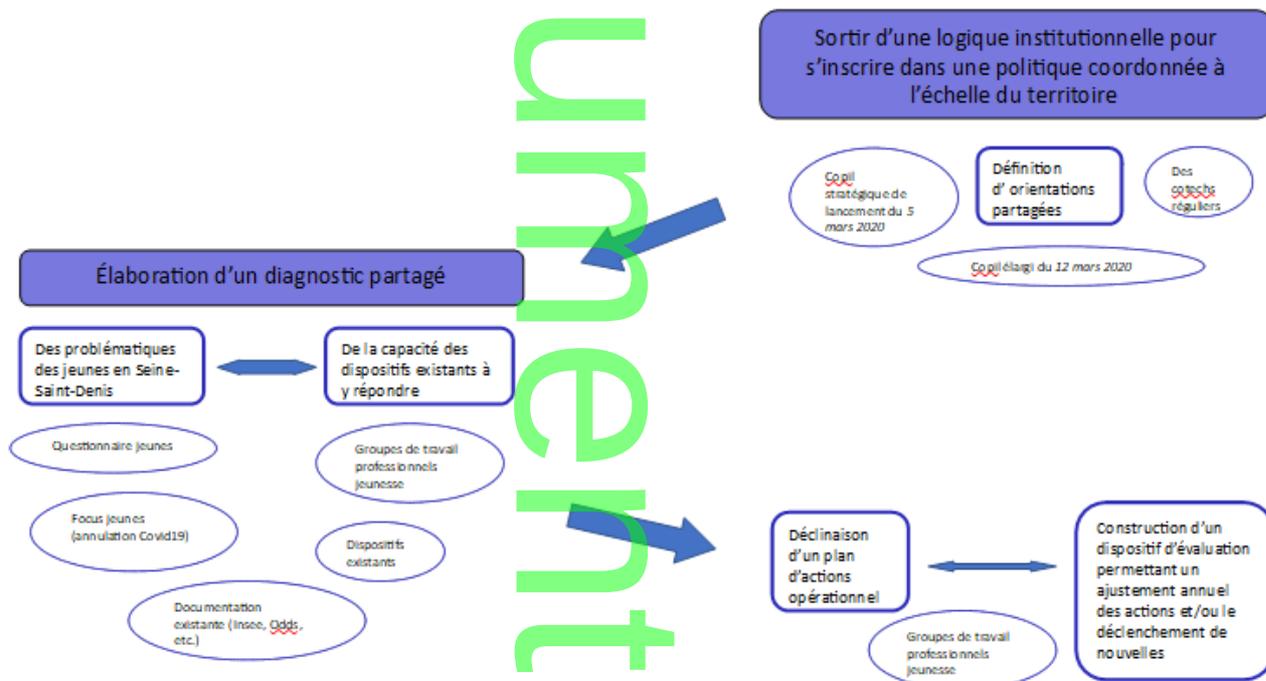
La crise sanitaire et la période de confinement ont accentué un certain nombre de problématiques rencontrées par les jeunes de la Seine-Saint-Denis (difficultés financières, d'accès à l'emploi, décrochage scolaire, etc) et en ont fait naître de nouvelles (compléter à la suite des retours des Gts. et des données produites avec le temps).

Si le diagnostic a été réalisé pendant la période de confinement, en majorité à partir de données produites avant la crise, il a été actualisé à l'occasion de son partage aux membres du comité de pilotage technique et des groupes de travail thématique. Les membres des groupes de travail ont ainsi pu prendre en compte ces bouleversements dans la formulation de propositions d'actions. (réactualiser une fois les groupes de travail menés)

Orientation ou objectif	Pilotes institutionnels	Composition des groupes de travail
Favoriser la réussite éducative et scolaire	DSDEN CD	Paris XIII, Paris VIII, FOL93, E2C93, Fédération des Centres sociaux, Direction de l'Education et de la Jeunesse (Service des politiques éducatives et de jeunesse) CD93, Afev, Associations de parents d'élèves. + autres partenaires du territoire (collèges, lycées, PJJ, BIJ, associations EP, services municipaux, partenaires de ACTE).
Renforcer l'accompagnement et l'orientation personnalisée des jeunes sur l'insertion sociale et professionnelle	PREFECTURE CD	PJJ, Paris VIII, Paris XIII, Convergences 93, Profession Banlieue, E2C93, Service jeunesse Ville de Montreuil, CROUS, ASE-CD93, DEIAT-CD93, DEI-CD93, DPAPH-CD93, MDPH, Idées 93, Fédération Léo Lagrange, Ville de Bagnole, DSDEN. + autres partenaires du territoire (DPAS-CD93 : SSL et SSD, Missions locales, Clubs de prévention, lycées, collèges, centres sociaux, services municipaux, Institut Télémaque...).
Favoriser le développement de filières d'excellence et de filières pour les métiers en tension	DIRECCTE UNIVERSITES ?	Convergences 93, FOL93, Campus Condorcet, EPT Plaine Commune, CCI, ADIJ93, CEMEA, DSDEN, Préfecture, CD93, DEJ-CD93 (SPEJ), DEIAT-CD93, Défi Métiers, Direccte. + autres partenaires du territoire (lycées, Onisep, DRH-CD93, Mozaik RH, CFA, Missions locales...).
Favoriser l'accès à l'information, aux services et aux ressources du territoire	CAF CD	ADIJ93, DRAC Pass Culture, PJJ, Paris VIII, Ville de Montreuil, Afev, DIRECCTE, Préfecture, DSDEN, Région, ARS, ASE, Mission de prévention des conduites à risques, Conseil départemental de l'accès aux droits (MJD, points et relais d'accès au droit), MDPH, ADIJ93, DPAPH-CD93, Idées 93, Unis-Cité, E2C93, Associations de parents d'élèves. + autres partenaires du territoire, (clubs de prévention, missions locales, PJJ, BIJ, services jeunesse, ODDS, DPAS-CD93 : SSD et Observatoire des violences faites aux femmes, CNUM93...).
Favoriser l'accompagnement à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale	CD CAF DSDEN	Unis-Cité, ASE, PJJ, Paris XIII, Francas, CAF, DSDEN, EPT, Idées 93, Fédération des Centres Sociaux, MMPCR, AFEV, DEJ-CD93 (SPEJ), DEI-CD93 (Via le Monde), E2C93, Ville de Bagnole, Become, Cabinet de la Préfète / discriminations. + autres partenaires du territoire (Nos quartiers ont du talent, Sport dans la ville, Zone d'Expression Prioritaire, collèges, lycées, services municipaux de la DL, centres sociaux, BIJ, PIJ, associations sportives, culturelles...).
Permettre la prise en compte globale du jeune par une coordination renforcée des acteurs du territoire	PREFECTURE CD CAF	DSDEN, ARS, Profession Banlieue, Adij93, Unis-Cité, Convergence93, Fédé des CS, Universités, Idées93, Associations de parents d'élèves, EPT, Région. + autres partenaires du territoire

Document provisoire

3) La méthodologie du SDJ : schéma bilan



I. Favoriser l'insertion socio-professionnelle de tous les jeunes

A. Favoriser la réussite éducative et scolaire

1) Éléments de diagnostic

i. Une proportion d'élèves issus de catégories socio-professionnelles défavorisées supérieure à la moyenne nationale dans un pays où l'origine sociale pèse fortement sur la réussite scolaire

Profil social des élèves des collèges et lycées de Seine-Saint-Denis (%)

	Seine-Saint-Denis	France métropolitaine
Situation sociale très favorisée (catégorie A)	10,3	21,1
Situation sociale favorisée (catégorie B)	8,5	12,2
Situation sociale moyenne	28,2	26,2
Situation sociale défavorisée	48,9	36,8

Source : APAE (Aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements) – constat DSDEN93 – actualisé le 27 février 2020

Taux d'élèves boursiers au collège par EPT en 2016-2017 (%)

Plaine Commune	Paris terres d'envol	Est-Ensemble	Grand Paris-Grand Est
52,5	42,1	42,6	28,8

Source : Observatoire Départemental des Données Sociales de Seine-Saint-Denis, Portrait social de la Seine-Saint-Denis par EPT, novembre 2019

La part des élèves des collèges et lycées de Seine-Saint-Denis ayant un profil social défavorisé est supérieure à la moyenne nationale. Or, les résultats du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) indiquent que la **France est le pays de l'OCDE où l'impact de l'origine sociale sur les résultats des élèves est le plus élevé**⁸.

On note par ailleurs que la part des enfants âgés de 0 à 17 ans dont le parent de référence est « sans diplôme » était en 2013 de 39,9 % en Seine-Saint-Denis, soit le niveau le plus élevé de France métropolitaine (21,9%). Or, la littérature scientifique internationale a établi une corrélation robuste entre la réussite des élèves et le niveau de diplôme de la mère⁹.

Les variations de taux d'élèves boursiers au collège en fonction des Établissements Publics Territoriaux (EPT) indiquent toutefois que le profil social des jeunes n'est pas homogène sur le département.

⁸ Institut Montaigne, Seine-Saint-Denis : les batailles de l'emploi et de l'insertion, mai 2020.

⁹ Données extraites de la publication *Géographie de l'école 2017*, du ministère de l'Éducation nationale.

ii. Des difficultés scolaires inégalement réparties sur le département

Part des élèves entrant en 6ème en 2018 avec au moins un an de retard (%)	
Seine-Saint-Denis	10,8
Paris	5,3
France métropolitaine	7,1

Source : Insee

Part des élèves entrant en 6ème en 2016 avec 2 ans de retard ou plus (%)	
Seine-Saint-Denis	1,8
France	0,4

Source : ODDS 2019, portrait social de la Seine-Saint-Denis – DSDEN 2015-2016

Taux de retard de 2 ans et plus en 3ème (année 2018-2019)	
Seine-Saint-Denis	2
Ile-de-France	1,2
France	1,1

Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/tableau/jeunscolar/jeunscolar.asp-prov=BD-depar=BJ.htm#top>

Part des jeunes ayant participé à la Journée de Défense et Citoyenneté en difficulté de lecture en 2018

	Part des jeunes en difficulté de lecture (%)	Part des jeunes en grave difficulté de lecture (%)
Seine-Saint-Denis	12,3	6,3
France métropolitaine	10,4	4,5

Source : Insee

Taux de réussite aux examens session 2019 (%)

	Seine-Saint-Denis	France
Diplôme National du Brevet (série générale + pro)	82,4	86,5
Bac général	89	91,2
Bac technologique	87,4	88,1
Bac professionnel	77,5	82,3

Source : Rectorat – DSDEN 93, actualisé le 26 février 2020

Taux de réussite au baccalauréat en 2017 par EPT (%)

	Plaine Commune		Paris Terres d'Envol		Est-Ensemble		Grand Paris-Grand Est	
	Taux	Différence avec Ile de France	Taux	Différence avec Ile de France	Taux	Différence avec Ile de France	Taux	Différence avec Ile de France
Bac général (étab. Publics et privés)	82,7	-6,5	83,9	-5,3	85,7	-3,5	87,8	-1,4
Bac technologique (étab. Publics et privés)	87	-2	83,9	-5,1	90,7	1,7	93,9	4,9
Bac professionnel (étab. Publics et privés)	72,3	-5,3	76,5	-1,1	76,8	-0,8	81,5	3,9

Source : Observatoire Départemental des Données Sociales de Seine-Saint-Denis, Portrait social de la Seine-Saint-Denis par EPT, novembre 2019

En fonction des EPT et des filières, les taux de réussite au baccalauréat sont plus ou moins éloignés de ceux de l'Île-de-France. On note en particulier que l'EPT Grand Paris-Grand Est affiche un taux de réussite supérieur à celui d'Île-de-France pour les baccalauréats technologiques et professionnels.

A l'échelle des établissements, des différences sont également observables. Ainsi, certains lycées publics affichent fréquemment un taux de réussite supérieur au taux « attendu », témoignant d'une réelle valeur ajoutée dans les résultats des élèves¹⁰.

iii. Mal être à l'école : pression de la réussite et violences physiques et verbales ?

Invités à hiérarchiser leurs trois préoccupations du moment parmi plusieurs propositions de réponses (santé, loisir, emploi, etc), les jeunes ont majoritairement exprimé, dans la catégorie « autre » des *préoccupations liées à la réussite scolaire*. Les jeunes y évoquent l'inquiétude des « devoirs » et la pression de la réussite (ce terme est utilisé 25 fois), constante ou liée à une échéance (réussir un examen, ne pas redoubler)¹¹.

Cette question de la pression scolaire est de nouveau évoquée par une dizaine de jeunes à l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire (« L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire ? »). Si la proportion de jeunes soulevant cette problématique est faible, on peut voir dans les expressions employées par ces jeunes (« *La dépression à cause de la peur perpétuelle de l'échec scolaire* », « *je me donne à fond scolairement !!!* », etc.) un signal faible révélant un état de tension plus général des jeunes.

Une dizaine de jeunes évoquent leurs *difficultés dans les interactions sociales* à l'école à l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire. De la même manière, si la proportion de jeunes qui soulèvent cette problématique en répondant à cette question est faible, on peut voir dans les expressions employées par ces jeunes (plusieurs utilisent le terme de « harcèlement », « je m'inquiète car les personnes autour de moi sont victimes (je l'étais dans mon enfance) », « pour moi

¹⁰ <https://www.Éducation.gouv.fr/cid3014/les-indicateurs-de-resultats-des-lycees.html> C'est par exemple le cas du lycée Nobel de Clichy-sous-Bois, dont le taux de réussite au baccalauréat est de 88 % en 2018, pour un taux « attendu » de 70 %.

¹¹ Ces préoccupations proviennent la plupart du temps de collégiens et de lycéens, qui composent la majorité de l'échantillon. Même si elle ne représente pas une proportion importante du total des réponses à cette question (moins de 3-4%), cette tendance nous semble devoir être relevée : elle est souvent placée en première préoccupation par les jeunes et le fait d'écrire une réponse dans la catégorie « autre » plutôt que de cocher l'une des cases proposées peut traduire une préoccupation particulièrement présente à l'esprit des jeunes. On peut ainsi émettre l'hypothèse que cette préoccupation aurait recueilli un nombre important de réponses si elle avait constitué une option de la question.

ce qui n'a pas été abordé aurait été la sécurité, notamment dans les collèges/lycées de Seine-Saint-Denis, là-bas on a l'impression que tout y est délaissé, certains élèves ne sont là que pour trifouiller les affaires des autres », « comment peut-on changer la vie sociale qu'il y a entre les jeunes d'aujourd'hui ? Avez-vous une solution ? ») un signal faible révélant un état de tension des jeunes. Par ailleurs, on note que le ministère de l'Éducation nationale a estimé, en 2015, à 9 % le pourcentage d'élèves victimes de harcèlement scolaire entre le CE2 et le lycée¹².

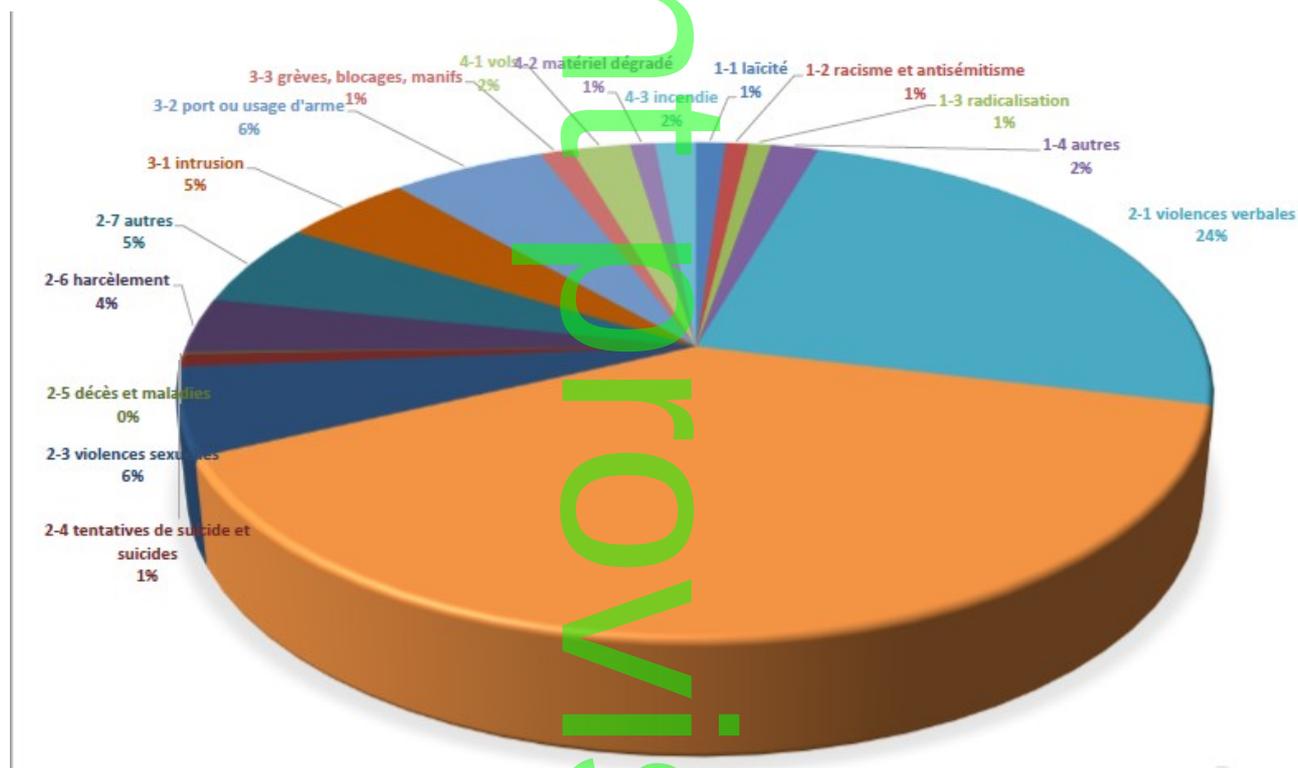
Les *atteintes (aux personnes, biens, à la sécurité et au climat de l'établissement, aux valeurs de la République) signalées* dans les établissements de Seine-Saint-Denis ont augmenté en 2018-2019 par rapport à 2017-2018 dans le premier et le second degré.

	Rentrée 2017 - 07/02/2018	Rentrée 2018 - 07/02/2019	Evolution
1 ^{er} degré	560	610	+9 %
2 nd degré	603	702	+16 %

Source : Faits Établissements Seine-Saint-Denis, année scolaire 2019-2020, Mission Vie Scolaire DSDEN93

*Faits établissement de niveaux 2 et 3

De plus, la proportion de ces atteintes dont le niveau de gravité a été considéré comme élevé par les personnes les ayant déclaré¹³ a augmenté pour chaque période de l'année scolaire 2019-2020 par rapport à l'année scolaire 2018-2019. Notons cependant que le changement d'application pour la saisie des faits opéré en janvier 2018 a pu impacter l'augmentation des signalements.



Nature des atteintes déclarées dans les établissements scolaires de Seine-Saint-Denis en 2019-2020

Source : Nature des Faits, Seine-Saint-Denis, année scolaire 2019-2020, Mission Vie Scolaire DSDEN93

Les violences verbales (24%) et physiques (39%) représentent la majorité des faits déclarés.

12 <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/infographie-l-ampleur-du-harcèlement-scolaire-en-chiffres-7776495918>

13 La fiche de déclaration de fait de violence ou d'événement traumatique en milieu scolaire invite à évaluer l'incident par ordre croissant de gravité de 1 à 3 (d'un fait « significatif ou important » mais sans retentissement sur la communauté scolaire » à un événement « grave ou exceptionnel ayant un retentissement sur la communauté éducative »). En l'espèce, la proportion de faits de niveau 3 est en hausse par rapport à la proportion de faits de niveau 2.

iv. Le décrochage scolaire

L'article L.313-7 du Code de l'éducation définit le décrochage scolaire comme une situation d'« anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire », autrement dit un CAP ou un baccalauréat.

Si le décrochage scolaire et les difficultés scolaires font par ailleurs partie des problématiques rencontrées par les jeunes qui se rendent en Point d'Accueil Écoute Jeune en Seine-Saint-Denis¹⁴, le pourcentage d'élèves non retrouvés¹⁵ du département n'a cessé de décroître entre 2014 et 2018.

Données générales (1ère campagne)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Écart N/N-1
Non retrouvés 93	3757	3312	3576	+264
Non retrouvés (académie de Créteil)	9218	8608	8857	+249

Source : Système interministériel d'échange d'information en Seine-Saint-Denis

Une explication possible à la hausse constatée en 2019-2020 pourrait être l'augmentation plus marquée de la population de référence du département : pendant que le Val-de-Marne perdait 103 élèves du second degré, la Seine-Saint-Denis en gagnait 1 721. Au total, **entre 2014 et 2019**, par rapport à la population de référence d'environ 57 000 élèves, le **pourcentage d'élèves non retrouvés en Seine-Saint-Denis est passé de 10,3 % en 2014 à 7,1 % en 2019**.

L'application académique **Parcours en ligne (PEL)** permet de repérer et de suivre ces décrocheurs. Au 2 juin 2020, 2 951 élèves sont considérés comme décrochés sur PEL.

Cette application permet de *repérer les profils* les plus représentés parmi les décrocheurs :

- 30 % d'entre eux sont des filles
- Plus de 56 % sont issus du second cycle professionnel (seconde Professionnelle pour 35 % d'entre eux)
- 26 % sont issus du cycle général et technologique (terminale Générale et Technologique pour plus de 60%)
- 13 % sont issus du 1^{er} cycle (la majorité d'entre eux venant de 3^{ème} générale).

L'application permet également d'établir un *suivi des actions dont ont bénéficié* ces jeunes :

- 83 % des jeunes considérés comme décrochés au 2 juin 2020 ont eu des entretiens de situation
- 631 d'entre eux sont en actions Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)
- 432 sont en reprise de scolarité (+169 qui ont reçu une notification de scolarité)
- 85 sont partis vers les Missions locales
- Une centaine d'élèves refusent ou ne sont pas intéressés par un accompagnement
- Plus d'une centaine d'élèves sont injoignables

Selon un rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire de décembre 2017¹⁶, les

14 Remontée annuelle des PAEJ à la Direction départementale de la Cohésion sociale

15 D'après le mode de repérage utilisé dans le système interministériel d'échange d'informations (SIEI), il s'agit des jeunes de 16 ans ou plus, inscrits dans une formation secondaire dans un établissement de l'Éducation nationale l'année scolaire précédente (même seulement une partie de l'année), n'ayant pas obtenu le diplôme correspondant et qui ne sont pas scolarisés ou apprentis l'année scolaire en cours.

16 Cnesco (2017). Agir plus efficacement face au décrochage scolaire. Préconisations du cnesco.

facteurs du décrochage scolaire sont multiples. Des facteurs individuels peuvent être identifiés, comme les **faibles performances scolaires** ou le **milieu social** (parmi les indicateurs du milieu social, le niveau de diplôme des parents, et notamment celui de la mère, semble le plus déterminant, en lien avec des pratiques éducatives différenciées : aide aux devoirs, attentes positives vis-à-vis de l'école, réactivité parentale aux difficultés scolaires, attitude encourageante et valorisante).

Des facteurs de contexte et liés à l'environnement des établissements influent également sur le niveau de décrochage scolaire. **L'orientation contrainte** semble constituer un facteur de décrochage scolaire, même après contrôle du niveau scolaire de l'élève. L'établissement dans lequel évolue l'élève joue également un rôle. En effet, plus un établissement comporte d'élèves socialement défavorisés, plus le risque de décrocher augmente, indépendamment des caractéristiques individuelles, du fait de **pratiques inadaptées aux besoins des élèves**, d'un **climat scolaire peu sécurisant**, de **mauvaises relations entre enseignants et élèves** ou de la faible implication des équipes pédagogiques, de la **faiblesse des ressources** et de pratiques pédagogiques moins exigeantes face à un public défavorisé.

Par ailleurs, un élève présente plus de risque de s'absenter si l'absentéisme moyen est élevé dans son établissement, ce qui s'explique, au-delà du niveau de ressources de l'établissement par un **effet d'entraînement entre pairs** (« *par une sorte de mimétisme, les élèves s'absentent aussi quand leurs camarades s'absentent* »¹⁷). Or, l'absentéisme est considéré comme un des éléments les plus prédictifs du décrochage scolaire.

2) Dispositifs existants

i. Renforcer l'accompagnement scolaire des jeunes

Portés par l'Éducation Nationale, les **réseaux d'éducation prioritaire (REP)** et réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) visent à compenser les inégalités sociales et à favoriser la réussite des élèves âgés de 2 à 14 ans issus de milieux défavorisés en donnant plus de moyens à leurs établissements (formation enseignant, effectif par classe, ...).

- Par exemple, le dispositif **Mesure 100 % réussite** consiste à *dédoubler les classes* de CP/CE1, voir Grande Section, en REP et REP+ pour permettre la maîtrise des fondamentaux.
- Par exemple, le **dispositif numérique D'COL** permet l'accompagnement interactif personnalisé des élèves de 6ème et de CM2
- Le Conseil départemental attribue des crédits en faveur des établissements en éducation prioritaire dans le cadre de la dotation de fonctionnement et en fonction des projets présentés par les collèges.

Le **Projet Éducatif Départemental** en faveur de la réussite de tou.te.s les collégien.ne.s. porté par le Conseil départemental, propose des actions sur le temps scolaire des jeunes, qui leur permettent d'acquérir des compétences essentielles à leur réussite scolaire. En 2019-2020, ce sont un peu plus de 1200 projets qui ont été déployés dans ce cadre au sein des collèges publics de Seine-Saint-Denis.

Portées par l'Éducation Nationale et la Préfecture et en partenariat avec la municipalité, la Caf et la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental, les **Très Petites Sections (TPS)** permettent la scolarisation des enfants de 2 ans des familles les plus éloignées de la culture scolaire. Le dispositif **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)** permet à des élèves de la primaire au lycée de bénéficier d'un accompagnement scolaire et d'activités socio-éducatives afin de

<http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire>.

17 Monseur & Baye, Cnesco, 2017, analyse de l'absentéisme à partir des données PISA.

les aider à retrouver la confiance nécessaire à la réussite de leurs études. Il est piloté par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf).

Porté par l'Education Nationale, le dispositif **Devoirs faits** propose à des collégiens des temps d'étude accompagnés pour réaliser leurs devoirs.

A travers le dispositif **Collège dynamique lecture**, l'Éducation Nationale accompagne les collèges (formation, outils) dans la prévention de l'illettrisme.

Les **stages de réussite** consistent à remettre à niveau les élèves de CM2 pendant les vacances de printemps et d'été en leur proposant des ateliers sur la base des compétences non acquises. L'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis propose à des néo-bacheliers du département de suivre une « **Prépa d'été** », afin d'appréhender le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur et, ainsi, de favoriser de meilleures conditions de réussite de leurs études. Cette « prépa » vise tout particulièrement les étudiants s'inscrivant en licence administration économique et sociale (AES), à raison d'environ 25 étudiants par an. Ce dispositif est financé par le Conseil départemental.

Pilotés par la DSDEN, les **modules de re-préparation à l'examen par alternance (MOREA)** permettent aux élèves entre 18 et 25 ans ayant échoué deux fois à l'examen de le préparer à nouveau. Ils disposent de programmes spécifiques pour faire réussir le baccalauréat général, technologique ou professionnel (en 2020, 7 dispositifs avec les filières S, ES, L, STMG, Arou, Commerce, GA et Vente)

ii. Renforcer l'accompagnement pédagogique et éducatif des jeunes sans nécessairement passer par des activités considérées comme « scolaires »

Les **activités pédagogiques complémentaires (APC)** consistent en un accompagnement différencié des écoliers qui rencontrent des difficultés ou bien en l'offre d'une activité en lien avec le projet de l'école ou le Projet éducatif territorial (**PEDT**). Ce dispositif est porté par l'Éducation Nationale.

Porté par les différentes équipes pédagogiques au cours de la scolarité du jeune, le **Parcours Éducatif** vise à lui permettre de *construire progressivement des compétences et connaissances* dans 4 domaines (artistique et culturel / citoyen / avenir / santé). Il s'appuie pour cela sur une démarche curriculaire qui permet au jeune de structurer ses acquis et de s'approprier son parcours.

Les **Petits déjeuners** offrent aux jeunes à l'école et au collège des *temps pédagogiques* autour d'un petit déjeuner équilibré. Ce dispositif est porté par l'Education Nationale, les Municipalités et la Préfecture (dans le cas des Cités Éducatives).

C'est autour de la **pause méridienne** que le Conseil départemental développe des projets pédagogiques avec la communauté scolaire sur des sujets afférents à la nutrition mais aussi au gaspillage alimentaire.

Le dispositif **Accompagnement Intégration Remobilisation** permet l'accueil dans des structures psychologiques ou médicales de jeunes âgés de 6 à 9 ans dits « hautement perturbants » ou sur le point de le devenir autour d'un *projet mobilisateur* durant plusieurs semaines.

Pour améliorer le bien-être à l'école, la **Mission climat scolaire** du Conseil départemental contribue à la qualité du climat scolaire et la prévention des affrontements entre adolescents à travers notamment l'accompagnement de porteurs de projets impulsés par les collèges via l'appel à projets pédagogiques.

iii. Lutter contre le décrochage scolaire

Nombres d'élèves décrochent après une phase d'exclusion temporaire de leur établissement. Pour lutter contre ce phénomène, le dispositif **ACTE (Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus)** permet à des collégiens en situation d'exclusion d'être *pris en charge, entre 1 et 8 jours* par des professionnels qualifiés, et de faire de ce temps d'exclusion un temps utile pour que chaque collégien exclu comprenne sa sanction, redonne du sens à sa scolarité et se réapproprie son métier d'élève. Il existe 29 dispositifs sur 30 communes pour l'année 2019/2020, impliquant 101 collèges. Ils sont co-financés par l'État, le Conseil départemental et les communes.

Plusieurs outils permettent aux acteurs publics d'*identifier et de suivre les élèves* qui ont décroché.

- Le **système interministériel d'échange d'informations (SIEI)** de la Seine-Saint-Denis identifie les jeunes de 16 ans ou plus, inscrits dans une formation secondaire dans un établissement de l'Éducation nationale l'année scolaire précédente (même seulement une partie de l'année), n'ayant pas obtenu le diplôme correspondant et qui ne sont pas scolarisés ou apprentis l'année scolaire en cours.
- L'application académique **Parcours en ligne (PEL)** permet de suivre les décrocheurs et les actions dont ils ont bénéficié (entretiens de situation, actions en Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, etc).
- En complément de ces outils numériques, **les réseaux FOQUALE** (ensemble d'acteurs de l'Éducation nationale : établissements, MLDS, CIO) agissent pour repérer des jeunes en décrochage scolaire et favoriser un retour à la formation initiale.

Les jeunes ainsi repérés font l'objet de l'attention des membres du **Groupe de prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)** (1334 jeunes en 2018, dont 626 élèves ont bénéficié d'un parcours particulier).

Au 2 juin 2020, 631 jeunes parmi les 2951 identifiés comme décrochés par l'Éducation nationale sont en action auprès de la **Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)**. Sur l'année 2019-2020, cette dernière a mis en place :

- 23 Pôles Bilan Positionnement (PBP),
Le **Pôle Bilan Positionnement** permet à des jeunes décrochés ayant entre 16 et 25 ans de réaliser entre fin septembre et mi-décembre un *bilan individuel approfondi* sur les connaissances, les compétences et le projet de l'élève en vue de l'orienter vers un parcours adapté. Ce dispositif est porté par l'Éducation Nationale en partenariat avec les Centres d'Information et d'Orientations (CIO), les Missions locales et les associations disposant de l'agrément académique, etc.
- 23 classes de remobilisation classiques,
Le dispositif **Remobilisation** permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans d'être accompagnés dans la formulation d'un *projet de formation* choisi en fonction d'une motivation vérifiée par des stages en entreprise, et de bénéficier de l'aide nécessaire à sa réalisation. Cette aide passe par un travail sur la confiance, l'estime de soi, la remise à niveau dans certaines matières, l'ouverture culturelle, le travail sur le projet de formation, des stages en entreprise ou en PIC (Processus d'intégration continuée). Certains élèves peuvent bénéficier d'une rescolarisation dans un cursus classique après un PIC. Ce dispositif est porté par l'Éducation Nationale en partenariat avec les Centres d'Information et d'Orientations (CIO), les Missions locales, les associations disposant de l'agrément académique, etc.
- deux classes de remobilisation Français Langue Seconde,
- 4 modules de réparation à l'examen par alternance (MOREA bac général et technologique et 1 dispositif de réparation à l'examen par alternance (DIREA) pour les terminales STMG, 1 MOREA bac professionnel, 91 projets établissements de parcours individualisés.

Des *réponses alternatives sont proposées à des élèves entrés dans un processus de rejet de*

l'institution scolaire et des apprentissages en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation, ayant bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant dans leur établissement. Ces dispositifs à destination d'élèves décrocheurs et décrochés proposent un accueil en groupes restreints, une pédagogie différenciée adaptée à chaque élève et un travail sur le projet de vie, l'estime de soi, le savoir-être, le vivre ensemble, la gestion des émotions et l'ouverture culturelle. Cet accueil peut être assuré par des associations agréées par le rectorat de Créteil, des Centres Médico-psychologiques ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

- Les **parcours individualisés** proposent à des collégiens/lycéens en grande difficulté un aménagement de leur parcours scolaire, répondant à des besoins spécifiques, afin qu'ils puissent *acquérir les connaissances et compétences du socle commun nécessaires pour préparer leur orientation*. 92 parcours ont été financés en 2019-2020 par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire en partenariat avec des établissements du second degré.
- Piloté par l'Éducation Nationale, **Persév'aides** est un dispositif expérimental d'accueil d'élèves ayant entre 11 et 15 ans poly-exclus (plusieurs conseils de discipline), en voie de décrochage.
- Pilotés par l'Éducation nationale, les **ateliers relais**, au nombre de 3, accueillent durant 6 à 9 semaines des élèves de la 5ème à la 3ème en voie de décrochage scolaire. Les **classes relais**, au nombre de 8, accueillent des élèves de la 5ème à la 3ème en situation de décrochage scolaire. En 2018-2019, 255 collégiens ont été accueillis dans les 3 ateliers relais et les 8 classes relais, dont 20 % de filles. 30 collégiens n'ont pas pu être accueillis faute de place.
- Piloté par l'Éducation Nationale et la Région, **Nouvelle Chance** est un dispositif permettant à des jeunes âgés de 16 à 20 ans de reprendre un cursus scolaire en lycée (3 structures existent pour la voie professionnelle et une pour la voie générale) en vue d'obtenir une qualification (bac ou diplôme professionnel). En 2018-2019, 125 jeunes ont été accueillis dans les 4 dispositifs Nouvelle Chance de Seine-Saint-Denis (26 % de filles seulement). Une augmentation sensible du nombre de jeunes pris en charge (45 élèves de plus par rapport à 2017-2018), rendue possible suite au travail de prospection mené auprès des établissements par les coordonnateurs qui a contribué à un meilleur repérage des jeunes dont les profils correspondent aux attendus de ces dispositifs.
- Pilotés par l'Éducation Nationale et des établissements privés sous contrat, les **internats relais** permettent l'accueil de collégiens (prioritairement élèves de 3ème) avec des grosses problématiques sociales, éducatives et scolaires. En 2018-2019, 14 collégiens ont été accueillis à l'internat relais.
- Dans la continuité du protocole pour la réussite des jeunes de 2000 et du plan de relance des internats, le Département de la Seine-Saint-Denis a décidé en 2002 la création de **5 internats réservés aux élèves du département**, répartis sur le territoire, avec chacun un thème pédagogique. Les projets de construction ou de rénovation du Plan Exceptionnel d'Investissement N°1 ont constitué des occasions privilégiées pour la réalisation de ces internats en Seine-Saint-Denis, faisant de la « scolarité en résidence » un axe fort des projets d'établissement. Il s'agit de l'Internat du collège Jean Lurçat livré en 2012, l'Internat du collège International de Noisy-le-Grand livré en 2014, de l'Internat du collège Gustave Courbet à Pierrefitte et de l'internat du collège Solveig-Anspach à Montreuil ouverts en 2018. Le cinquième internat qui devrait voir le jour à Bondy au collège Pierre Brossolette n'a pas été retenu dans le nouveau plan d'investissement du Département. Le fonctionnement de ces internats est assuré par des agent.e.s de l'Éducation Nationale et du Conseil départemental.
- Le Département subventionne des dispositifs de prévention du décrochage scolaire et de remobilisation scolaire au sein des collèges publics de son territoire. Sur l'année scolaire 2019-2020, 28 projets ont été retenus, pour une enveloppe d'environ 40 000 euros.

Les **Classes Défense et sécurité globale (CDSG)** mises en place au collège ou au lycée consistent

en un parrainage d'une classe par une unité militaire. Ce dispositif issu du Plan Égalité des chances du Ministère des Armées, pour renforcer les liens armées-Nation-jeunesse, contribue à l'enseignement de défense et participe à la lutte contre le décrochage scolaire en agissant sur la motivation des élèves et leur rapport aux apprentissages.

iv. Permettre la découverte par le biais de l'école d'horizons n'appartenant pas aux disciplines « classiques »

Les jeunes peuvent *découvrir, par le biais de l'école, des horizons culturels et artistiques.*

- L'**accompagnement éducatif** consiste à proposer aux collégiens des ateliers artistiques, sportifs et culturels ou du soutien scolaire en complément des enseignements. Ce dispositif est porté par l'Éducation Nationale, en partenariat avec les structures municipales et départementales.
- Les dispositifs **Ma première séance / École au cinéma / Collège au cinéma / Lycée au cinéma** offrent aux élèves de 2 à 18 ans la possibilité de bénéficier de la projection d'un programme annuel de films et d'un accompagnement pédagogique. Ces dispositifs sont portés par l'Éducation Nationale et le Ministère de la culture.
- Le Conseil départemental finance des ateliers média au sein des collèges (**webradios**) et propose le parcours « **Cartooning for peace** » (exposition, ateliers de dessinateurs étrangers avec les élèves, conférence).
- Dans l'axe 1 de son Plan Éducatif départemental, le Conseil départemental souhaite éveiller l'esprit critique des adolescents, développer et favoriser leur autonomie et leur émancipation individuelle en développant notamment l'accès à l'art et à la culture. C'est ainsi que depuis plusieurs années, il pilote une **coordination des actions d'éducation artistique et culturelle** portées par l'ensemble des collectivités publiques auprès de tous les élèves (Parcours Culture et Art au Collège, Résidences d'artistes In situ dans les collèges, Collège au cinéma, « 1 % artistique », projets spécifiques d'éducation à l'image, parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), etc.).
- Les **classes à Projets artistiques et culturels (PAC)** proposent à des jeunes au collège ou au lycée une expérience artistique et culturelle avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture. Ce dispositif est porté par l'Éducation Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Conseil départemental.
- Les projets **Culture et Art au Collège (CAC)** proposent aux jeunes une expérience artistique, culturelle et scientifique en co-construction avec des artistes et scientifiques. Ce dispositif est porté par l'Éducation Nationale, le Conseil départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- Les **classes horaires aménagées** (Musique, théâtre, sport) permettent à des collégiens de bénéficier d'un volume plus important d'enseignement dans une discipline artistique ou sportive.

Les jeunes bénéficient parfois, par le biais de l'école, d'une *ouverture à l'internationale.*

- Les **Enseignements Internationaux de langues Étrangères** permettent de diversifier l'apprentissage des langues et des cultures étudiées à l'école élémentaire. Ce dispositif est porté par l'Éducation Nationale et le Ministère des Affaires Étrangères.
- Les **classes bilangues** permettent à des collégiens de commencer à apprendre une 2ème langue à raison de 2h par semaine.
- Le collège international de Noisy-le-Grand, inauguré en septembre 2014 accueille des élèves de toute l'académie pour y apprendre l'américain, le brésilien, le chinois et l'arabe.
- Le **programme Erasmus +** pour l'enseignement scolaire contribue à la lutte contre le décrochage scolaire et au développement de compétences clés ; il favorise les actions de

mobilité en Europe pour l'ensemble des personnels des établissements scolaires, mais facilite également les actions de coopération par le biais des projets de coopération, et de la plateforme eTwinning (encourage la collaboration entre établissements scolaires européens). Toutes les mobilités d'élèves s'inscrivent dans les partenariats de coopération. Notons cependant qu'en Seine-Saint-Denis, l'agence Erasmus + jeunesse, fait le constat d'une sous-utilisation des dispositifs européens de mobilité Erasmus+ jeunesse (environ 700 jeunes concernés sur 2015-2016).

- Le Département labellisé CIED (**Centre d'Information Europe Direct**) depuis 2018, soutient les actions en faveur de la mobilité européenne et internationale, véritable outil d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, le service international – Via le Monde du Conseil départemental propose aux acteurs jeunesse du territoire des *formations et des accompagnements autour du dispositif « Erasmus + »*.
- Le **label Euroscol** vise à développer une culture de la mobilité, à reconnaître les établissements scolaires s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture sur l'Europe et le monde. Délivré par le recteur, il s'appuie sur les activités déjà mises en place : partenariats, développement des compétences linguistiques, actions pédagogiques et interculturelles européennes, mobilités des élèves.

iv. Apporter un soutien financier à la scolarité des jeunes

L'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) versée par la Caf permet d'aider, sous conditions de ressources, des familles de jeunes scolarisés de 6 à 18 ans à assumer le coût de la rentrée scolaire.

Depuis plusieurs années le Département soutient les élèves de 6ème inscrits dans un collège public du département en attribuant un « chèque réussite » de 200 euros aux familles de Seine-Saint-Denis. Ces 200 euros sont attribués sous forme de bons d'achat (2x40 euros, 4x20 euros et 4x10 euros) pour l'acquisition de biens scolaires : des livres, des fournitures scolaires, des équipements numériques ou culturels. En 2019, ce sont plus de 15800 chèques qui ont été distribués aux familles.

Le Conseil départemental co-finance l'année préparatoire aux études de santé (APES) et la préparation publique à la Première Année Commune des Etudes de Santé en Seine-Saint-Denis, (PACES) de Paris XIII pour les étudiants boursiers.

B. Renforcer l'accompagnement et l'orientation personnalisés des jeunes sur l'insertion sociale et professionnelle

1) Éléments de diagnostic

i. Une proportion importante de jeunes séquanodionysiens « non insérés »

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2016 (%)	
Seine-Saint-Denis	28,2
France métropolitaine et DROM (hors Mayotte)	23

Source : Insee

L'Insee considère que les jeunes sont « non insérés » s'ils se sont déclarés au chômage ou inactifs, même s'ils sont par ailleurs inscrits dans un établissement d'enseignement.

Par ailleurs, depuis quelques années, les acteurs publics parlent de jeunes « invisibles ». Les jeunes considérés comme « invisibles » sont des jeunes sans emploi ni formation (« Neet », Not in

Education, Employment or Training) et qui ne *bénéficient d'aucun suivi ou accompagnement*¹⁸ par les structures ou opérateurs chargés des politiques d'emploi, d'insertion ou de formation professionnelle (Pôle emploi, missions locales, Structures d'Insertion par l'Activité Économique, etc). Par ailleurs, au-delà d'une catégorie statistique, les « jeunes invisibles » désignent des jeunes *touchés par un sentiment de relégation et d'impuissance* face aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

En s'appuyant sur la méthode proposée par une étude de la chercheuse Claire Bernot-Caboche, l'Enquête Emploi en Continu de l'INSEE de 2016 a permis d'estimer le nombre de jeunes répondant à un certain nombre de critères qui correspondent à la notion « d'invisibilité »¹⁹ : en **Seine-Saint-Denis, environ 14 % des jeunes entre 16 et 25 ans** seraient dans cette situation contre seulement **3,4 % des jeunes en Île-de-France**.

ii. Des besoins d'accompagnement et d'écoute ?

Dans le cadre d'un groupe de travail animé par Profession Banlieue en 2013-2014, des professionnels de jeunesse ont identifié 5 enjeux prioritaires à traiter dans le département en matière de politiques de jeunesse et de postures professionnelles²⁰. Ils confirmaient ainsi la nécessité de « *prendre en compte toutes les jeunesses d'un territoire donné afin de faire des politiques jeunesse, des politiques publiques non excluantes*²¹ ». Ils ont notamment souligné la nécessité de *remédier aux difficultés et carences de prises en charge spécialisée des adolescents et jeunes vulnérables ou en grande difficulté* (centres médico-psychologiques saturés avec un minimum de 6 mois d'attente, équipes de prévention spécialisée trop peu nombreuses et connaissant des difficultés à recruter des professionnels chevronnés et formés, etc.).

Le questionnaire diffusé aux jeunes de Seine-Saint-Denis fait ressortir deux besoins en particulier. Tout d'abord, *si les jeunes adultes tendent à moins connaître les Points Accueil Ecoute Jeunes*²² (PAEJ) *que les jeunes mineurs, ils pourraient ne pas avoir moins besoin de ce type d'accompagnement et d'écoute* que ces derniers²³.

Par ailleurs, les agressions de jeunes femmes sont évoquées par deux répondantes à la question ouverte qui clôt le questionnaire. Elles soulignent le manque « *d'information et de disponibilités* » des professionnels liés à un « *manque de moyen* » face à des « *besoins criants* ». Si le nombre de jeunes soulevant spontanément cette problématique est donc très faible, il peut néanmoins révéler des situations particulièrement préoccupantes, posant la *question des réponses*²⁴ *à apporter aux agressions sexuelles et physiques des jeunes femmes*.

iii. La question de l'orientation scolaire et professionnelle au cœur des préoccupations des jeunes

18 Les informations et propos ci-dessous sont extraits de la synthèse thématique sur « les jeunes dans les politiques d'emploi et d'insertion en 2017 » réalisée par le Service études, statistiques, évaluation de la Direccte Ile de France.

19 Chômeurs ou inactives au sens du Bureau International du Travail, non inscrites en formation, non inscrites, au moment de l'enquête, auprès de Pôle emploi ou d'un autre opérateur de placement ou d'association d'insertion, ne percevant pas le RSA et non identifiées comme parent isolé.

20 Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2103-2014, Les Textes de Profession Banlieue.

21 « Les politiques de jeunesse en Seine-Saint-Denis : quelles propositions ? Regards croisés de professionnels experts » 2012, Groupes de travail de Profession Banlieue avec la collaboration de Saadia Bouy – Sahali, sociologue au Conseil départemental.

22 Si les jeunes accueillis en PAEJ peuvent y aborder une gamme de thématiques très larges (problèmes de santé, agression, peur de l'avenir, etc), plusieurs PAEJ indiquent avoir traité, en 2019, des problématiques liées aux difficultés familiales (parfois violence intra-familiales), aux difficultés scolaires, au mal être et à l'usage de produits (chicha, cannabis). (Remontées annuelles des PAEJ à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

23 Les jeunes mineurs savent mieux que leurs aînés ayant entre 19 et 25 ans ce que sont les PAEJ (entre 7 et 19 % de différence). Or, la proportion de jeunes qui considèrent n'en avoir jamais eu besoin est plus élevée chez les jeunes mineurs que chez leurs aînés de telle manière que cette différence pourrait ne pas seulement s'expliquer par le fait que les jeunes majeurs connaissent moins cette structure (entre 14 et 26 % de différence). Autrement dit, les jeunes majeurs pourraient moins connaître les PAEJ tout en ne considérant pas moins en avoir besoin que les jeunes mineurs.

24 L'accompagnement des jeunes filles et jeunes femmes victimes de ces agressions ne constitue qu'un volet de ces réponses.

Invités à hiérarchiser les 5 difficultés à traiter dans le département en matière de politiques de jeunesse et de postures professionnelles²⁵, des professionnels de jeunesse ont défini *l'orientation scolaire et professionnelle* comme le second *enjeu prioritaire*. Son importance est confirmée par les résultats du questionnaire : le fait d'« *accéder à une formation / école qui me plaît* » est, au total, ce qui préoccupe le plus les jeunes : cela **fait partie des préoccupations d'environ la moitié des jeunes de 11 à 29 ans** et c'est la **première préoccupation pour environ un tiers** d'entre eux.

- 11 - 14 ans : c'est une source de préoccupation pour environ 40 % d'entre eux et c'est la première pour plus de 20 %.
- 15 – 17 ans : c'est une source de préoccupation pour plus de deux tiers d'entre eux et c'est la première pour plus de 40 %.
- 18 – 20 ans : c'est une préoccupation pour plus de la moitié d'entre eux et c'est la première pour environ 40 %.
- Plus de 20 ans : c'est une préoccupation pour environ 40 % des jeunes de plus de 20 ans et c'est la première pour environ un quart d'entre eux.

Par ailleurs, la question de l'orientation est, avec le logement, la plus soulevée par les jeunes (une vingtaine) à l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire (« l'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire ? »). Un jeune fait remarquer que « les conseillers d'orientation dans les écoles sont assez surchargés par le nombre d'élèves », un autre aimerait qu'une « plus grande part dans le programme scolaire soit destinée à la présentation de filières diverses qui existent dans les études supérieures », un autre s'interroge : « est-ce que si l'on n'a pas d'idée pour le métier qu'on voudra ou qu'on hésite on pourra quand même avoir une orientation ? ».

L'orientation à l'issue de la classe de troisième et à l'issue de la classe de seconde générale et technologique constituent notamment deux étapes importantes du parcours d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes. Or, on note qu'à l'issue de la classe de troisième, le taux d'orientation vers la seconde générale et technologique (67,8%) est légèrement supérieur à la moyenne nationale (66,6%), alors même que le taux de réussite au diplôme national du brevet (82,4%) est inférieur à la moyenne nationale (86,5%)²⁶ : ce décalage pourrait témoigner d'inadéquations entre les résultats scolaires de certains jeunes et leur orientation. Après la seconde générale et technologique, les taux d'orientation vers la filière générale sont inférieurs à la moyenne nationale, tandis que ceux d'orientation vers les filières technologiques et professionnelles sont supérieurs.

Décisions d'orientation après la seconde générale et technologique en 2019 (%)

	Seine-Saint-Denis	France
Voie générale	61,9	67,2
Voie technologique	32,6	27,8
Voie professionnelle	5,5	4,5

Source : *Siècle Orientation (décisions d'orientation)* 06 – 2019 – Collèges et lycées publics uniquement

Le taux de recours à l'apprentissage du département est faible. Avec 3,5 % des 16-25 ans en apprentissage en 2017, la Seine-Saint-Denis enregistrait le plus faible taux de la région Île-de-

²⁵ « Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2103-2014, Les Textes de Profession Banlieue.

²⁶ Données 2019, site de la DSDEN, volet chiffres clés. En 2018, le taux d'orientation vers la seconde générale était également très légèrement supérieur à la moyenne nationale (67,7 % contre 67,4%) alors que le taux de réussite au brevet des collèges y était inférieur de 4,8 points.

France, la moyenne régionale se situant à 5 %²⁷. En effet, à la rentrée 2018, plusieurs Centres de Formation d'Apprentis (CFA) affichaient des taux de remplissage inférieurs à 50 %²⁸. Ce faible taux peut être mis en relation avec les conclusions d'une étude sur le thème « apprentissage et discrimination », menée conjointement par le Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) et des laboratoires de recherche entre 2014 et 2017 :

à niveau de formation équivalente, les apprentis sont moins souvent issus de l'immigration post-coloniale et ils appartiennent à des milieux plus privilégiés que les élèves des lycées professionnels. Cette différence s'explique notamment par les difficultés des premiers à être recrutés en alternance par les entreprises quand une partie des seconds trouve une place grâce aux réseaux familiaux. Selon cette étude, « en reléguant aux formations professionnelles scolarisées les populations les plus fragilisées face à l'emploi, l'apprentissage permet une insertion professionnelle qui est mécaniquement et sans grand effort supérieure à celle des jeunes issus des lycées professionnels ».

ii. BAFA et Service civique, les limites de dispositifs globalement bien connus et attractifs : des freins financiers et un rôle dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes à questionner ?

Le BAFA et le Service civique sont globalement bien connus

Le service civique est mieux connu chez les jeunes les plus âgés : moins d'un cinquième des jeunes de 11 à 15 ans en ont déjà entendu parler contre plus du tiers des jeunes de 16 à 18 ans et plus de la moitié des jeunes ayant entre 19 et 29 ans. Cette proportion apparaît globalement élevée si on la compare à d'autres dispositifs (par exemple, plus de 80 % des jeunes n'ont jamais entendu parler du dispositif du Conseil départemental +Citoyens).

Cependant, le **manque de connaissance à propos du service civique et de ses modalités d'accès** joue un rôle dans le fait de ne pas en bénéficier pour au moins **30 % des jeunes de plus de 16 ans** :

- environ 15 % des jeunes ne savent pas de quoi il s'agit,
- environ 15 % des jeunes ne savent pas où chercher les propositions de service civique.

En ce qui concerne le **BAFA**, environ **20 %** des jeunes expliquent qu'ils ne l'ont pas passé parce qu'ils ne savent « pas vraiment de quoi il s'agit ».

Cependant, ces proportions ne sont problématiques que si elles concernent des jeunes pour lesquels ces dispositifs auraient présenté un intérêt, ce que le nombre de répondants insuffisamment élevé n'a pas permis d'établir.

Ces dispositifs sont globalement attractifs mais certains jeunes ne sont pas convaincus qu'ils jouent un rôle positif dans leur insertion socio-professionnelle

Une part importante des jeunes de Seine-Saint-Denis bénéficient de ces dispositifs. Ainsi, environ **10 % des jeunes de plus de 16 ans ont passé le BAFA** tandis qu'en 2018, **13 % des jeunes de 15 à 24 ans en Seine-Saint-Denis ont effectué un service civique**²⁹.

Par ailleurs, ces dispositifs intéressent une part importante des jeunes qui n'en ont pas bénéficié. Ainsi, plus de la moitié des jeunes ayant entre 11 et 15 ans qui connaissent le dispositif se disent intéressés par le fait d'effectuer un Service civique³⁰.

²⁷ Institut Montaigne, *Seine-Saint-Denis, les batailles de l'emploi et de l'insertion*, mai 2020.

²⁸ CFA campus des métiers et de l'entreprise (Bobigny), du CFA BTP de Noisy-le-Grand, du CFA de l'industrie hôtelière et du tourisme de Villepinte, du CFA BTP de Seine-Saint-Denis, ou encore du CFA communication et création numérique de Bagnolet.

²⁹ Rapport territorial : Bilan 2018, Service Civique, Seine-Saint-Denis.

³⁰ Le seuil de significativité n'étant pas atteint, il n'est toutefois pas possible de considérer que cette conclusion s'applique à l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge vivant en Seine-Saint-Denis.

En ce qui concerne le BAFA, environ 20 % des jeunes comptent le passer et moins de la moitié des jeunes de 17 ans et plus environ ne l'ont pas passé ou ne comptent pas le passer par manque d'intérêt³¹.

Cependant, l'intérêt de ces activités dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle pourrait ne pas être évident pour certains jeunes. En effet, le Service civique n'est pas considéré comme intéressant « en soi » (indépendamment du fait d'être actuellement en activité, du niveau d'indemnisation, du manque de connaissance du service civique et des moyens d'y accéder) par au moins 10 % des jeunes³². Deux hypothèses peuvent être émises pour expliquer ce manque d'intérêt. Ces jeunes pourraient considérer que les missions qui leur seraient proposées dans le cadre d'un service civique ne les intéresseront pas (deux jeunes ont ainsi répondu dans la catégorie « autre » ne pas avoir trouvé de mission les intéressant). L'autre hypothèse est que ces jeunes considèrent que cette mission ne leur sera pas utile dans leur trajectoire professionnelle (une jeune femme de 22 ans en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois a ainsi répondu « *on m'a proposé et je ne sais pas si c'est en rapport avec ce que je veux faire* »). La peur de ne pas trouver un travail même après avoir fait une formation, obtenu un diplôme et effectué un service civique est par ailleurs omniprésente parmi les jeunes d'Uni-cités (association qui propose des services civiques aux jeunes) interrogés dans le cadre d'un focus groupe.

Enfin, il est intéressant de noter que quelques jeunes ayant répondu dans la catégorie « autre » ne jugent pas nécessaire de passer le BAFA dans la mesure où ils ont pu travailler avec des enfants sans ce diplôme et/ou dans la mesure où ils ne souhaitent pas en faire un métier à long terme. Ainsi, pour le BAFA comme pour le Service Civique, la vocation de ces dispositifs à jouer un rôle dans l'insertion professionnelle des jeunes semble devoir être clarifiée. Si l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes se révèle être un objectif prioritaire de ces dispositifs, la valorisation de ces activités auprès des entreprises ou la construction de ponts entre entreprises et jeunes inscrits dans ces dispositifs pourrait être opportune.

Le coût de l'obtention du diplôme du BAFA et la faible rémunération du Service civique sont des freins importants d'accès à ces dispositifs.

Environ 15 % des jeunes expriment ne pas avoir passé le BAFA parce que la « *formation coûte trop cher* ». Malgré les aides du Conseil départemental (20% du montant du stage théorique et/ou d'approfondissement, 40 %, pour le stage d'approfondissement du BAFA et du BAFD option « handicap » ou « activités physiques de pleine nature », dont la nage) et le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales (100 €), les jeunes peuvent déboursier jusqu'à 500 € pour obtenir leur BAFA.

10 à 15 % des jeunes mentionnent le niveau d'indemnisation pour expliquer qu'ils n'ont pas effectué de service civique. En 2018, 9 % des jeunes de Seine-Saint-Denis ont bénéficié de la majoration de l'indemnité sur critères sociaux (4 % bénéficiaires du RSA et 5 % étudiants boursiers échelon 5 ou +). A titre de comparaison, au niveau national, 8 % des jeunes en service civique ont bénéficié d'une majoration de l'indemnité sur critères sociaux³³. Si le niveau de rémunération est déterminé au niveau national, *l'opportunité d'accorder des aides permettant aux jeunes de lever certains freins matériels à l'accès au service civique pourraient être étudiées au niveau départemental*. Par exemple, un jeune homme explique dans le questionnaire ne pas avoir effectué de Service civique car « *n'ayant aucune ressource, il est compliqué de me déplacer, prendre les*

31 Plus de 30 % parce que cette formation ne les intéresse pas et plus de 10 % parce qu'ils n'ont pas le temps.

32 Entre 20 et 30 % des jeunes de plus de 15 ans ne sont pas intéressés par le service civique. Or, pour au moins 10 % d'entre eux, le manque d'intérêt pour le service civique est la seule raison pour laquelle ils n'en ont pas effectué, alors même que les répondants avaient la possibilité de donner deux explications.

33 Rapport territorial : Bilan 2018, Service Civique, Seine-Saint-Denis.

transports, sans risquer de prendre une amende ». Cette question du prix des titres de transports a également été soulevée par des jeunes en service civique au sein de l'association Uni-Cités lors du « focus jeunes ». Le professionnel qui a animé cet échange a ainsi rapporté que « les jeunes en Service Civique n'arrivent pas à bénéficier d'une Carte Imagin'R (ce qui devrait être le cas selon les textes³⁴) et paient donc 75 € tous les mois leur titre de transport. Sur une indemnité de 580 € c'est déjà un bon budget et c'est une revendication qu'ils nous portent régulièrement bien que nous ne soyons pas décisionnaires à ce sujet ».

Un manque de place en Service civique et des jeunes écartés du dispositif ?

Le fait d'**avoir postulé sans avoir été retenu pourrait concerner jusqu'à 10 % des jeunes de la Seine-Saint-Denis.**

Par ailleurs, quelques jeunes de moins de 18 ans expliquent dans le questionnaire qu'ils n'ont pas eu de place en service civique du fait de leur âge. S'il n'existe pas de quotas pour les mineurs, ces derniers ne représentent en effet que 5 % des volontaires en service civique, sur l'ensemble du territoire national, comme en Seine-Saint-Denis. Il est possible que cela s'explique par un refus de certaines structures de les accueillir, selon le type de mission, la disponibilité ou la maturité du jeune. Les données du questionnaire ne permettent toutefois pas de savoir si cela constitue un frein significatif à l'entrée en service civique de mineurs pour lesquels le dispositif aurait été particulièrement approprié (jeunes ayant interrompu leur scolarité par exemple).

Il est intéressant de relever que le Service Civique est ouvert aux jeunes de nationalité française, aux ressortissants européens (Espace Économique Européen et Suisse) et sous certaines conditions, aux jeunes originaires d'autres pays ; mais les **jeunes ne disposant pas d'un titre de séjour** ou n'ayant pas la nationalité française n'ont pas la possibilité d'effectuer un service civique.

On note qu'en 2018, 1,1 % des volontaires en service civique en Seine-Saint-Denis disposent d'une AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou d'une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). A titre de comparaison, cela concerne 1,5 % des volontaires au niveau national³⁵. Pourtant, la proportion de jeunes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé est plus élevée en Seine-Saint-Denis (6,2%) qu'en France (3,9 %). Les **jeunes en situation de handicap** en Seine-Saint-Denis bénéficient donc proportionnellement moins de la possibilité de réaliser un service civique en Seine-Saint-Denis qu'en France.

2) Dispositifs existants

i. Des démarches pour permettre aux jeunes de Seine-Saint-Denis de découvrir de nouveaux horizons professionnels

Cette découverte peut passer par la *présentation de possibilités* d'orientation et les *témoignages d'aînés*.

- Sur candidature, des élèves peuvent entrer dans une classe de **3ème Prépa métier** où un enseignement de découverte professionnelle des métiers leur est proposé de manière à personnaliser leur parcours en vue de construire un projet d'orientation vers la voie professionnelle ou l'apprentissage.

³⁴ Conformément à l'article L. 120-3 du code du Service National, la carte de volontaire confère les mêmes droits et avantages financiers et contractuels que ceux accordés avec une carte étudiante par les enseignes commerciales et toute autre personne morale de droit public ou privé.

³⁵ Rapport territorial : Bilan 2018, Service Civique, Seine-Saint-Denis.

- La Région Île-de-France va se saisir dès la rentrée 2020, en lien avec les Académies, de sa compétence d'information des scolaires, apprentis et étudiants sur les formations et les métiers, notamment en **labellisant des intervenants professionnels dans les établissements**, en organisant des **Matinales ou des Semaines thématiques** dédiées à la découverte des métiers au sein de ses 25 bassins d'emploi.
- Le Conseil départemental porte des « **Parcours de découverte** » des filières professionnelles et des métiers du territoire permettant d'offrir aux collégiens l'opportunité de découvrir des métiers et des secteurs professionnels, notamment ceux des filières porteuses d'emplois, tout en valorisant l'offre de formation du territoire. Il est proposé 10 parcours pour l'année 2019/2020 pendant le temps scolaire.
- L'organisation des **rencontres** techniques annuelles par le Conseil départemental en partenariat avec le Lycée des métiers de l'horticulture de Montreuil et le lycée du paysage de Vaujours permet à des jeunes de découvrir ces métiers.
- Le Conseil départemental subventionne l'**Afev** pour ses actions sur la découverte des métiers.
- Le Conseil départemental établit des **parrainages** entre « jeunes diplômés » et membres du Conseil Départemental ou avec des entreprises chartées.

Certains dispositifs permettent aux jeunes de *s'immerger* dans un secteur ou une activité, en y participant sur une courte durée.

- Porté par l'Éducation nationale, le **stage d'observation en milieu professionnel** permet aux élèves de 3^{ème} (éventuellement de 4^{ème}) d'être pris en charge par une organisation pendant une semaine.
- Le Conseil Départemental **accueille** des stagiaires de 3^{ème}, des apprentis et des services civiques. La Caf accueille également des stagiaires de 3^{ème} et des services civiques.
- Le Conseil départemental anime depuis 2013 une **plateforme de stages pour les élèves de 3^{ème}** (monstagede3e.seine-saint-denis.fr), qui facilite l'identification d'employeurs susceptibles de proposer des stages pour les collégiens. Ainsi, cette plate-forme permet :
 - de lutter contre les discriminations et les inégalités entre les élèves ;
 - de valoriser la diversité des métiers de la fonction publique territoriale ;
 - aux élèves de 3^{ème} rencontrant des difficultés dans leur recherche de stage d'accéder à des environnements professionnels attractifs et variés.
- Le **service civique** permet l'engagement volontaire au service de l'intérêt général de jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) pour une durée de 6 à 12 mois. Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par l'organisme d'accueil. Les services déconcentrés de l'État apportent le soutien financier aux jeunes en service civique et donnent l'agrément aux structures locales accueillant les jeunes.
- Le **BAFA** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et le **BAFD** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) permettent d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement. Ce dispositif est porté par la DDCS, les municipalités, le Conseil départemental et la Caf peuvent apporter aux jeunes une aide financière.

ii. Accueillir et assurer l'orientation personnalisée des jeunes

Certaines structures et dispositifs s'adressent à *tous les jeunes*.

- Plusieurs **plateformes numériques** dédiées à l'orientation sont à disposition des jeunes : plateforme « Oriane » de la Région, ...
 - La plateforme numérique de l'Éducation nationale, <http://www.onisep.fr/>, offre différentes entrées thématiques (études, formations, métiers, emploi, ...). Elle s'adresse prioritairement aux collégiens, lycéens et étudiants, et propose des espaces dédiés aux parents et aux équipes éducatives, avec des ressources pédagogiques. Elle permet d'accéder à des tchat, des réponses téléphoniques en ligne ou par téléphone, et met en lien avec le CIO de proximité. Dans sa déclinaison régionale, elle met en ligne des ressources diverses (brochures post-3ème par académie, post-bac pour l'Ile-de-France, fiches Licence, etc ...).
 - La Région Ile-de-France s'engage aux côtés de tous les Franciliens avec son portail régional de l'orientation, baptisé **Oriane.info**. Il concrétise la volonté d'accompagner élèves, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi dans leurs projets d'orientation ou de recherche d'emploi à travers un outil unique et simplifié. Oriane.info propose en effet une navigation personnalisée à travers six profils : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi. Chaque usager peut ainsi naviguer dans un univers (son lab) et trouver toutes les informations nécessaires pour construire son parcours d'orientation (ou de réorientation tout au long de la vie) et développer son projet professionnel, le tout à travers des questionnaires d'intérêt, des fiches d'auto-évaluation, des conseils pratiques... Une application smartphone, du site Oriane.info, est prévue pour la fin d'année 2020.
- Afin de mieux répondre aux besoins des franciliens, La Région Île-de-France a lancé un réseau régional de l'orientation, les **“Réseaux Oriane”** rassemblant les acteurs de l'orientation et de l'emploi en lien avec le développement économique et l'offre de formation, au plus près des franciliens au sein de ses 25 bassins d'emploi. Ces réseaux sont actuellement en cours d'installation dans le cadre de l'animation des bassins d'emploi. Quelques territoires ont débuté la démarche, dont le bassin d'emploi Est-Ensemble depuis 2018 – 2019. Les actions sont encore en cours de réflexions et validations.
- **Le réseau des Centres d'Information et d'Orientation** permet un accueil de proximité pour les jeunes (élèves de collège et de lycée, étudiants, apprentis, non scolaires, allophones, ..), les parents d'élèves et les adultes (en recherche de projet professionnel ou de formation pour un premier conseil). Les Psychologues de l'Éducation nationale apportent un conseil personnalisé pour l'orientation scolaire et professionnelle ; ils peuvent aussi être consultés lorsque se présentent des difficultés particulières dans la scolarité et la formation. Plus généralement ils contribuent à l'élaboration du projet personnel des élèves. Les PsyEN exercent une partie de leur activité dans les établissements scolaires, où ils participent au Parcours Avenir et à l'accompagnement à l'orientation, en lien avec les équipes éducatives.
- **Les Points d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ)** apportent un premier niveau de réponse sur les besoins des jeunes (conduites à risques, droits sociaux, insertion socio-professionnelle etc), les écoutent, et les orientent vers les structures susceptibles de répondre à leurs problématiques (CMPP, ASE, Services sociaux, ML, etc.).
Au nombre de 8 en mai 2020 (Les Lilas, Montreuil, Clichy-sous-Bois, Aubervilliers, Bondy, Rosny-sous-Bois, Stains, Dugny), l'activité de ces structures présente une hétérogénéité importante sur le département (spécialités, niveaux d'accompagnements des jeunes, partenariat, maillage territorial, moyens humains et financiers). Ces structures sont labellisées et financées par les services de l'État et le Département.
- **Les Maisons des Adolescents** ont pour mission l'accueil, l'information, la prévention /

promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire – généralement de courte durée – de l'adolescent, de sa famille, et des professionnels qui les entourent. Le département est doté de trois Maisons des adolescents, deux sont portées par des Hôpitaux, la dernière par une association. Le Département soutient les Maisons des adolescents en leur attribuant une subvention annuelle correspondant aux salaires et charges d'un éducateur. En 2018 les Maisons des Adolescents ont assuré 1366 accompagnements dont 1/4 d'adolescents suivis l'ASE. En 2019 les Maisons des ados ont renforcé leur offre de services en direction du public MNA.

- Le dispositif **Promeneurs du Net** permet à des professionnels de jeunesse d'avoir une action éducative sur les réseaux sociaux. Leur but est d'accompagner les jeunes dans leur vie numérique, dans leurs projets et de les rapprocher des structures dont ils s'éloignent en grandissant. Il y a 28 Promeneurs du Net issus de différents types de structures jeunesse du département. La DDCS, la Caf et le Conseil Départemental co-financent la Ligue de l'Enseignement (FOL93) pour la coordination des Promeneurs du Net. La Caf se charge des appels à projets et finance le démarrage des nouveaux promeneurs.

D'autres structures et dispositifs sont spécialisés dans l'accompagnement de *jeunes à partir de 16 ans en insertion*.

- La Région Île-de-France a mis en place un dispositif majeur d'insertion pour les jeunes de 16 à 25 ans souhaitant initier une démarche d'insertion sociale et professionnelle par la construction d'un projet professionnel réaliste, le dispositif **Avenir Jeune**. Ce dispositif comprend deux programmes : le Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE) et les Espaces de dynamique d'insertion (EDI, financé également par le Département) :
 - **Le Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE)** est mis en place pour aider le jeune à construire ou à confirmer un projet professionnel mais aussi développer ses compétences clefs en vue d'accéder de manière privilégiée à un contrat en alternance et à l'emploi. A son arrivée dans le dispositif, le jeune bénéficie d'un diagnostic de ses compétences. En fonction de ce diagnostic, lui est prescrit parcours individualisé de formation à raison de 35h par semaine. Les jeunes en parcours peuvent bénéficier de stages en entreprise, de plateaux techniques et de passerelles de découverte de l'apprentissage et des métiers. Ce dispositif ouvre droit à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle financée par le Conseil régional.
 - **L'Espace dynamique d'insertion (EDI)** vise à lever les freins périphériques des jeunes les plus éloignés de l'emploi et à favoriser l'acquisition, le développement et l'évaluation des compétences, en particulier des compétences comportementales et sociales nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle. A partir du diagnostic des besoins du jeune, ceux-ci se voient prescrire un parcours intégrant un accompagnement individuel et le suivi d'activités collectives, voir des stages en entreprises. La durée moyenne d'un parcours est de 5 mois.

Les jeunes entrant dans le dispositif Avenir Jeune ont le statut de stagiaire en formation professionnelle et bénéficient à ce titre d'une protection sociale. A partir de 20h de formation par semaine, ce dispositif ouvre par ailleurs droit à une rémunération du stagiaire financée par le Conseil régional.

- Les **Missions locales** apportent des réponses aux jeunes entre 16 et 25 ans dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, mais également logement, santé, mobilité, citoyenneté, loisirs, ... Ces structures sont financées par l'État, la Région Île-de-France et le Conseil départemental notamment à travers les dispositifs qu'elles déploient :
 - Le **Parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** est le cadre général

pour tous les jeunes suivis en Mission Local. Il prévoit leur accueil, le diagnostic de leur situation et leur accompagnement contractualisé par des conseillers mission locale.

- Le **Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue française** (PIAL) a été expérimenté pour les jeunes extra-européens qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'insertion professionnelle de droit commun. Il s'agit d'une phase spécifique d'accompagnement dans le cadre du PACEA leur permettant d'accéder à ces dispositifs. Elle est associée au versement d'une allocation mensuelle (1454 euros sur 3 à 6 mois), d'une offre de formation complémentaire à celles de l'OFI et d'une mobilisation de l'offre de services des Missions locales.
- Souvent portée par des missions locales, la **Garantie Jeune** s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi en situation de grande précarité. Elle consiste en un programme d'accompagnement intensif pendant 12 mois, mixant collectif et individuel, basé sur le principe de l'emploi d'abord et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi. Une allocation est versée sous conditions au jeune pour sécuriser le parcours.
- Le **Parrainage** permet de mettre en relation des jeunes avec des bénévoles issus du monde professionnel.
- Notons également la coordination des missions locales fédérées de la Seine-Saint-Denis au sein de Convergence 93 véritable animateur du réseau des missions locales.
- Les **Écoles de la 2ème Chance** (E2C) accueillent des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans diplôme et sans qualification. Elles proposent à ces jeunes un parcours de formation personnalisé centré sur les savoirs de base et incluant des périodes en alternance afin de découvrir le monde du travail. Le parcours, d'une durée variable de 4 à 18 mois, peut être interrompu à tout moment dès l'instant que le stagiaire accède à un emploi ou à une formation qualifiante (le parcours moyen à l'école est de 6 mois). Ces structures bénéficient d'un financement de la Direccte, de la Région et du Conseil départemental.
- Les jeunes de 16 à 25 représentent environ 20 % du public bénéficiant d'un parcours au sein des **structures d'insertion par l'activité économique (IAE)** financées notamment par le Conseil départemental : association intermédiaire, atelier et chantier d'insertion, entreprise d'insertion, entreprise de travail temporaire d'insertion. En Seine-Saint-Denis, la tête de réseau **Inser'Eco** représente et fédère 72 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de la Seine-Saint-Denis.
- La **Subvention globale Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)** mise en œuvre par le Département est un dispositif européen en matière de lutte contre le chômage des jeunes. Elle vise à soutenir des actions permettant aux jeunes entre 16 et 25 ans sans emploi, non engagés dans un parcours de formation et ne poursuivant pas d'études d'accéder à un emploi, une formation continue, un apprentissage ou un stage. Ces actions peuvent être portées par différentes structures : associations œuvrant dans le domaine de l'insertion des jeunes, structures d'insertion par l'activité économique.
- Porté par les services de L'État, le dispositif **Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation** prévoit l'accompagnement personnalisé de jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle résidant au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV) ou d'une Zone de revitalisation durable (ZRR), pour les conduire à une qualification dans le champ du sport et de l'animation.

Enfin, des dispositifs spécifiques ont vocation à *accompagner les jeunes les plus vulnérables*.

- Les **Programmes de réussite éducative (PRE)** permettent l'accompagnement individualisé de jeunes entre 2 et 18 ans (QPV, REP / REP+) présentant des signes de vulnérabilité (socioéconomique, psychique, ...) par une équipe pluri-disciplinaire. Cette dernière lui propose un parcours adapté à sa situation en le mettant, si nécessaire, en relation avec d'autres professionnels. **Les services de L'État financent l'équipe des PRE (75 % de financement par le contrat de ville, le reste par la ville) ainsi que des actions.**
- Le **Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)** vise à permettre à la myriade de dispositifs d'aide pour les jeunes qui existent d'ores et déjà à atteindre ceux qui en ont le plus besoin. Des référents de parcours sont recrutés pour repérer les jeunes dits « invisibles » sur le terrain et les aider à s'orienter vers le dispositif qui convient le plus à leur situation, qu'il s'agisse, par exemple, d'un service civique, d'une inscription dans une école de la deuxième chance ou encore d'un contrat d'apprentissage. Le PRIJ permet le déploiement de 18 référents de parcours dans les Quartiers Politique de la Ville de Plaine Commune et Paris Terres d'Envol. Leurs postes sont financés par le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) repérage des « invisibles ». L'animation et la coordination du dispositif est portée par l'association Convergence 93, financée par des crédits politique de la ville et le Conseil départemental.
- Le **Contrat Jeune Majeur** porté par le Conseil départemental permet à des jeunes inscrits à l'Aide Sociale à l'Enfance de continuer à bénéficier d'un accompagnement après leur majorité (jusqu'à leur 21 ans maximum). Ce contrat détermine les engagements réciproques du majeur (objectifs de suivi d'une scolarité, voir de réussite à un examen, de gestion d'argent mensuel, de suivi médical ou psychologique, ...) et ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance (accompagnement par un travailleur social, financement d'un logement, des études, ...).
- Le Conseil Départemental développe dans le cadre du **FAPI (Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion)** des actions d'insertion spécifiquement destinées aux jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- La conduite de la politique de protection de l'enfance est une compétence centrale du Conseil départemental. Ainsi, le **schéma de prévention et protection de l'enfance 2018-2022**, voté en séance du Conseil départemental en avril 2019 se décline en 10 engagements autour de trois priorités : mieux prévenir, mieux protéger, mieux accompagner vers l'autonomie. Dans les 10 engagements, les acteurs, animateurs et opérateurs du schéma s'attacheront notamment à :
 - * Accompagner chaque enfant suivi grâce au Projet Pour l'Enfant pour que tous les acteurs s'engagent en faveur de leur épanouissement et leur bien-être,
 - * Prévenir les placements à l'aide de mesures éducatives à domicile, en accueil de jour, dans les relais parentaux, la prévention spécialisée...,
 - * Guider les jeunes vers l'autonomie à leur sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance avec les contrats jeunes majeurs,
 - * Développer des dispositifs conjoints avec l'État pour les enfants porteurs de troubles Psychiques,
 - * Accueillir convenablement les jeunes isolés par la création d'une Cellule d'accompagnement des Mineurs étrangers non accompagnés (CAMNA) et de 800 places d'accueil,
 - * Créer de nouvelles places pour d'accueil d'urgence.
- **L'observatoire des violences faites aux femmes du Conseil départemental** permet la

coordination et la mise en œuvre de plusieurs dispositifs d'accompagnement des jeunes filles victimes d'agression physique et/ou sexuelle dont un lieu spécifique d'accueil et d'orientation des jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de toutes formes de violences.

Il s'agit d'une antenne de l'association "FIT une femme un toit" spécialisée dans l'accompagnement et l'hébergement des jeunes femmes de 18 à 25 ans qui a pour missions de :

- * Repérer, au travers d'actions de formation et de sensibilisation, les jeunes femmes victimes de toutes formes de violences (violences dans leur relation amoureuse, mariages forcés, excisions, agressions sexuelles, viols, violences intrafamiliales...)
- * Accompagner (accompagnement social, juridique, médical, éducatif) et orienter notamment vers les structures d'hébergement spécialisées pour jeunes femmes victimes de violences (pour les jeunes majeures),
- * Favoriser l'émancipation de celles-ci.

iii. Lever certains freins à l'insertion socio-professionnelle

Des dispositifs visent à lever certains *freins financiers* à l'insertion socio-professionnelle :

- Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, « **la Région Île-de-France assume la mission de rémunérer** les stagiaires (jeunes, adultes, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi non indemnisés...) en formation au sein des programmes et dispositifs éligibles à la rémunération ». **L'ensemble des jeunes de 16 à 26 ans, inscrits dans les dispositifs d'insertion du Conseil régional (EDI, PEE, E2c), ainsi que dans les programmes de formation certifiants ou qualifiants** peuvent ainsi en bénéficier.

Par ailleurs, l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle bénéficient d'une **protection sociale**. Des frais d'hébergement peuvent être pris en charge dans certaines conditions (en fonction de l'âge et de la distance entre le domicile et le lieu de formation notamment). Enfin, l'ensemble des jeunes en parcours en EDI, PEE, E2c et en formation certifiante ou qualifiante bénéficient de la gratuité des transports en Île-de-France. Le Conseil régional finance par ailleurs des chèques mobilité, distribués par les Missions locales, afin de permettre aux jeunes de se déplacer dans le cadre de leurs recherches d'emploi.

- A travers le **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**, le Conseil départemental apporte à certains jeunes un soutien ponctuel ou régulier dans les domaines du logement, de la santé, du transport... Ce type d'aide est accordé aux jeunes de 18 à 25 ans ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ainsi que matérielles, sans revenus ou avec de faibles ressources. Les aides du FAJ relèvent de trois catégories :
 - secours temporaire;
 - réalisation d'un projet d'insertion (frais de mobilité, frais de formation, achat de vêtements professionnels, etc.) ou dépannage dans l'attente d'une entrée en stage ou en action d'insertion;
 - accompagnement de longue durée dans le domaine de la santé, du logement, etc.
- Le Conseil départemental propose également de renforcer l'accès à l'emploi des jeunes par une mobilisation des structures d'Insertion par l'Activité Economique, des dispositifs passerelles, des actions proposées par les chartes entreprises (Dispositif SIAE - chartes entreprises - Action CD2I - actions passerelles) dans le cadre du volet emploi, insertion du PDI).

- Le programme d'accompagnement et d'aide régionale en matière de création et de reprise d'entreprise **ENTREPRENEUR#LEADER** qui se développe au sein des 25 bassins d'emploi de la Région est ouvert aux jeunes ayant un projet de création d'activité.

Des dispositifs visent à empêcher que *l'absence de maîtrise de certaines compétences* ne constituent un frein à l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

- Les programmes **EDI, PEE et E2c** décrits précédemment (I.B. ii) y participent.
- Le **programme régional de formations transversales (PRFT)**, ouvert aux jeunes et aux adultes comporte trois dispositifs : anglais à visée professionnelle, compétences numériques et compétences de base professionnelles (développement des compétences en mathématique, numérique, savoir-être et apprentissage du français à visée professionnelle).
- **L'offre de formation certifiante et professionnalisante de la Région** est présente dans 21 domaines de formation, avec plus de 20 000 places disponibles par an, pour l'ensemble des publics (jeunes et adultes). L'ensemble de l'offre de formation conventionnée est consultable sur le site de Défi Métiers, via la base de recherche Dokelio.
- Le **Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)**, porté au niveau national, est mis en œuvre en régions dans le cadre de Pactes pluriannuels d'investissement dans les compétences 2019-2022 et par le biais deancements d'appels à projets nationaux (appel à projet « repérage et mobilisation des invisibles » visant à prévenir l'éloignement durable de certains jeunes du marché du travail notamment).

C. Favoriser le développement de filières d'excellence et de filières pour les métiers en tension

1) Éléments de diagnostic

i. L'emploi au cœur des préoccupations des jeunes

Plus d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage.

	Seine-Saint-Denis	France
Population active 15-24 ans	40,1%	41,6%
Population en emploi 15-24 ans	26,1%	29,5%
Chômage – Femmes 15-24 ans	32,9%	29%
Chômage – Hommes 15-24 ans	36,7%	29,4%

Source : Insee, dossier complet département Seine-Saint-Denis, données 2016

La proportion de jeunes de 15 à 24 ans en emploi (26,1%) en 2016 est inférieure à la moyenne nationale (29,5%). La proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans en emploi ou à la recherche d'un emploi (population active) en Seine-Saint-Denis et en France étant comparables, on peut en conclure que les jeunes séquano-dionysiens rencontrent plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail que la moyenne des Français. Les jeunes femmes entre 15 et 24 ans sont cependant légèrement moins nombreuses que leurs homologues masculins à être au chômage.

	Seine-Saint-Denis	France entière	Différence
Part des filles de 15 à 19 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	83%	83%	-0,2%
Part des garçons de 15 à 19 ans élèves, étudiants ou stagiaires	78%	76%	2,3%
Part des filles de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	7%	8%	-1,4%
Part des garçons de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	9%	13%	-4,7%

Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/tableau/jeunscolar/jeunscolar.asp-prov=BD-depar=BJ.htm#top>

La part des jeunes hommes de Seine-Saint-Denis de 15 à 19 ans étudiants, élèves ou stagiaires est légèrement plus élevée en Seine-Saint-Denis qu'en France (+2,3%). En revanche, ils sont moins nombreux à être en emploi (-4,7%).

On note que les écarts de situation entre les jeunes de 15 à 19 ans résidant en Seine-Saint-Denis et la moyenne française sont moins élevés pour les filles que pour les garçons.

Comme dans le reste de la France, la part des jeunes séquanodionysiens élèves, étudiantes ou stagiaires est plus élevée pour les jeunes filles que pour les jeunes garçons.

Au contraire, les jeunes garçons sont légèrement plus en emploi que les jeunes filles.

Directe, Préfecture : données pour les 24-29 ans ? (cette tranche d'âge est a fortiori concernée par les problématiques d'accès à l'emploi)

Ces difficultés se traduisent dans les réponses au questionnaire. Ainsi, le fait de trouver un emploi est une préoccupation pour **plus de la moitié des jeunes entre 18 et 20 ans**, et c'est la première préoccupation pour environ 20 % d'entre eux. Le fait de trouver un emploi est la préoccupation la plus représentée parmi les **jeunes de plus de 20 ans (environ deux tiers)** et c'est **la première préoccupation pour plus d'un quart d'entre eux**. Par ailleurs, à l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire (« L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire? »), une dizaine de jeunes évoquent leurs difficultés à trouver un emploi alors que la question de l'emploi a été abordée au cours du questionnaire.

Parmi les jeunes indiquant ne plus être en études, environ un tiers déclare être en emploi, environ un tiers déclare être à la recherche d'un emploi depuis moins de 6 mois et environ un tiers déclare être à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois³⁶. **Environ la moitié des jeunes âgés de 20 à 29 ans sont à la recherche d'un emploi, dont environ 20 % depuis plus de 6 mois.**

Au-delà de la difficulté à trouver un emploi, se pose la question de la *difficulté des jeunes à trouver un emploi stable et suffisamment rémunéré* pour accéder à l'autonomie et répondre à leurs besoins. En effet, environ 70 % des jeunes ayant répondu au questionnaire déclarent **vivre encore chez leurs parents**.

Seulement 45 % des **jeunes qui travaillent** ont répondu n'être **en contact avec aucune des structures d'insertion professionnelle** mentionnées dans le questionnaire (Pôle emploi, Mission locale, Maison de l'emploi, etc.)³⁷. On peut y voir une manifestation de l'efficacité de ces structures comme une manifestation des difficultés d'une part significative des jeunes à trouver un emploi stable.

Parmi les jeunes majeurs qui ont déclaré travailler, 20 % déclarent toucher la **prime d'activité** et seulement 28 % n'en bénéficient pas parce qu'ils pensent ne pas être éligibles³⁸. Ces proportions semblent traduire un niveau de rémunération faible des jeunes qui travaillent.

³⁶ Pour pouvoir déduire que ces proportions s'appliquent à l'ensemble de la population de la Seine-Saint-Denis, il aurait fallu un nombre de répondants plus élevé.

³⁷ Le nombre de répondants n'étant pas suffisamment important, on ne peut toutefois rien en déduire sur la population des jeunes de Seine-Saint-Denis qui travaillent au contact de ces structures.

³⁸ Pour établir que cette proportion reflète ce que l'on retrouve dans la population des jeunes âgés de 18 à 29 ans qui travaillent en Seine-Saint-Denis, il faudrait avoir recueilli un nombre de répondants plus significatif.

A l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire (« L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire ? »), quelques jeunes évoquent en particulier leur difficulté à trouver un emploi stable, suffisamment rémunéré pour répondre à leurs besoins et qui ne soient pas trop **loin de leur domicile**. Ces éléments sont corroborés par le recensement 2015³⁹ qui a mis en évidence le fait que les jeunes résidant en Île-de-France sont moins fréquemment en situation stable (20 % des actifs de moins de 26 ans sont apprentis ou stagiaires rémunérés, 23 % sont intérimaires ou en CDD) et plus souvent à temps partiel (deux fois plus fréquent chez les moins de 26 ans que pour les autres salariés). On peut supposer que c'est à fortiori le cas pour les jeunes résidant en Seine-Saint-Denis étant données les difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès à l'emploi.

Si les *discriminations* ne sont pas la seule cause des difficultés des jeunes de Seine-Saint-Denis à trouver un emploi, elles sont, selon les séquanodionysiens, très répandues dans le monde du travail : 88 % d'entre eux estiment que des personnes sont discriminées sur le département dans leur recherche d'emploi, 87 % le pensent en ce qui concerne le monde du travail en général⁴⁰.

On note enfin qu'*une partie des jeunes veulent travailler pendant leur scolarité ou études*. Cette préoccupation peut être interprétée comme le signe d'une volonté d'appréhender le monde du travail ou de difficultés financières. Ainsi, le fait de **trouver un emploi fait partie des préoccupations d'environ 10 % des jeunes âgés de 11 à 14 ans**. Le fait de trouver un emploi est une préoccupation pour **plus d'un quart des jeunes ayant entre 15 et 17 ans**. C'est toutefois la première préoccupation de moins de 10 % d'entre eux. **Au moins 10 % des lycéens, environ 20 % des jeunes âgés de 17 à 19 ans et plus d'un tiers des étudiants du supérieur⁴¹** sont en recherche d'emploi ou travaillent. Interrogés sur leur situation vis-à-vis de l'emploi, une dizaine de jeunes expliquent dans la catégorie « autre » être à la recherche de « petits boulots » ou « jobs d'été ».

ii. L'état des qualifications et de l'accès à l'enseignement par rapport aux besoins du territoire et aux aspirations des jeunes : des insuffisances et inadéquations

Le niveau de diplôme des jeunes de Seine-Saint-Denis est inférieur au niveau de diplôme de la moyenne des jeunes français.

Part des 15-24 ans non scolarisés sans diplôme qualifiant en France et en Seine-Saint-Denis

	Part des peu ou pas diplômés, au sein de la population des 20-24 ans non scolarisée en 2016 (%)	Part des peu ou pas diplômés, au sein de la population des 25-35 ans non scolarisée en 2016 (%)
Seine-Saint-Denis	26,3	23,8
France métropolitaine	17,9	13,4
Différence	+8,4	+10,4

Source : Insee, octobre 2019

*Les sortants peu ou pas diplômés désignent les jeunes qui sortent de formation initiale en possédant au plus le diplôme national du brevet

39 Synthèse thématique n°86 du Service études, statistiques, évaluation de la Direccte Ile-de-France, « Les jeunes dans les politiques d'emploi et d'insertion en 2017 ».

40 *Baromètre discriminations en Seine-Saint-Denis*. Enquête téléphonique réalisée du 18 au 9 juillet 2019 sur la perception des discriminations sur un échantillon représentatif de la population de Seine-Saint-Denis. Il a été confié à l'Institut Harris Interactive en 2019 par le Conseil départemental.

41 Il faudrait avoir recueilli un nombre de réponses plus important pour pouvoir considérer que cette proportion s'applique à la population des étudiants du supérieur de Seine-Saint-Denis.

Part des 15-24 ans non scolarisés sans diplôme qualifiant par EPT

Plaine Commune		Paris Terres d'Envol		Est Ensemble		Grand Paris-Grand Est	
Taux	Différence avec France métropolitaine	Taux	Différence avec France métropolitaine	Taux	Différence avec France métropolitaine	Taux	Différence avec France métropolitaine
34,2%	11,4%	31,3%	8,6%	30,9%	8,2%	25,4%	2,7%

Source : Observatoire Départemental des Données Sociales de Seine-Saint-Denis, Portrait social de la Seine-Saint-Denis par EPT, novembre 2019

La proportion des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés et sans diplôme qualifiant varie significativement en fonction des Établissements Publics Territoriaux (EPT). Ainsi, si l'ensemble des EPT de Seine-Saint-Denis affiche un taux de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme qualifiant supérieur à la moyenne nationale, cet écart dépasse les 10 % pour l'EPT Plaine Commune. Il est moins marqué pour l'EPT Grand Paris – Grand Est (2,7%).

Part des diplômés de l'enseignement supérieur, au sein de la population des 25-34 ans non inscrite en établissement scolaire (%)

	En 1999	En 2011	En 2016
Seine-Saint-Denis	23	35,1	39,5
France métropolitaine	29,1	43	44,9
Différence	-6,1	-7,9	-5,4

Selon l'INSEE, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes âgés de 25 à 34 ans est moins élevée sur le territoire de Seine-Saint-Denis que sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine (-5,4%). Cet écart est néanmoins plus réduit en 2016 qu'en 2011 (-7,9%).

Le niveau de qualification plus faible qu'ailleurs participe à expliquer les difficultés d'insertion des jeunes dans un département qui affiche un important essor économique. En effet, le niveau de diplôme de la population résidente est inférieur au niveau de qualification des emplois développés sur le territoire⁴². Ainsi, en raison des interdépendances que le département entretient avec l'Île-de-France, plus de 70 % des emplois hautement qualifiés sont occupés par des non-résidents⁴³.

Le niveau de diplôme inférieur à la moyenne nationale est problématique au regard du frein qu'il représente dans l'accès des jeunes aux emplois qualifiés qui existent sur le territoire, mais également au regard des aspirations même des jeunes. : *le fait d'« accéder à une formation / école qui me plaît » est, au total, ce qui préoccupe le plus les jeunes, y compris les plus âgés.* Cela fait partie des préoccupations d'environ la moitié des jeunes de 11 à 29 ans et c'est la première préoccupation pour environ un tiers d'entre eux. C'est une préoccupation pour environ 40 % des jeunes de plus de 20 ans et c'est la première pour environ un quart d'entre eux.

Le niveau des qualifications sur le département ne coïncide pas avec les offres d'emploi existantes d'une part, et les aspirations des jeunes d'autre part. Cela soulève la *question des freins à l'accès des jeunes à des formations en adéquation avec leurs souhaits et besoins*. Certains jeunes évoquent ainsi spontanément⁴⁴ dans le questionnaire les freins qu'ils rencontrent dans l'accès à

42 L'essor des emplois sur le territoire (+15 % entre 1999 et 2010 et +8 % entre 2010 et 2015) figure parmi les plus élevés du pays et l'activité se concentre désormais sur des fonctions tertiaires supérieures (un processus de désindustrialisation rapide fait reculer la part de l'industrie dans l'emploi de 43 % en 1968 à 36 % en 1975). En particulier, les emplois de cadres augmentent de 8 points entre 1999 et 2015 (24 % en 2015, soit le 5^{ème} rang de France métropolitaine).

43 Chevrot J., Khelladi I., Omont Laure., Wolber O., Bikun Bi Nkott., Fourré C., Oudin B., « La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes », Insee Analyses Île-de-France n°114, février 2020.

44 La dernière question est ouverte : « L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire? »

l'enseignement supérieur. Ainsi, plusieurs jeunes, **étudiants ou en sortie d'études**, évoquent leurs **difficultés financières**. Les étudiants ou stagiaires non boursiers mentionnent également le poids que représente leurs études pour leurs parents, lorsque ces derniers les soutiennent. Les étudiants boursiers peuvent également faire face à ces difficultés : « *la bourse, je suis à un échelon élevé mais ce n'est pas assez : les transports sont chers, je compte bientôt prendre un logement étudiant, je n'aurai jamais les moyens malgré les APL* ». Pour les jeunes en service civique à Uni-Cités interrogés dans le cadre du « focus jeune », le « système de distribution de la bourse » du Crous est jugé problématique. Un jeune évoque le frein que constituent les **transports**, l'« *accessibilité aux études supérieures pour les jeunes du 93 (peu desservi par le transport pour aller dans le 15ème arrondissement où plusieurs universités prestigieuses siègent)* ».

Les jeunes évoquent également les **inégalités scolaires et la réputation des établissements** comme frein à l'accès à certaines universités et formations : « *Si l'on veut aller dans de grandes universités à Paris (ou dans d'autres grandes villes), ils ne nous acceptent pas forcément car la réputation de notre ville est mauvaise* », « *les inégalités dans l'Education nationale, le fait d'être d'un milieu social ne permettant pas d'avoir autant de chances d'entrer dans une haute école* », « *je sais très bien que comme je suis un jeune de cité, j'aurai beaucoup de mal à accéder à une école* ». On note néanmoins que la campagne de formulation de vœux pour le post-bac de Parcoursup en 2018 semble avoir permis une meilleure mobilité vers les formations parisiennes qu'APB en 2017⁴⁵.

- Les lycéens professionnels et technologiques ont été 777 de plus qu'avec APB à recevoir une proposition à Paris, ce qui représente une augmentation de 78,6 % par rapport à l'année 2017.
- Les élèves boursiers sont 728 de plus qu'avec APB (+67%) à avoir eu au moins une proposition de mobilité vers Paris.
- 57 % des élèves de la Seine-Saint-Denis ayant eu au moins une proposition parisienne ont accepté l'une d'entre elles.

iii. Les grands travaux à venir sur le département : des opportunités d'emploi pour les jeunes

Le département de la Seine-Saint-Denis va connaître une « vague exceptionnelle de grands travaux »⁴⁶ dans les années à venir, mobilisant des investissements publics très significatifs :

- le Grand Paris express (service de métro automatique)
- le Charles de Gaulle express (projet d'amélioration de la desserte de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle)
- le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (démolition et reconstruction d'habitats dans 24 quartiers de Seine-Saint-Denis)
- la construction d'infrastructures en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- l'aménagement du Terminal 4 et le développement de l'aéroport Paris-Charles-De-Gaulle
- la construction dans la ville de Saint-Ouen d'un campus hospitalo-universitaire regroupant les activités des hôpitaux de l'Assistance Publique (Paris de Bichat et Beaujon) et les structures universitaires de l'UFR de médecine de Paris Diderot et de l'UFR d'odontologie pour l'ensemble de l'Île-de-France.

Pour *maximiser l'impact social de ces travaux*, la puissance publique pourrait agir sur deux volets. Tout d'abord, afin de faire des *clauses sociales*⁴⁷ un vecteur de création d'emploi pour les habitants, il conviendrait d'organiser un suivi des donneurs d'ordre afin de s'assurer de la mise en œuvre de ces clauses ainsi que de l'adéquation des formations et des dispositifs d'insertion aux besoins anticipables des entreprises répondant aux appels d'offre publics. Par ailleurs, aucune *étude globale*

⁴⁵ Rapport d'activité des services de l'État en Seine-Saint-Denis, 2018.

⁴⁶ Institut Montaigne, *Seine-Saint-Denis, les batailles de l'emploi et de l'insertion*, mai 2020.

⁴⁷ Clauses qui imposent aux entreprises qui gagnent des marchés publics de réserver des heures à des publics éloignés de l'emploi

des besoins en emploi et des qualifications requises pour y accéder n'a été répertoriée par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) pour l'ensemble de ces projets⁴⁸. Un tel travail par filière apparaît nécessaire pour permettre aux jeunes de Seine-Saint-Denis de bénéficier des opportunités d'emploi générées par ces travaux⁴⁹.

2) Dispositifs existants

i. Les démarches visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de Seine-Saint-Denis

Les **Parcours d'excellence** vise à conduire des jeunes issus des territoires d'Education Prioritaire volontaires vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, en leur proposant une offre de tutorat collectif et des visites culturelles dès la classe de 3ème, puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelle que soit la filière choisie.

Les **Cordées de la réussite** visent à donner à des jeunes qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire des *clés pour s'engager avec succès dans une formation longue*. Elles s'appuient pour cela sur la systématisation du tutorat des jeunes de 15 à 18 ans par des étudiants en parcours d'excellence (ESSEC, ...). Le dispositif est, en 2019 (vérifier), déployé sur les 4 EPT du Département et bénéficie à 2 471 lycéens du territoire. Il bénéficie d'une bonne couverture territoriale. Ce dispositif est porté par les services de l'Etat et par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

ii. Les démarches de recensement des métiers en tension, de valorisation de ces métiers et de développement de l'offre de formation existante

Des démarches visent à développer les *relations entre acteurs de l'emploi et de la formation*.

- Afin de garantir l'efficacité des politiques d'emploi, de formation et de développement économique, menées par l'ensemble des intervenants dans leur champ de compétences, l'État et la Région Île-de-France ont adopté une carte conjointe de **25 bassins d'emploi** couvrant le territoire francilien (délibération du Conseil Régional du 16 septembre 2016).
 - Les bassins d'emploi ont 3 fonctions principales :
 - **Observer** : partager les diagnostics, définir les métiers en tension et plus globalement de mieux comprendre et anticiper les évolutions du territoire ;
 - **Animer** : pour coordonner les outils d'intervention respectifs de l'ensemble des acteurs publics dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle initiale et continue ;
 - **Intervenir** : pour flécher et articuler les outils de droit commun respectifs de l'ensemble des acteurs publics afin d'adapter l'offre de service à un rayonnement local (emploi, formation, économie) en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales, et pour susciter des dynamiques territoriales et des projets innovants.
 - Les jeunes de 16 à 25, au même titre que tous les franciliens, demandeurs d'emploi ou pas, font partie des populations prioritairement visées par les réflexions, travaux et

⁴⁸ L'étude la plus approfondie identifiée par les rédacteurs du rapport de l'Institut Montaigne concerne uniquement les Jeux Olympiques. Conduite par le cabinet Amnyos et le centre de droit et d'économie du sport (CDES), cette étude estime que 150 000 emplois directs seront générés sur la période 2019-2024 dont 11 700 dans la construction, 60 000 dans le tourisme et 78300 dans la filière événementielle.

⁴⁹ Institut Montaigne, *Seine-Saint-Denis, les batailles de l'emploi et de l'insertion*, mai 2020.

- projets mis en œuvre au sein des bassins d'emploi.
- Les bassins d'emploi de la Seine-Saint-Denis :
 - Le bassin d'emploi Est-Ensemble,
 - Le bassin d'emploi Grand-Paris Grand-Est,
 - Le bassin d'emploi Plaine Commune,
 - L'Établissement public territorial Terres d'Envol fait partie du bassin d'emploi Grand Roissy-Le Bourget.
 - Le Centre de ressources **Défi métiers**, Groupement d'intérêt public (Gip) financé par l'État et la Région Île-de-France et administré par les partenaires sociaux et les acteurs socio-économiques du territoire, spécialiste de l'offre de formation professionnelle agit comme un système d'information public pour l'aide à l'action et à la décision sur la formation professionnelle. Il favorise les synergies entre les acteurs et les partenariats.

Les *actions relatives au développement de la relation école-entreprise* contribuent à valoriser les métiers portés par la voie professionnelle : celles-ci sont alimentées par des temps forts qui jalonnent l'année scolaire (semaine de la relation école entreprise, forum des métiers porteurs, semaine de l'industrie, semaine de l'économie sociale et solidaire, etc.) ainsi que par des projets portés par les établissements (8 SEGPA en parcours école entreprise avec la fondation Accenture, Mini entreprise avec EPA, « speed meeting » de l'alternance avec 100 000 entrepreneurs, 10 établissements avec FACE93 sur le projet TEKNIK, mosaïque des talents, projet Industreet qui en 2020-2021 va proposer aux jeunes de 18 à 25 ans de la Région 5 parcours et 9 titres professionnels reconnus et validés par les acteurs de l'industrie concernant les métiers de l'industrie de demain...)⁵⁰.

iii. Des dispositifs soutiennent financièrement les organisations qui emploient des jeunes

Certains jeunes adultes ont pu, en tant que demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, bénéficier de l'expérimentation des **emplois francs**.

- Ces derniers consistent en une aide financière, versée à toute entreprise ou association pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un demandeur d'emploi résidant dans un quartier de l'expérimentation.
- Le montant de l'aide s'élève, pour un temps plein (au prorata à temps partiel), à 5000 euros par an sur 3 ans pour un CDI ou à 2500 euros par an sur 2 ans maximum pour un CDD.

Les **Contrats Uniques d'Insertion** (CUI CAE – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – pour le secteur non marchand et CUI – CIE pour le secteur marchand) permettent également de soutenir l'emploi.

iv. Les démarches menées pour maximiser l'impact social dans le cadre des grands travaux à venir sur le département

L'Île de France et, en particulier, le département de la Seine-Saint-Denis, voit se déployer un certain nombre de grands projets qui vont structurer durablement les territoires : **Grand Paris Express, Paris 2024, le NPNRU ainsi que plusieurs projets d'envergure**.

Si les opportunités apparaissent considérables (construction, restauration, nettoyage, sécurité, équipements, ...) l'enjeu pour les pouvoirs publics (État, collectivités, opérateurs, associations) est qu'elles puissent bénéficier pleinement aux séquanodionisiens et notamment aux plus jeunes.

⁵⁰ Rapport d'activité 2018 des services de l'État en Seine-Saint-Denis.

Sous l'impulsion de l'État, les principaux maîtres d'ouvrages se sont engagés fortement à travers la signature de chartes prévoyant d'inscrire des **clauses sociales** dans les marchés permettant de réserver des heures (**entre 5 et 10 % du marché**) au public en insertion.

Des facilitateurs (financés par les collectivités, l'État, le Conseil départemental et le Fond Social Européen) permettent la promotion et le suivi des clauses assurant le lien entre les principaux acteurs (Maîtrise d'ouvrage, entreprises, Service Public de l'Emploi). L'État finance à travers la MACS (**mission d'appui aux clauses sociales**) l'appui et la coordination des acteurs concernés ainsi que les facilitateurs.

II. Favoriser l'accès à l'information, aux services et aux ressources du territoire

A. Favoriser l'accès à l'information des jeunes de 11 à 29 ans

1) Éléments de diagnostic

Dans le questionnaire, les jeunes ont été invités à hiérarchiser de 1 à 3 les moyens de communication qu'ils considèrent comme les plus efficaces pour communiquer avec eux sur les dispositifs qui leur sont destinés.

i. La communication par les réseaux sociaux en tête ...

Plus de la moitié des jeunes considèrent que les réseaux sociaux font partie des moyens les plus efficaces pour les informer sur les dispositifs qui leur sont destinés. Les jeunes entre 15 et 17 ans sont plus de 60 % à le penser. Par ailleurs, **près de 40 % des jeunes considèrent que c'est le meilleur moyen** de les informer.

A partir de ce constat, la *question se pose du ou des réseaux sociaux à privilégier*. En effet, si la question mentionne la page Facebook de la Caf et Twitter, une vingtaine de répondants ont mentionné un autre réseau social dans la catégorie « autre », principalement Snapchat. Au-delà de sa popularité auprès des jeunes (qui peut s'avérer éphémère), le choix d'un réseau social doit prendre en compte la quantité et le type d'informations que ce dernier permet d'afficher (impossibilité de partager des fichiers sur Facebook, de dépasser un certain nombre de caractères sur Twitter, etc.). Il faut aussi définir la façon d'inviter les jeunes à accepter le ou les entités administratives et associatives parmi leurs contacts (via l'école, l'Université, les associations, etc. ?) ainsi que la quantité, le type et les modalités de diffusion de l'information. La **consultation de professionnels de la communication** pour faire ces choix, suggérée lors d'un premier groupe de travail sur l'information des jeunes mené dans le cadre de la réflexion sur le Schéma Départemental Jeunesse en avril 2019 pourrait être opportune.

ii. ... suivie par l'information de vive voix par des professionnels et les mails

L'**information de vive voix** par des professionnels est **considérée par plus de 40 % des jeunes comme un moyen efficace de communiquer** avec eux, dont 20 % considèrent que c'est le meilleur moyen de les informer. Les jeunes mineurs sont plus nombreux que leurs aînés à le penser, ce qui pourrait s'expliquer par leur contact quotidien avec leurs professeurs (respectivement plus de 50 % et environ 40%).

A ce titre, les *Points Informations Jeunesse (PIJ) gagneraient à être mieux connus par les jeunes*. En effet, **plus d'un tiers des jeunes de plus de 14 ans ne connaissent pas ces structures** destinées à informer les jeunes de 13 à 29 ans sur les dispositifs qui s'offrent à eux. La couverture territoriale des PIJ semble en revanche satisfaisante : moins de 10 % des jeunes de plus de 14 ans ne se sont jamais rendus dans un PIJ parce qu'il n'y en a pas à proximité de chez eux. Les 28 structures labellisées sont réparties sur les 4 EPT : 7 structures sur l'EPT Est Ensemble, 6 structures sur l'EPT Grand Paris Grand Est, 7 structures sur l'EPT Paris Terre d'Envol et 8 structures sur l'EPT Plaine Commune.

Les **informations par mail** sont considérées comme un moyen efficace de communiquer par **plus de 40 % des jeunes**, dont près de 20 % considèrent que c'est le meilleur. Les **mineurs sont moins nombreux** que leurs aînés à le penser (respectivement moins de 40 % et près de 50%).

iii. L'affichage dans les lieux fréquentés et la création d'une application internet ne semblent pas devoir constituer des priorités

L'affichage dans les lieux fréquentés n'est pas à négliger puisque 40 % des jeunes considèrent que c'est un moyen efficace de les informer. Les mineurs sont plus nombreux que leurs aînés à le penser (respectivement environ 50 % et environ 40%). Toutefois il ne s'agit pas d'une priorité dans la mesure où **seulement 10 % des jeunes environ considèrent que c'est le meilleur moyen de les informer** et où ce moyen de communication commun *semble difficilement pouvoir constituer un levier dans le cadre d'une démarche d'envergure départementale.*

Environ un tiers des jeunes considèrent qu'une **application internet** est un moyen efficace de communiquer. Les jeunes de moins de 15 ans sont environ 40 % à le penser contre 30 % de leurs aînés. Environ **10 % des jeunes seulement pensent que c'est le meilleur.**

2) Dispositifs existants

i. Des structures dédiées à l'information des jeunes

Les structures d'accueil et d'orientation précédemment mentionnées (PAEJ, MDA, structures spécialisées dans l'insertion des jeunes) relaient de l'information du fait de leur activité.

Les **Points Information Jeunesse (PIJ)** et les **Bureaux Information Jeunesse (BIJ)** sont principalement des lieux d'accueil, d'informations et de documentation (même s'ils peuvent également développer d'autres missions – accompagnement personnalisé, actions préventives, ... –). Ces structures sont portés par une collectivité (généralement une mairie) ou par une association. Ils sont financés par une collectivité et labellisés par les services de l'État.

- Les Points Information Jeunesse s'adressent aux jeunes de 13 à 29 ans.
- Les Bureaux Information Jeunesse accueillent un public plus âgé (16 – 29 ans).
- Le réseau information jeunesse sur le territoire de Seine-Saint-Denis est coordonné par l'ADIJ93.

VOIR NOUVELLE DÉNOMINATION SIJ ? ET LIEN AVEC CIDJ

Le Centre Information Europe Direct, ayant pour mission d'informer les habitants de la Seine-Saint-Denis sur l'Europe, possède un onglet consacré à l'information jeunesse.

Le CIED Seine-Saint-Denis accueille le public au sein du Centre ressource Europe Direct - Via le Monde du Conseil départemental pour informer et répondre aux questions sur l'Union européenne. Le CIED de Seine-Saint-Denis développe des actions pour que l'ensemble des jeunes de la Seine-Saint-Denis puisse profiter des opportunités de la mobilité européenne :

- ▶ Formation des acteurs jeunesse sur les différents dispositifs, en partenariat, le cas échéant, avec des partenaires associatifs.
- ▶ Accompagnement et aide au montage de projet de mobilité de groupes de jeunes (formation des acteurs jeunesse, aide au montage et à la rédaction de la demande de financement).
- ▶ Soutien à des projets en faveur de la mobilité européenne des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté à travers l'Appel à Agir départemental In Seine-Saint-Denis.

L'association « FIT – une femme un toit » organise des **accueils de jour pour des jeunes filles et femmes de 15 à 25 ans**. Ces accueils rassemblent dans un même lieu les différents acteurs auxquels les jeunes filles et jeunes femmes peuvent s'adresser afin de bénéficier d'une information globale concernant leurs accès aux droits, leur santé...

Lieu spécifique d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation des jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de toutes formes de violences, l'antenne de l'association "FIT une femme un toit" implantée à Bagnolet, a pour missions de :

- Repérer, au travers d'actions de formation et de sensibilisation, les jeunes femmes victimes de toutes formes de violences (violences dans leur relation amoureuse, mariages forcés, excisions, agressions sexuelles, viols, violences intrafamiliales...)
- Accompagner (accompagnement social, juridique, médical, éducatif) et orienter notamment vers les structures d'hébergement spécialisées pour jeunes femmes victimes de violences (pour les jeunes majeures),
- Favoriser l'émancipation de celles-ci.

ii. Les lieux d'enseignement constituent également un relais d'information auprès des jeunes

Le Conseil départemental soutient l'association d'étudiants **UNEF**, pour ses missions d'information, de défense des droits et devoirs des étudiant.e.s, et d'organisation de la solidarité entre les étudiant.e.s, pour les deux universités du territoire.

L'éducation Nationale met en œuvre le **Parcours Avenir**, qui s'adresse à tous les élèves de la 6ème à la Terminale et qui vise à l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Il s'ancre dans les programmes disciplinaires et dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Mené en collaboration avec les personnels spécialisés (Psychologue de l'Education nationale, il fait également l'objet de temps forts (stage, visite d'établissement, porte ouvertes, forum des métiers).

iii. Informer les jeunes par le numérique

Les institutions pilotes du Schéma Départemental Jeunesse présentent les informations sur leurs actions sur des supports *numériques* (page web, application, accompagnement des publics, etc.).

- La Caf mène notamment une politique d'inclusion numérique : développement des téléservices sur www.caf.fr, organisation d'ateliers sur les outils numériques et déploiement de **Point numérique Caf** chez les partenaires pour accompagner les allocataires dans leurs démarches en ligne.
- Le dispositif **Promeneurs du Net** permet à des professionnels de jeunesse d'avoir une action éducative sur les réseaux sociaux. Leur but est d'accompagner les jeunes dans leur vie numérique, dans leurs projets et de les rapprocher des structures dont ils s'éloignent en grandissant. Il y a 28 Promeneurs du Net issus de différents types de structures jeunesse du département. La DDCS, la Caf et le Conseil Départemental co-financent la Ligue de l'Enseignement (FOL93) pour la coordination des Promeneurs du Net. La Caf se charge des appels à projets et finance le démarrage des nouveaux promeneurs.

B. Favoriser l'accès des jeunes à des ressources et services adaptés à leurs besoins, notamment en luttant contre le non-recours

1) Éléments de diagnostic

i. Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement au cœur des préoccupations des jeunes adultes

Accéder à un logement / payer son loyer est l'une des trois principales préoccupations de :

- 5 à 10 % des jeunes entre 11 et 14 ans
- environ 15 % des jeunes entre 15 et 17 ans
- plus d'un quart des jeunes entre 18 et 20 ans
- **environ la moitié des jeunes de plus de 20 ans.** C'est la première préoccupation pour 15 % d'entre eux.

Par ailleurs, cette préoccupation est, avec la question de l'orientation, la plus soulevée à l'interrogation ouverte qui clôture le questionnaire (« L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire ? »), alors même que la question du logement a été largement abordée dans le questionnaire et que les jeunes majeurs (plus prompts à aborder cette question) représentent moins de 20 % de l'échantillon.

Environ deux tiers des jeunes de plus de 20 ans n'ont pas leur propre logement

En effet, d'après les réponses au questionnaire, **plus de la moitié des jeunes de plus de 20 ans vivent encore chez leurs parents.** L'étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), parue en juin 2020, conduit au même constat⁵¹ : 64,4 % des jeunes de 20 à 24 ans en Seine-Saint-Denis vivent encore chez leurs parents (contre 57,7 % en Île-de-France et 47,6 % en France). On note que le taux de cohabitation des jeunes hommes est plus élevé que celui des jeunes femmes : **70,6 % des garçons de 20 à 24 ans** de Seine-Saint-Denis (54,9 % sur l'ensemble du territoire français) vivent encore chez leurs parents, **contre 58,3 % des jeunes femmes** (40,4 % sur l'ensemble du territoire français)

Les jeunes qui travaillent n'échappent pas à ce phénomène puisque 70 % d'entre eux déclarent vivre encore chez leurs parents⁵². Cette cohabitation peut être « difficile », générer des « violences et des conflits » et constituer un « *frein à l'émancipation des jeunes* »⁵³. **Environ 10 à 15 % des jeunes de plus de 20 ans sont hébergés par des connaissances.**

Par ailleurs, certains jeunes « *ayant quitté la cellule familiale (...) jonglent entre les escaliers d'immeubles et les sous-sols du métro parisien. La raison première de leur présence dans la rue est une rupture familiale* ». Dès lors, « *il est important que cette phase de précarité ne s'éternise pas car le jeune dans la rue perd tous ses repères et le point de non-retour est très rapidement atteint.* »⁵⁴

Environ 10 à 15 % des jeunes de plus de 20 ans vivent en Foyer de Jeunes Travailleurs, en foyer ou centre éducatif (PJJ, Protection de l'Enfance), en résidence universitaire ou en location dans un logement social. Ainsi, moins de 20 % des jeunes de plus de 20 ans vivent en location hors logement social ou sont propriétaires.

51 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/>

52 Pour déduire que cette proportion s'applique à l'ensemble de la population de Seine-Saint-Denis il aurait fallu recueillir un échantillon de répondants plus important.

53 Remontée annuelle (portant sur l'exercice 2020) des Points Accueil Ecoute Jeunes à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

54 Remontée annuelle des Points Accueil Ecoute Jeunes à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Une part importante des jeunes adultes rencontrent des difficultés à payer leur loyer ou les factures liées à leur logement.

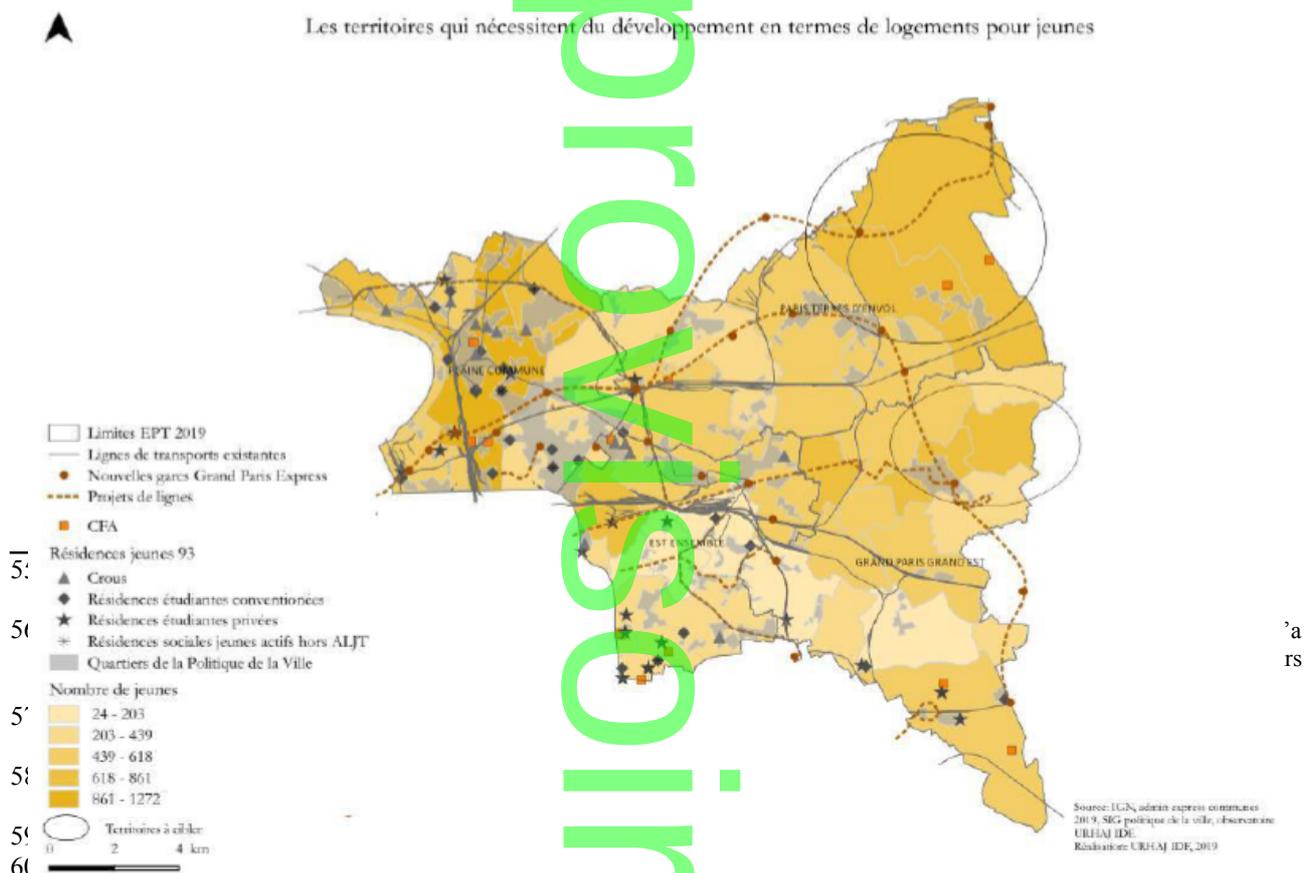
Plus d'un tiers des jeunes ne vivant plus chez leurs parents déclarent avoir des difficultés à payer leur loyer ou des factures liées à leur logement. Ces difficultés concerneraient plus de la moitié des jeunes si l'on exclut ceux qui sont hébergés chez des connaissances⁵⁵.

L'offre de logements sociaux, en CROUS et Foyer de Jeunes Travailleurs est insuffisante

En effet, **environ un tiers des jeunes de plus de 19 ans seraient intéressés par le fait d'obtenir un logement en CROUS, FJT ou logement social pour l'année 2019 ou 2020**⁵⁶. A cette proportion s'ajoute la part des jeunes (plus d'un quart) entre 19 et 29 ans qui n'ont pas connaissance de ces possibilités de logement mais dont on peut supposer qu'elle intéresserait une partie d'entre eux. On note que la proportion de jeunes qui ne connaissent pas ces possibilités de logement semble constante quel que soit l'âge⁵⁷. Par ailleurs, parmi les jeunes ayant entre 19 et 29 ans qui ont effectué une demande, moins d'un quart déclare avoir obtenu un logement, près de la moitié déclare être en attente et environ un tiers déclare avoir vu sa demande ne pas aboutir⁵⁸.

En Île-de-France, l'offre de logement étudiant est insuffisante : on dénombre 12 places pour 100 étudiants toute offre confondue et 7,4 places conventionnées pour 100 étudiants (moyenne nationale de 9 places conventionnées pour 100 étudiants)⁵⁹. Le CROUS de Créteil dispose actuellement de 5 183 places réparties dans 28 résidences universitaires, dont 14 en Seine-Saint-Denis, sur les 3 départements de l'académie (77, 93 et 94). En 2019, 1 363 places en Foyers de Jeunes Travailleurs ont été déclarés en Seine-Saint-Denis, réparties sur 7 structures. L'offre publique, logements sociaux pour étudiants conventionnés par l'État et résidences construites par des organismes HLM, est soutenue sur le département depuis 2009 **mais reste** en-deça des besoins.

Un diagnostic sur les besoins en logement des jeunes en Seine-Saint-Denis réalisé par l'URHAJ⁶⁰ Île-de-France a permis d'identifier les territoires à cibler plus particulièrement pour le développement de l'offre de logements pour les jeunes.



Au-delà d'une offre insuffisante, certains jeunes ne recourent pas aux aides aux logement et aux possibilités de logement auxquels ils pourraient prétendre.

Outre le manque de connaissance des possibilités de logement en CROUS, FJT ou logement social (pour plus d'un quart des jeunes de plus de 19 ans), la complexité réelle ou supposée des démarches constitue un frein pour 5 à 13 % des jeunes ayant entre 19 et 29 ans⁶¹.

17 % des jeunes adultes ayant répondu au questionnaire déclarent ne pas toucher d'Aide Personnalisée au Logement parce qu'ils ne savent pas comment en faire la demande ou parce que leur demande n'a pas abouti.

On note enfin que les habitants de Seine-Saint-Denis sont 85 % à estimer être victimes de discriminations dans leur recherche d'un logement⁶².

ii. Des difficultés à se déplacer du fait du coût des transports et du permis de conduire

Le coût des transports (prix du permis de conduire, prix du Pass Navigo) est évoqué spontanément par plus d'une dizaine de jeunes dans le questionnaire⁶³. Cette question du prix des titres de transports a également été fortement mise en avant par des jeunes en service civique au sein de l'association Uni-Cités lors du « focus jeunes ».

Ces difficultés financières pour se déplacer sont parfois évoquées par les jeunes comme des freins dans d'autres dimensions de leur vie (service civique, études supérieures, etc.). De la même manière, plusieurs groupes de parents de jeunes de quartiers populaires interrogés dans le cadre du rapport national « Paroles d'habitants de quartiers » réalisé par la Fédération des centres sociaux et Question de Ville en 2014⁶⁴ soulignent le fait que les difficultés à se déplacer représentent **un frein pour accéder aux autres biens et services du territoire**. Selon eux, pour résoudre le lancinant problème de l'ennui dont souffre la jeunesse des quartiers, il faudrait en priorité agir sur les transports : « si le transport allait mieux, ils pourraient aller là où sont les activités ».

Cette réflexion est corroborée par les travaux du sociologue Nicolas Oppenchaim. Il a montré⁶⁵ que les adolescents de catégorie populaire se déplacent plus en transport en commun et de manière autonome pour réaliser une activité extrascolaire que les adolescents de catégorie supérieure. En effet, les premiers sont moins souvent accompagnés par leurs parents pour effectuer une activité extra-scolaire que les seconds, ce qui s'explique en grande partie par des horaires d'emploi atypiques et par la structure familiale (une taille plus élevée de la fratrie et des parents, majoritairement des femmes, élevant plus souvent leurs enfants). En conséquence, la possibilité d'effectuer des activités extra-scolaires est plus fortement impactée par le manque d'accès aux transports en commun pour les premiers que pour les seconds.

Par ailleurs, l'absence de transports publics pour les habitants de quartiers mal desservis constitue un **frein à l'embauche** (Montfermeil, Clichy-sous-Bois)⁶⁶.

61 Part des jeunes n'ayant pas effectué de demande au cours des 12 derniers mois parce que « les démarches étaient trop compliquées, trop longues »

62 *Baromètre des discriminations 2019*. Enquête téléphonique réalisée du 18 au 9 juillet 2019 sur la perception des discriminations sur un échantillon représentatif de la population de Seine-Saint-Denis. Il a été confié à l'Institut Harris Interactive en 2019 par le Conseil départemental.

63 Catégorie « autre » de la question sur leurs préoccupations du moment ; réponse à l'interrogation de clôture du questionnaire : « L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire? »

64 « Ils ne savent pas ce qu'on pense ... Paroles de jeunes de quartiers populaires ».

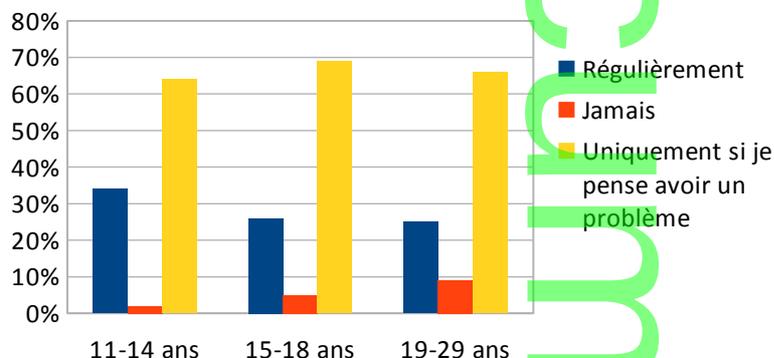
65 Oppenchaim, Nicolas. « Adolescents de cité : l'épreuve de la mobilité », les 5 à 7 de Profession Banlieue, n°18, 26 janvier 2017.

66 Institut Montaigne, *Seine-Saint-Denis, les batailles de l'emploi et de l'insertion*, mai 2020.

iii. Le coût des soins : un frein pour une partie des jeunes adultes

Les jeunes adultes pourraient avoir plus de difficultés à accéder aux soins que les jeunes mineurs

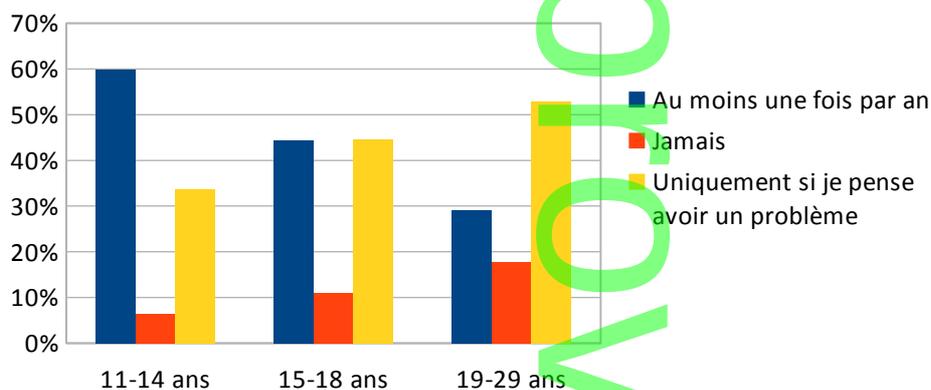
Fréquentation médecin généraliste par tranche d'âge



Au total, moins de 10 % des jeunes de 11 à 29 ans déclarent ne jamais aller chez le médecin généraliste. Il semble que cela concerne légèrement moins les collégiens et les lycéens que les autres jeunes⁶⁷.

Environ deux tiers des jeunes de 11 à 29 ans se rendent chez le médecin généraliste uniquement s'ils pensent avoir un problème. Plus de 20 % d'entre eux s'y rendent au moins une fois par an : la part des jeunes déclarant se rendre ainsi régulièrement chez le médecin décroît légèrement avec l'âge tandis que la part des jeunes déclarant ne jamais s'y rendre croît légèrement avec l'âge⁶⁸.

Fréquentation dentiste par tranche d'âge



La fréquentation régulière du dentiste tend à baisser avec l'âge. Cela pourrait s'expliquer par la pose d'un appareil dentaire chez les adolescents qui nécessite des visites régulières.

⁶⁷ Le nombre de répondants ne permet pas de déduire que cette différence s'applique, avec un seuil de confiance à 95 %, à la population des jeunes de Seine-Saint-Denis.

⁶⁸ Le nombre de répondants ne permet pas de conclure que cette tendance s'applique, avec un seuil de confiance à 95 %, à la population des jeunes de Seine-Saint-Denis.

Proportion de jeunes ayant déjà renoncé à des soins selon l'âge



Tendanciellement, la proportion de jeunes déclarant avoir déjà renoncé à des soins augmente avec l'âge⁶⁹. Moins de 15 % des jeunes entre 14 et 19 ans ont déjà renoncé à des soins alors que cela concerne plus de 20 % des jeunes ayant entre 20 et 29 ans. Au total, la différence entre ces deux tranches d'âge est comprise entre 10 et 25 %.

L'âge lui-même pourrait être le facteur explicatif de cette évolution (plus j'ai vécu d'années, plus j'ai de chances d'avoir connu l'expérience de devoir renoncer à des soins). Cependant, cette dernière pourrait également traduire une plus grande difficulté d'accès aux soins des jeunes adultes.

Le coût des soins est le premier frein à l'accès aux soins

Environ un quart des jeunes ayant renoncé aux soins l'expliquent par le fait que les **soins restent trop chers malgré leur couverture sociale**. Environ 15 % l'expliquent par le fait qu'ils **n'ont pas de couverture sociale**.

La **durée des démarches** explique le **renoncement aux soins pour environ 15 % des jeunes**. On peut faire l'hypothèse que la « longueur des démarches » est dans le cas présent synonyme de délais de prise de rendez-vous (plusieurs jeunes ont pointé ce problème du doigt dans la catégorie « autre »). Environ 8 % des jeunes y ont renoncé parce qu'il n'y avait **pas de médecin près de chez eux**.

On note par ailleurs qu'**environ 8 %** des répondants ont renoncé à des soins **faute de savoir vers qui se tourner pour faire les démarches**. Le fait que presque les trois quarts des jeunes font appel à leurs proches (famille, amis) « en cas de besoin » avant de se tourner vers un professionnel de jeunesse (animateur du SMJ, centre social, le Tête à tête à Rosny-sous-Bois, les clubs de prévention / éducateurs spécialisés) ou de santé (le médecin de famille, le centre de santé municipal, les centres de prévention dans les universités Paris 8 et Paris 13) interroge sur l'existence de situations d'isolement social à l'origine du renoncement aux soins.

Les jeunes en Service civique, en apprentissage (CFA) et en Ecole de la deuxième chance (E2C) pourraient rencontrer des difficultés particulières d'accès aux soins

Près de la moitié des élèves en E2C ayant répondu au questionnaire, 38 % des jeunes en CFA et 31 % des jeunes en Service civique déclarent avoir déjà renoncé à des soins contre 18 % des jeunes à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois. Si l'on suppose que le fait d'être à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois est corrélé au fait de disposer de faibles revenus, alors on peut faire l'hypothèse que les jeunes élèves en Ecole de la deuxième chance, en apprentissage et en Service civique ont des difficultés particulières d'accès aux soins qui ne s'expliquent pas seulement par le niveau de leur revenu. Or, les jeunes à la recherche d'un emploi depuis plus de 6 mois sont

⁶⁹ Le nombre de répondants ne permet pas de conclure que cette tendance s'applique, avec un seuil de confiance à 95 %, à la population des jeunes de Seine-Saint-Denis.

moins nombreux que ces derniers à déclarer dans le questionnaire avoir déjà renoncé à des soins (18%). Si le nombre trop faible de répondants ne permet pas de conclure que ces taux reflètent la situation de tous les jeunes élèves en Ecole de la deuxième chance, en apprentissage ou en service civique résidant en Seine-Saint-Denis, ils invitent à approfondir le diagnostic sur ces publics de manière à confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle ces jeunes font face à des difficultés particulières dans leur accès aux soins.

La majorité des jeunes femmes ne fréquentent pas régulièrement le gynécologue.

Plus de 55% des jeunes filles entre 15 et 18 ans ne sont jamais allées chez un gynécologue et moins de 10% d'entre elles s'y rendent au moins une fois par an⁷⁰.

Plus d'un quart des jeunes femmes de plus de 18 ans ne sont jamais allées chez le gynécologue. Entre 10 et 20 % d'entre elles y sont déjà allées une fois mais n'y sont jamais retournées. Moins d'un quart d'entre elles s'y rendent au moins une fois par an. Plus de 30 % d'entre elles s'y rendent uniquement si elles pensent avoir un problème.

Des jeunes plus concernés par l'obésité et le surpoids que leurs homologues d'Île-de-France mais moins par l'alcoolisation et le tabac

D'après un rapport de l'Observatoire Régional de Santé de l'Île-de-France⁷¹ datant de 2017, les jeunes de 17 ans résidant en Seine-Saint-Denis sont plus nombreux que leurs homologues Parisiens à déclarer être en situation d'obésité et de surpoids (14,8 % et 7,7%). Ce même rapport met en évidence la corrélation entre la catégorie socio-professionnelle « Ouvrier » et la situation d'obésité ou de surpoids.

Usages d'alcool déclaré chez les jeunes (17 ans) au cours de la vie et 30 derniers jours en 2014

		Seine-Saint Denis	Ile de France
Au moins une fois au cours de la vie	Garçons	65,3%	81,5%
	Filles	60,6%	81,4%
	Ensemble	63,0%	81,5%
Consommation régulière (au moins 10 fois au cours des 30 derniers jours)	Garçons	6,1%	9,8%
	Filles	2,8%	5,2%
	Ensemble	4,5%	7,5%
Avoir expérimenté au moins une alcoolisation ponctuelle importante (avoir consommé 5 verres ou plus d'alcool en une seule occasion au cours des 30 derniers jours)	Garçons	28,6%	40,3%
	Filles	19,9%	34,1%
	Ensemble	24,3%	37,3%
Alcoolisation ponctuelle importante répétée (au moins 3 fois au cours des 30 derniers jours)	Garçons	10,6%	18,6%
	Filles	6,4%	11,8%
	Ensemble	8,5%	15,2%
Alcoolisation ponctuelle régulière (au moins 10 fois au cours des 30 derniers jours)	Garçons	1,1%	2,5%
	Filles	0,6%	0,8%
	Ensemble	0,9%	1,6%

Source : ESCAPAD 2014 OFDT – Exploitation ORS-IDF
(En gras, différence Île-de-France/Seine-Saint-Denis significative au seuil de 5%)

70 En France, 90 % des jeunes filles ont leur premières règles entre 11 et 14 ans - <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/l-age-aux-premieres-regles/> - et qu'environ la moitié des jeunes femmes ont, à 18 ans, déjà eu leur premier rapport sexuel - <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/l-age-au-premier-rapport-sexuel/> -)

71 Rapport et enquête de l'Observatoire Régionale de Santé Île-de-France d'avril 2017, Questions de santé, appui au projet régional de santé 2018-2022.

Les écarts déclarés de consommation d'alcool entre filles et garçons sont plus élevés en Seine-Saint-Denis qu'en l'Île-de-France. A 17 ans, les jeunes de Seine-Saint-Denis sont significativement moins nombreux que leurs homologues d'Île-de-France à déclarer avoir expérimenté la consommation d'alcool, à en consommer régulièrement et à s'alcooliser ponctuellement de manière importante.

Usages de tabac déclarés chez les jeunes de 17 ans en 2014

		Seine-Saint Denis	Ile de France
Au moins une fois au cours de la vie	Garçons	53,1%	60,7%
	Filles	50,9%	65,2%
	Ensemble	52%	62,9%
Consommation quotidienne (fumer mois de une cigarette par jour)	Garçons	22,1%	26,4%
	Filles	19,5%	27,4%
	Ensemble	20,8%	26,9%
Consommation intensive (fumer plus de 10 cigarettes par jour)	Garçons	5,3%	6%
	Filles	3,1%	4,1%
	Ensemble	4,2%	5%

Source : ESCAPAD 2014 OFDT – Exploitation ORS-IDF
(En gras, différence Île-de-France/Seine-Saint-Denis significative au seuil de 5%)

En ce qui concerne la déclaration de l'usage de tabac, les différences filles-garçons ne sont pas significativement différentes de celles des jeunes d'Île-de-France. Les jeunes de Seine-Saint-Denis sont moins nombreux que les jeunes d'Île-de-France à déclarer avoir déjà consommé du tabac, à en consommer régulièrement ou de manière intensive.

Si la proportion de jeunes déclarant avoir déjà consommé du cannabis en Seine-Saint-Denis est inférieure à l'Île de France, la proportion de consommateurs réguliers et quotidiens déclarés n'est pas significativement différente.

Usages de cannabis déclarés chez les jeunes de 17 ans en 2014

		Seine-Saint Denis	Ile de France
Au moins une fois au cours de la vie	Garçons	36,8%	47,2%
	Filles	30,9%	44,2%
	Ensemble	33,9%	45,7%
Consommation régulière (au moins 10 fois au cours des 30 derniers jours)	Garçons	10,6%	11,7%
	Filles	6,3%	5,2%
	Ensemble	8,4%	8,4%
Consommation quotidienne (avoir consommé du cannabis au moins 30 fois au cours du dernier mois)	Garçons	5,2%	4,8%
	Filles	3%	2,2%
	Ensemble	4,1%	3,5%

Source : ESCAPAD 2014 OFDT – Exploitation ORS-IDF
(En gras, différence Île-de-France/Seine-Saint-Denis significative au seuil de 5%)

De manière générale, les proportions d'expérimentateurs sont plus élevées dans les départements plus favorisés (Paris, Yvelines et Hauts-de-Seine) et moins élevées dans les départements moins favorisés (Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise).

A l'occasion des remontées annuelles à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, plusieurs PAEJ de Seine-Saint-Denis ont mentionné l'usage de stupéfiants comme l'une des problématiques fréquemment abordée avec certains jeunes.

iv. Des difficultés financières partagées par nombre de jeunes quel que soit leur statut

De nombreux jeunes évoquent leurs difficultés financières, directement ou par le biais d'une autre préoccupation (logement, transport, alimentation, etc.) à l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire (« L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire ? ») On peut notamment relever les difficultés des étudiants ou jeunes diplômés, quel que soit leur statut (voir I. C. 1) ii), boursiers ou non boursiers.

Dans un département qui affiche le taux de pauvreté⁷² (27,9 % de la population) le plus important de France métropolitaine et le niveau de vie médian (17 310 € en 2017) le plus faible, le **taux de pauvreté des moins de 30 ans (30,8%)**⁷³ est sans surprise supérieur à la moyenne nationale (23%). La **part des allocataires de 0 à 25 ans à bas revenus (48,4%)**⁷⁴ est très supérieure à la moyenne nationale (34,3%)⁷⁵.

La part des jeunes qui touchent la *prime d'activité* (33,4%) est supérieure à la moyenne nationale (27,6%)⁷⁶, témoignant de difficultés particulières des jeunes Séquano-Dionysiens à trouver un emploi suffisamment rémunéré. Cependant, *certains jeunes qui pourraient y prétendre n'en bénéficient pas*. En effet, 26 % d'entre eux déclarent ne pas savoir ce que c'est et 17 % ne pas savoir comment en faire la demande. 9 % d'entre eux déclarent que leur demande n'a pas abouti⁷⁷.

v. La question de l'accessibilité des ressources du territoire aux jeunes en situation de handicap dans un département où ils sont plus nombreux qu'ailleurs

La proportion d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de moins de 25 ans bénéficiant de l'Allocation Adultes Handicapés (6,2%) est supérieure à la proportion nationale (3,9%). Cette différence indique que la *proportion de jeunes en situation de handicap est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis*.

Or, la panorama statistique « jeunesse, sports, cohésion sociale » publié par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire fait apparaître un taux d'équipement en places dans les établissements pour enfants handicapés inférieur en Seine-Saint-Denis, par rapport au reste de l'Île-de-France et de France⁷⁸.

Par ailleurs, un avis du Conseil Économique Social et Environnemental paru en juin 2020⁷⁹ souligne les inégalités territoriales et sociales d'accès à l'information, aux services et aux professionnels concernés, en partie induite par le manque de lisibilité de l'action publique en la matière.

La question de l'accessibilité des différentes ressources du territoire aux jeunes en situation de handicap est enfin soulevée par trois répondants à l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire. L'un d'eux mentionne les difficultés de nature administratives qu'ils rencontrent : « *Je suis en situation de handicap et tout est compliqué pour avoir les informations ! Heureusement j'ai la chance d'avoir une famille qui peut m'aider à faire les dossiers administratifs, moi j'en suis incapable.* »

⁷² Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, ici défini comme correspondant à 60 % du niveau de vie médian (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation) en France.

⁷³ Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019

⁷⁴ C'est-à-dire ayant un niveau de revenu inférieur ou égal au SMIC.

⁷⁵ Sidotech Epicaf 2017

⁷⁶ Sidotech Epicaf 2017

⁷⁷ Pour établir que ces proportions sont proches de celles que l'on retrouve dans la population des jeunes âgés de 18 à 29 ans qui travaillent en Seine-Saint-Denis, il faudrait avoir recueilli un nombre de répondants plus significatif.

⁷⁸ Le taux d'équipement dans les établissements pour enfants handicapés (hors SESSAD, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) est de 4 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans en Seine-Saint-Denis, contre 4,8 en Île-de-France et 6,5 en France. Le taux d'équipement en places dans les SESSAD est de 2,3 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans en Seine-Saint-Denis, contre 2,6 en Île-de-France et 3,4 en France.

⁷⁹ *Jeunes et enfants en situation de handicap : pour un accompagnement global*

2) Dispositifs existants

Cette liste n'est pas exhaustive de manière à éviter de mentionner de nouveau les dispositifs associés à d'autres objectifs : les dispositifs d'accès aux loisirs sont associés à l'objectif « favoriser le développement d'espaces et d'activités adaptés aux besoins et aux pratiques des jeunes », les dispositifs d'aide à l'insertion socio-professionnelle sont associés à l'objectif « renforcer l'accompagnement et l'orientation personnalisée des jeunes sur l'insertion sociale et professionnelle », etc.

i. Soutenir financièrement les jeunes

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** est versé par la Caf tandis que le Conseil départemental accompagne les bénéficiaires dans leur projet d'insertion. Le RSA assure un revenu minimal dont le montant varie selon la composition du foyer aux individus âgés d'au moins 25 ans, résidant en France de manière stable et effective, sous conditions de ressources. Il est également ouvert aux 18/24 ans en cas de grossesse, ou avec enfant(s) à charge ou s'ils justifient d'une activité à temps plein de 2 ans dans les 3 dernières années.

La **Prime d'activité** est versée par la Caf. Cette prestation permet de compléter des revenus modestes et tient compte de l'ensemble des ressources des membres du foyer. Elle est accessible à partir de 18 ans et s'applique aux étudiants et apprentis percevant au minimum 78 % du smic net (sous conditions particulières).

L'**Allocation Adulte Handicapé (AAH)** complète les ressources afin de garantir un revenu minimal aux adultes handicapés (taux d'incapacité de 50%). Cette prestation est ouverte aux jeunes à partir de 20 ans (16 ans sous conditions).

A travers le **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)** précédemment évoqué (I.B.iii), le Conseil départemental apporte à certains jeunes un soutien ponctuel ou régulier dans les domaines du logement, de la santé, du transport... Ce type d'aide est accordé aux jeunes de 18 à 25 ans ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ainsi que matérielles, sans revenus ou avec de faibles ressources. Les aides du FAJ relèvent de trois catégories :

- secours temporaire;
- réalisation d'un projet d'insertion (frais de mobilité, frais de formation, achat de vêtements professionnels, etc.) ou dépannage dans l'attente d'une entrée en stage ou en action d'insertion;
- accompagnement de longue durée dans le domaine de la santé, du logement, etc.

ii. Promouvoir l'accès et le maintien dans le logement des jeunes

Les jeunes peuvent bénéficier d'*aides financières* pour se loger.

- L'**Allocation logement** est versée par la Caf sous conditions de ressources. Il s'agit d'aider les allocataires à payer le loyer ou le remboursement d'un prêt pour la résidence principale.
- L'**Aide à l'installation des jeunes** est une aide financière individuelle versée par la Caf. Elle a pour objectif de soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans, disposant de ressources modestes, lors de l'installation dans un premier logement (ouvrant droit à une prestation logement).

Certains logements sont *réservés aux jeunes*.

- **Logements étudiants** : les chambres en cités universitaires (petites surfaces) et les logements en résidences du CROUS (T1, T1bis, T2) sont une réponse d'hébergement pour les étudiants. Les logements sociaux étudiants conventionnés par l'État, résidences construites par des organismes HLM ainsi que les chambres en foyer, internat et les résidences gérées par les grandes écoles complètent l'offre publique.
- **Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)** hébergent des jeunes âgés de 16 à 30 ans ayant une activité professionnelle (des jeunes ayant un autre statut, dont étudiant, sont accueillis de façon très minoritaire). L'Etat finance l'investissement, la Caf finance l'accompagnement socioéducatif, la création/réhabilitation de places et l'achat de matériel informatique et le Conseil départemental finance l'accueil de jeunes de l'ASE.
- **« Un toit pour elle »** est une association qui permet l'hébergement et l'accompagnement des jeunes femmes majeures (18/25 ans) en danger de mariage forcé et aux jeunes femmes de 18 à 25 ans victimes de violences. Cette association est en partenariat avec les villes et les institutions. Par ailleurs, en 2018, une convention « un toit pour elle » a été signée avec les résidences étudiantes et les foyers jeunes travailleurs (FJT) de Seine-Saint-Denis, pour l'hébergement des jeunes femmes majeures victimes de violences.

Des dispositifs complémentaires visent à favoriser *l'accès et le maintien dans le logement*.

- **L'Accompagnement Social Lié au Logement** est un fonds de solidarité porté par le Conseil départemental, permettant la prise en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement de personnes ou de familles pour lesquelles le problème lié au logement est le facteur prédominant de précarisation ou d'exclusion.
- **L'axe 7 du Fonds Publics et Territoires** de la Caisse d'Allocations Familiales est dédié à la promotion et au soutien de l'émergence de projets en faveur du logement des jeunes adultes et des familles : habitats alternatifs de type intergénérationnel, solidaire, partagé ou adapté ; en location, colocation ou intermédiation locative.

iii. Promouvoir l'accès aux soins

Le Département soutient les **centres de planification des Universités Paris VIII et Paris XIII** territoire en les finançant par convention (mise à disposition de professionnel médical départemental, participation aux frais généraux).

Les **Centres de Prévention et de Dépistage** assurent le dépistage des maladies infectieuses.

iv. Lutter contre le non-recours aux biens et services du territoire :

Précédemment évoqué, le **Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)** vise à permettre à la myriade de dispositifs d'aide pour les jeunes qui existent d'ores et déjà à atteindre ceux qui en ont le plus besoin. Des référents de parcours sont recrutés pour repérer les jeunes dits « invisibles » sur le terrain et les aider à s'orienter vers le dispositif qui convient le plus à leur situation, qu'il s'agisse, par exemple, d'un service civique, d'une inscription dans une école de la deuxième chance ou encore d'un contrat d'apprentissage. Le PRIJ permet le déploiement de 18 référents de parcours dans les Quartiers Politique de la Ville de Plaine Commune et Paris Terres d'Envol. Leurs postes sont financés par le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) repérage des « invisibles ». L'animation et la coordination du dispositif est portée par l'association Convergence 93, financée par des crédits politique de la ville.

Le **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public** (SDAASP), élaboré conjointement par l'État, le Département et la CAF (spécificité de la Seine-Saint-Denis), se structure autour de 4 thématiques : accès aux droits sociaux, apprentissage de la langue, accès et accompagnement à la scolarité, accès au numérique.

Sur l'axe de l'*accès aux droits sociaux*, prioritaire et fondamental pour la Seine-Saint-Denis, les partenaires, membres des groupes de travail se sont engagés à travailler sur la notion de partenariat, la constitution d'un référentiel sur l'accueil mais aussi sur la valorisation de la communication autour de l'offre proposée.

Ainsi, des actions ont été mises en place :

- une nouvelle organisation afin de permettre une meilleure connaissance des acteurs et de leurs missions ;
- une rencontre une fois par an pour partager les projets innovants ;
- la mise en place d'une formation avec un socle commun pour tous les partenaires pour permettre cet accueil commun ;
- la mise en place du « aller vers », les usagers afin d'agir contre la rupture des parcours

Sur l'axe « *accès et l'accompagnement à la scolarité* » piloté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le diagnostic révèle le manque de coordination entre les acteurs dans le domaine très riche des politiques éducatives mais aussi les difficultés majeures en matière d'éducation que rencontrent les élèves du territoire. Aussi, les axes de travail proposés sont :

- les parcours scolaires, comment les sécuriser pour tous les enfants y compris ceux qui sont le plus en difficulté,
- l'adéquation entre le temps de l'enfant et le temps des parents et le temps institutionnels ; comment rapprocher pour rendre cohérent l'ensemble de ces temps,
- l'accès au droit pour les enfants allophones et bénéficiaires de prestations sociales dans les établissements scolaires.

Sur « *l'accès et l'accompagnement au numérique* », porté par le Département et la CAF, le diagnostic révèle que les usagers sont en demande de simplification du langage administratif mais aussi des démarches, avec la nécessité d'être accompagnés.

Ainsi, le schéma a permis de labelliser certaines actions en cours dans les structures d'accueil d'action sociale mais aussi d'approfondir certaines thématiques :

- présence d'experts pour permettre l'accompagnement à la pratique du numérique;
- mise en réseau des experts et des professionnels en demande d'accompagnement pour une meilleure reconnaissance et une professionnalisation ;
- la lisibilité et l'efficacité des offres d'accompagnement numérique,

III. Favoriser l'accompagnement à la citoyenneté et l'engagement dans la vie sociale

A. Soutenir les projets d'engagement des jeunes

1) Éléments de diagnostic

i. L'engagement pour la collectivité : un souhait qui ne constitue pas une priorité pour la plupart des jeunes

Les jeunes sont loin d'être hostiles au fait de s'engager pour la collectivité. Seul un tiers des jeunes n'auraient « pas envie de s'impliquer plus en tant que jeune dans la vie de leur quartier » (actions envers les plus démunis, accompagnement des plus jeunes en soutien scolaire, etc.). Environ 40 % des jeunes le souhaiteraient et environ un tiers l'envisage « éventuellement ». Ces ordres de grandeurs valent pour les différentes tranches d'âge bien qu'il semble tendanciellement que la part des jeunes qui envisagent « éventuellement » de plus s'impliquer baisse avec l'âge au profit de ceux qui le « souhaiteraient ».

Plus de la moitié des jeunes entre 11 et 15 ans qui connaissent le Service civique se disent intéressés⁸⁰. Cet intérêt des plus jeunes, pour lesquels on peut supposer que la question de l'insertion professionnelle se pose de manière moins prégnante que leurs aînés, peut être interprété comme le signe d'une volonté d'engagement pour la collectivité.

Cependant, l'engagement au service des autres fait partie des préoccupations principales que d'une minorité de jeunes : environ 10 % des jeunes de 11 à 29 ans font apparaître le fait de s'investir plus au service des autres dans leur trois préoccupations du moment et ce n'est que très rarement la première préoccupation de ces jeunes (1-2 % des jeunes).

ii. Fédérer les acteurs du territoire pour créer un « parcours d'engagement » adapté aux besoins et aux aspirations des jeunes ?

Le fait que l'engagement au service de la collectivité représente un souhait mais pas une priorité pour la plupart des jeunes invite tout d'abord à ne pas mettre « systématiquement l'accent sur la contrepartie lorsqu'il s'agit d'accorder un droit aux populations juvéniles »⁸¹.

80 Le seuil de significativité n'étant pas atteint, il n'est toutefois pas possible de considérer que cette conclusion s'applique à l'ensemble des jeunes de cette tranche d'âge vivant en Seine-Saint-Denis.

81 « On est de plus en plus critiqué sur la mise en place de séjour ou des concerts : il faut toujours que ce soit un projet solidaire ... que les jeunes participent au montage du projet, ou qu'ils bénéficient de l'action en contrepartie de leur engagement à rendre tel service d'intérêt général ». In, « Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2013-2014, Les Textes de Profession Banlieue

Par ailleurs, ce constat invite à prendre en compte les priorités des jeunes dans la manière dont sont pensés les dispositifs qui les encouragent à s'engager. *Une réflexion autour de la notion de « parcours d'engagement » du jeune pourrait être menée* : quel(s) besoin(s) du jeune peut satisfaire un engagement dans tel ou tel projet en fonction de son âge et de sa personnalité (socialisation, éducation, quête de sens, expérience qu'il pourra valoriser professionnellement, etc.) ? Comment faire en sorte de proposer des formes d'engagement adaptées aux aspirations du jeune (niveau d'implication nécessaire, contenu et thématique de la mission, etc.) ? Comment assurer une continuité dans le parcours d'engagement du jeune (possibilité de connaître les retombées de son action, de poursuivre son engagement dans une autre structure ou en effectuant une autre mission s'il le souhaite, etc.) ?

Le dynamisme du département de Seine-Saint-Denis sur le plan associatif (environ 20 000 associations en activité dans des domaines divers : culture et social en tête, mais également sport, loisirs, santé, éducation/formation, économie, environnement, etc.⁸²) pose la question des possibles synergies entre les différents acteurs du territoire : comment réussir à accompagner collectivement un jeune afin de lui proposer un engagement adapté à ses envies et ses besoins (niveau d'engagement, nature et contenu de la mission, etc.) ? Quels liens développer entre les acteurs en contact avec les jeunes et les structures capables de leur donner des opportunités pour s'engager afin de faciliter la mobilisation des jeunes ? Comment permettre aux jeunes de moins de 16 ans de s'engager⁸³ ?⁸⁴

Le Schéma Départemental Jeunesse pourrait constituer le cadre d'une réflexion sur l'opportunité et les modalités de mise en relation des acteurs du territoire afin de répondre à ces enjeux (plateforme numérique présentant aux jeunes les missions sur lesquelles ils peuvent s'engager, lieu ressource construit par et pour les jeunes, etc.)

2) Dispositifs existants

Plusieurs dispositifs ont vocation à *soutenir les projets d'engagement des jeunes*.

- **Plus citoyens 18-30 ans, dans le cadre de l'axe 3 de l'Appel à Agir** du Département est un dispositif permettant l'accompagnement de jeunes de 18 à 30 ans dans leurs projets de solidarité locale, européenne ou internationale.
- **L'appel à projets Ados 12-25** porté par la Caisse d'Allocations Familiales vise à soutenir la mise en œuvre de projets collectifs portés par les jeunes qui répondent à leurs attentes et aux objectifs suivants :
 - favoriser leur autonomie et leur prise de responsabilité en les associant à l'élaboration des actions les concernant ;
 - contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale ;
 - valoriser leur engagement et leurs initiatives ;
 - permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs projets, de leur territoire et de leur vie.
- Le **Programme VVV-SI** permet à des jeunes de 15 à 25 ans issus des quartiers prioritaires de la ville de participer à des actions de solidarité internationale. Ce dispositif est porté par les services de l'Etat et financé par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (organisme cogéré par l'Etat, les collectivités territoriales et les associations).

82 Rapport 2017 du Conseil Départemental « Le soutien du Département aux partenaires associatifs ».

83 Ces derniers ne peuvent pas créer d'association, ne connaissent souvent pas les opportunités d'engagement et font parfois face à un certain "manque de crédibilité" s'ils souhaitent s'engager bénévolement auprès d'association.

84 Interrogations soulevées à l'occasion d'un entretien avec Marion Chapulut, Fondatrice et Présidente de CitizenCorps, association dont la mission est de faciliter, accompagner et valoriser l'engagement bénévole des jeunes. Marion Chapulut a par ailleurs participé activement aux travaux fondateurs du Service National Universel menés par le gouvernement. Elle a notamment élaboré et organisé la consultation nationale des parties prenantes. "

Des dispositifs ont vocation à *inciter les jeunes à s'engager dans certains domaines* en particulier :

- La **labellisation E3D** promeut dans le cadre scolaire (écoles et établissements) et sur le territoire (associations et collectivités territoriales) l'engagement individuel et collectif pour réduire l'impact des actions humaines sur le climat. Un référent Education au Développement Durable (EDD) coordonne les projets dans le cadre de la liaison inter-degré, au sein de l'école ou de l'établissement, afin d'assurer leur rayonnement. Un réseau de 50 référents EDD est animé par la mission départementale EDD, en lien avec la mission académique et les forums départementaux EDD.
- La mise en place, au second degré (et progressivement au premier degré), d'un **éco-délégué** par classe vise à développer une culture de l'engagement et la connaissance des procédures démocratiques et des institutions sur un thème fédérateur : l'EDD.
- Porté par le Ministère de l'Education et de la Jeunesse et le Bureau en France du Parlement européen, les **écoles ambassadrices du Parlement européen** sont un dispositif consistant à désigner des ambassadeurs seniors et juniors au sein des lycées professionnels pour développer des actions innovantes mettant en lumière l'action de l'Union européenne et du Parlement européen : création d'un « point info Europe » ; étude en classe des enjeux étude en classe des enjeux européens et organisation d'un événement le 9 mai, jour de la fête de l'Europe. Une plaque officielle et des diplômes sont remis par un.e député.e européen.ne.

Pour valider la deuxième partie du **Service National Universel**, les jeunes sont invités à effectuer 84h de bénévolat (Mission d'Intérêt Général – MIG).

B. Favoriser le développement d'espaces et d'activités adaptés aux besoins et aux pratiques des jeunes

1) Éléments de diagnostic

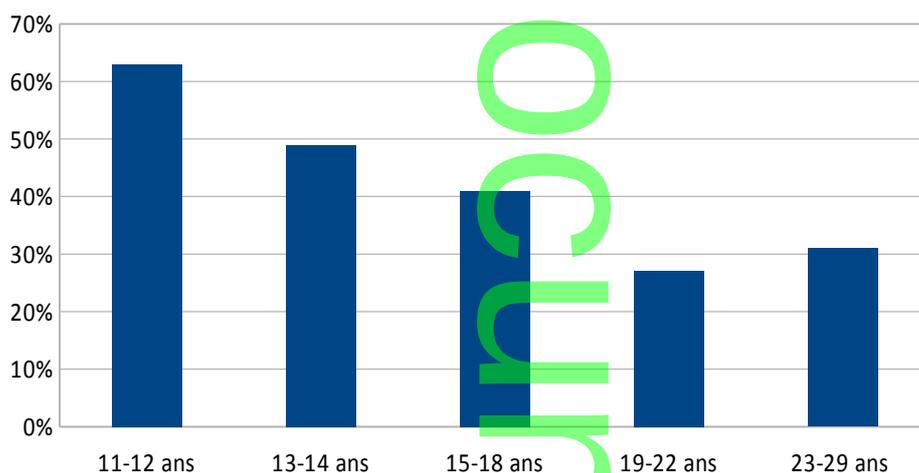
i. L'accès aux loisirs est au cœur des préoccupations des plus jeunes

Le fait de pouvoir accéder à des loisirs (sport, culture) **fait partie des trois principales préoccupations d'environ la moitié des jeunes de 11 à 14 ans**, et c'est la première pour plus de **15 % d'entre eux**.

C'est l'une des trois principales préoccupations de près de **40 % des jeunes ayant entre 15 et 17 ans et c'est la première pour plus de 10 % d'entre eux**. Le fait d'accéder à des loisirs reste néanmoins une préoccupation pour plus de 15 % des jeunes ayant entre 18 et 20 ans et pour plus de 10 % des jeunes de plus de 20 ans.

ii. Le taux de fréquentation des associations, clubs, maisons de quartiers et centres sociaux baisse avec l'âge

Taux de fréquentation d'une association, d'un club, d'une maison de quartier ou d'un centre social



Le taux de fréquentation d'une association, d'un club, d'une maison de quartier ou d'un centre social baisse avec l'âge. La remontée du taux de fréquentation de ces structures par les jeunes à partir de 23 ans demanderait à être confirmée par un échantillon plus élevé. Par ailleurs, il n'est pas impossible que ce taux soit légèrement surévalué du fait que le questionnaire a en grande partie été diffusé auprès des jeunes adultes par des associations, clubs, maisons de quartiers et centres sociaux.

Si le nombre de répondants de chaque âge ne nous permet pas de confirmer cette hypothèse, il est probable que le taux de fréquentation des jeunes baisse leur âge augmentant et que des *âges de décrochage* plus marqués que d'autres puissent être identifiés (entre 12 et 13 ans et à l'occasion du passage au lycée notamment).

Cette baisse de fréquentation des structures de quartier par les jeunes adultes peut être mise en relation avec le fait que l'accès aux loisirs ne fait pas partie de leurs préoccupations principales. Cependant, on note que les jeunes interrogés dans le cadre du « focus jeune » évoquent le « *manque de structures dédiées au divertissement* ». Aussi, la *question de l'adéquation des espaces et activités proposés par les structures de quartier aux aspirations des jeunes les plus âgés* peut être posée.

iii. Pourquoi ne pas fréquenter les associations, clubs, maisons de quartiers et centres sociaux ?

Quelle que soit la tranche d'âge, **environ 20 % des jeunes expliquent ne pas fréquenter les structures de leur quartier par manque de temps**. Une analyse des données sur un nombre plus élevé de répondants permettrait de confirmer l'hypothèse selon laquelle les jeunes lycéens sont légèrement plus nombreux que les jeunes des autres tranches d'âge à considérer qu'ils n'ont pas le temps (jusqu'à 17% de différence par rapport aux jeunes ayant l'âge d'être au collège).

Le **manque de connaissance des structures proches de leur domicile est invoqué par environ 10 à 20 % des jeunes**. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les jeunes ayant plus de 18 ans (entre 15 et 20%) que chez les collégiens (environ 10%). Par ailleurs, l'indication laissée par la plupart des collégiens ayant répondu dans « autres » montre que ces derniers associent la fréquentation des structures évoquées dans la question à la seule pratique du sport : cela peut refléter une mécompréhension de la question mais pourrait également s'expliquer par un manque d'information sur ou d'intérêt pour les autres types activités proposées par les associations, clubs, maisons de quartier ou centres sociaux.

Le prix d'accès à ces structures constitue un frein pour 5 à 10 % des jeunes environ.

Environ **5 % d'entre eux considèrent que l'offre d'activités proposée ne leur convient pas**. Toutefois, le fait qu'**environ 20 %** des jeunes ne les fréquentent pas parce que cela ne les **« intéresse pas »** et 20 % parce qu'ils ne se sont **« jamais posé la question »** pourrait être interprété comme le signe que les activités proposées ne conviennent pas à une part relativement importante des jeunes. Par ailleurs, des réponses laissées dans la catégorie « autres » laissent à penser que l'adéquation de l'offre d'activités aux aspirations des jeunes est variable.

Un certain nombre de jeunes sont attachés au sport mais ne peuvent pas le pratiquer du fait du manque d'espaces dédiés au sport et de places dans les clubs.

Enfin, plusieurs jeunes indiquent qu'il n'y avait pas de place dans les clubs près de chez eux : « à chaque fois, c'est toujours la même chose, pas de place ». A l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire, une quinzaine de jeunes évoquent le sport, et certains évoquent ce manque de place et d'espaces dédiés à la pratique sportive : « pourquoi le sport que l'on veut pratiquer est devenu inaccessible, il n'y a jamais de place, c'est toujours plein, je ne comprends pas » ; « création de terrains de basket », etc. Les jeunes en service civique interrogés sur leurs préoccupations dans le cadre du « focus jeunes » pointent également ce manque d'espaces dédiés au sport.

On note qu'environ 20 % des collégiens du département sont licenciés à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)⁸⁵.

Un certain nombre de jeunes déplorent le fait que l'offre sportive soit trop tournée vers la compétition.

Un jeune âgé de 14 ans évoque sa frustration de ne pas avoir pu commencer le basketball : « j'ai voulu faire du sport (basketball) mais si vous êtes débutant, aucun club ne vous accepte. Dommage que les clubs se basent plus sur les compétitions et surtout les gagner que sur le fait que les ados puissent avoir accès au sport. (...) les clubs veulent que des pros. » Ce caractère compétitif pourrait participer à expliquer que plusieurs collégiens et lycéens indiquent avoir arrêté le sport après l'avoir pratiqué pendant plusieurs années (certains évoquent une blessure ou le manque de temps, d'autres ne le justifient pas).

Un certain nombre de jeunes indiquent ne pas avoir trouvé le sport ou l'activité qui leur convient : « Les activités proposées sont parfaites pour des bambins ou des personnes âgées (...), tout est fait juste pour les personnes âgées ». « Développer le nombre de sports sera essentiel et essayer de moins favoriser les sports tels que le foot qui est en grande majorité présent partout contrairement aux autres sports ».

Certains jeunes pourraient être intéressés par le fait d'être aidés à monter leur propre projet. Le fait de **monter son propre projet fait partie des trois principales préoccupations** de plus de 10 % des jeunes entre 11 et 14 ans, de plus de 15 % des jeunes entre 15 et 17 ans et d'**environ 20 % des jeunes de plus de 18 ans**. Ce n'est toutefois la première préoccupation que d'environ 5 % des jeunes.

⁸⁵ En effet, 20539 collégiens sont licenciés en 2017 (onglet « citoyenneté active et sport » du site « open data » du Conseil Départemental) et le département compte en 2019 85673 collégiens (onglet « chiffres clefs » du site de la DSDEN 93).

iv. Les jeunes femmes fréquentent moins les structures de quartier que les jeunes hommes

Les réponses au questionnaire montrent que les jeunes femmes et jeunes filles fréquentent significativement moins les associations, clubs, maisons de quartier et centres sociaux (41 % d'entre elles) que les jeunes hommes (58 % d'entre eux).

Les raisons pour lesquelles ils ne fréquentent pas ces structures ne sont cependant pas significativement différentes. Les jeunes femmes répondent un peu plus souvent que les jeunes hommes qu'elles ne fréquentent pas ces structures parce qu'elles n'en connaissent pas près de leur domicile. Les jeunes hommes répondent un peu plus souvent que les jeunes femmes qu'ils ne fréquentent pas ces structures parce que cela ne les intéresse pas. Moins d'une dizaine de jeunes filles déclarent ne pas les fréquenter parce qu'elles n'en ont pas le droit (catégorie « autre »). On note par ailleurs que les jeunes en Service civique auprès de l'association Uni-Cités interrogés sur leurs préoccupations expliquent que les « lieux de restauration sont trop monopolisés par les hommes ».

Ce constat d'une moindre fréquentation des structures de quartier par les jeunes femmes a été relevé par différentes organisations. Ainsi, une étude sur la mixité filles-garçons dans les actions politique de la ville en direction des jeunes, réalisée en 2018 par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale⁸⁶, montre que les filles représentent seulement 41 % des adhérents aux structures proposant des activités aux jeunes, pour 59 % de garçons. Parmi les *freins potentiels à la participation des filles ou des garçons* à une action, les *contraintes familiales* (17%) et le *type d'activité proposée* (16%) arrivent en tête. Parmi les contraintes familiales, la garde des frères et sœurs et l'absence d'autorisation parentale constituent les principaux freins (25 % chacune).

Des professionnels de jeunesse réunis lors de groupes de travail organisés par Profession Banlieue⁸⁷ disent intervenir auprès d'un public essentiellement masculin. Certaines structures parviennent néanmoins à mobiliser davantage de filles en mettant en place des stratégies particulières. Par exemple, les activités spécifiques et participatives semblent attirer davantage le public féminin.

v. Une envie de passer du temps à l'étranger et un besoin de soutien dans ce cadre

Plus de la moitié des jeunes de Seine-Saint-Denis ne sont jamais partis à l'étranger mais seraient intéressés par le fait de s'y rendre. Environ un tiers des jeunes affirme ne pas être intéressés par le fait de s'y rendre. Les jeunes entre 11 et 14 ans sont un peu plus nombreux que les jeunes plus âgés dans ce cas (environ 10 % de différence). Le nombre insuffisant de répondants ne nous permet pas de déterminer s'il existe des profils de jeunes souhaitant ou ne souhaitant pas partir à l'étranger (étudiants, jeunes actifs, etc).

Or, les jeunes semblent avoir besoin d'un accompagnement financier et dans leurs démarches pour partir. En effet, **parmi les 10 % de jeunes qui sont déjà partis à l'étranger, moins de 10 % sont partis de leur propre initiative** (voyage, formation, travail) **ou avec leur famille** : plus d'un tiers d'entre eux sont partis dans le cadre d'un séjour de vacances, environ un quart dans le cadre de leurs études, environ 10 % dans le cadre d'un programme de solidarité internationale et moins de 10 % avec une association dans le cadre de vacances.

Par ailleurs, **environ la moitié des jeunes ne savent pas où trouver les informations nécessaires pour partir à l'étranger**, tandis qu'un tiers ne le savent « **pas vraiment, les informations ne sont pas assez précises** ». Seul 20 % des jeunes environ déclarent savoir où trouver les informations nécessaires (on n'observe pas de différence significative selon l'âge sur ce point).

⁸⁶ Diffusion d'un questionnaire à des structures ayant entre 6 et 25 ans, complété par 7 entretiens approfondis.

⁸⁷ Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2013-2014, Les Textes de Profession Banlieue.

Le soutien à la mobilité des jeunes (internationale mais également nationale) fait partie des 5 enjeux prioritaires du département évoqués par un groupe de travail de professionnel animé par Profession Banlieue⁸⁸. Les dispositifs d'aide à la mobilité étant complexes et nombreux (Europe, région, aides locales), ils soulignent l'importance pour les professionnels de jeunesse de disposer d'une information centralisée au niveau du département sur cette question.

2) Dispositifs existants

i. Accueillir les jeunes en dehors du temps scolaire

Les **Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)** Il s'agit d'accueils de loisirs ou de scoutisme, sans hébergement, pendant les temps périscolaire et extrascolaire, pour un public de 3 à 17 ans. Ces structures proposent des activités de loisirs et de détente favorisant l'épanouissement et l'intégration dans la société. La Caf finance la création et la rénovation de ces équipements (investissement) et finance la participation des familles (fonctionnement). Les Alsh sont agréés par la DDSC qui assure le contrôle du respect de la réglementation par ces structures.

Les **Accueils de Jeunes (ACM)** Il s'agit d'accueils collectifs de 7 à 40 mineurs, à caractère éducatif entrant dans la catégorie des accueils de loisirs sans hébergement. Ils doivent donc satisfaire à toutes les obligations réglementaires d'un Alsh et répondre à des situations particulières. En effet, un accueil de loisirs classique peut très bien offrir à des jeunes de 14 à 17 ans des activités adaptées bien dissociées de celle prévues pour les autres mineurs, sans pour autant recourir au régime très dérogatoire de l'accueil de jeunes. Ainsi le besoin spécifique auquel répond l'accueil de jeunes doit être explicité dans le projet éducatif. Les ACM sont agréés par la DDSC qui assure le contrôle du respect de la réglementation par ces structures.

Les **Services Municipaux de Jeunesse** s'adressent aux jeunes de 12 à 25 ans dans le cadre des centres de loisirs « ados » mais aussi du réseau de l'information jeunesse.

Les **Centres sociaux et espaces de vie sociale**. Le centre social est un équipement de proximité (*quartier, petite ville*) ouvert à tous, quel que soit l'âge des personnes, quelles que soient leurs conditions économiques et sociales, dont la gestion peut être municipale, associative ou intercommunale. Il constitue un support d'animation globale et locale ; c'est un lieu de coordination et de concertation contribuant au développement social local. Il offre des services utiles à la population, favorise la participation des habitants à la vie sociale et facilite le développement d'échanges sociaux. Les centres sociaux bénéficient d'aides à la création, rénovation, réhabilitation, à l'achat de matériel informatique ainsi que de prestations de services pour le fonctionnement et d'aides à la formation de professionnels de la Caf.

Des **associations d'Éducation Populaire** accueillent des jeunes de tout âge. Elles sont notamment financées par le Conseil Départemental et la Caf.

ii. Proposer des activités aux jeunes

Des dispositifs permettent de proposer des activités aux jeunes *tout au long de l'année*.

- Délivré par la Caf, le **Pass'sports-loisirs** permet de soutenir financièrement les familles à revenus modestes qui souhaitent inscrire leur enfant (entre 3 et 15 ans) à une activité de loisirs annuelle.

⁸⁸Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2103-2014, Les Textes de Profession Banlieue.

- Le Conservatoire à Rayonnement Régional, le Créa (Centre de Création Vocale et Scénique) et l'Académie Fratellini permettent aux jeunes de bénéficier d'**enseignements artistiques** dans les domaines de la musique, du théâtre ou du cirque. Elles sont notamment financées par le Conseil départemental.
- Les équipes de jeunes qui évoluent en championnat de France perçoivent une aide du Conseil Départemental.
- Portées par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) en partenariat avec l'Education Nationale, les **rencontres sportives** consistent à proposer des activités sportives aux jeunes ayant entre 3 et 17 ans pendant les cours en co-animation avec les enseignants, sur la pause méridienne ou après la classe.

D'autres dispositifs sont centrés sur les *vacances scolaires*.

- Porté par l'Éducation Nationale, le dispositif **École ouverte** consiste à accueillir dans les écoles et collèges des élèves qui ne partent pas en vacances pour leur proposer des activités. Ces dernières sont menées par différentes structures partenaires (fédérations sportives, associations agréées, structures culturelles, pompiers).
- Le **programme Ville Vie Vacances (VVV)** lance plusieurs appels à projet par an afin de proposer des activités et une prise en charge éducative aux jeunes des quartiers politique de la ville pendant les vacances scolaires. Ce dispositif est co-financé par les services de l'Etat, les villes et Établissements Publics Territoriaux.
- L'**Appel à projets Vacances/Loisirs** est une aide financière apportée par la Caf à tout type de gestionnaire proposant des séjours de 2 à 6 jours pour les enfants et les familles. Une aide aux sorties à la journée est également ouverte aux associations (hors gestionnaires d'Accueils de Loisirs Sans Hébergements), centres sociaux et Espaces de Vie Sociale pour tout public.
- L'**Appel à projet « Parcours mobilité »** lancé par le Conseil départemental permet de sensibiliser des professionnels aux dispositifs de mobilité, à l'accompagnement aux départs de jeunes en mobilités "individuelles" (chantiers internationaux, services volontaires européens) ou de co-financer des départs de groupes de jeunes en Europe.
- A travers l'**Aide aux Vacances Enfants**, la Caf soutient financièrement les familles à revenus modestes qui souhaitent inscrire leur enfant (entre 6 et 20 ans) en colonies agréées.
- Le **dispositif « Départ 18:25 »** de l'ANCV contribue au départ en vacances des jeunes jamais ou peu partis, en levant les freins financiers et culturels/méthodologiques au départ en vacances. Il s'agit d'une aide financière sur une large gamme d'offres de séjours, couvrant jusqu'à 50 % du séjour, dans la limite de 150 €/personne et par année civile, avec une participation minimale de 50 €. Le jeune doit être accompagné par une structure.
- L'**appel à projets ANCV/ANCT « soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville »** pour les structures à vocation socio-éducative, sociale, médico-sociale de statut associatif, public et parapublic et ayant au moins un salarié temps plein à l'année. Le coût des séjours est plafonné à 110 €/jour/personne. Le soutien financier ne peut dépasser 50 % du coût total du projet, plafonné à 350 €/jeune pour les séjours en France et 450 €/jeune pour les séjours en Europe.
- Porté par les services de l'Etat, le dispositif **« Je nage donc je suis »** permet à des jeunes d'apprendre à nager gratuitement pendant les vacances scolaires.

Des dispositifs permettent *d'adapter les activités aux aspirations des plus âgés* .

- Déployée par la Caf en 2020, la **Prestation de Services Jeunes** est un nouvel outil au service du soutien à l'engagement et à l'autonomie des jeunes, pour leur permettre d'être les porteurs/acteurs de leurs projets. La Caf s'associe aux dynamiques du territoire visant l'émergence d'une nouvelle offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes. Pour cela, la "PS Jeunes" permet le financement de postes d'animateurs qualifiés agissant au quotidien auprès d'eux. Elle vise ainsi à permettre aux structures accueillant des adolescents de passer d'une offre d'activité dite « occupationnelle » à l'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes dans des cadres plus souples (ex : horaires élargis, pas d'inscription préalable).
- Le **Service Civique International** permet à certains jeunes d'effectuer une mission à l'étranger pendant plusieurs mois.

C. Soutenir la réflexion sur les rapports des jeunes et des institutions (administrations, école, police, médias, etc.) et promouvoir les actions visant à les améliorer

1) Éléments de diagnostic

i. Le sentiment d'être victime de discriminations et de racisme ...

Les caractéristiques du département (les minorités visibles représentent plus de 50 % de la population de la Seine-Saint-Denis⁸⁹), les résultats de l'enquête *Trajectoires et Origines* menée en 2008-2009⁹⁰ et du *baromètre des discriminations en Seine-Saint-Denis*⁹¹ établissent que la majorité des séquanodionysiens pensent que les habitants de Seine-Saint-Denis sont victimes de discrimination⁹².

De surcroît, les *jeunes ressentent plus les discriminations que le reste de la population du département*. Ainsi, le baromètre des discriminations en Seine-Saint-Denis montre que les jeunes identifient plus de risques de discriminations sur certains critères ou dans certains domaines que la population générale et déclarent beaucoup plus que la population générale avoir été discriminés sur certains critères. Par ailleurs, « *La discrimination* » et la « *banalisation du racisme* » ont été évoqués par les jeunes d'Uni-cités et plusieurs Points d'Accueil Ecoute Jeune⁹³ signalent le sentiment de certains jeunes de rencontrer « *des préjugés sur leurs origines alors qu'ils se sentent des citoyens français à part entière* »⁹⁴. Le même constat a été dressé par la Fédération des centres

89 Simon, Patrick. « Les discriminations en France, et en Seine-Saint-Denis, éclairages à partir de l'enquête Trajectoires et Origines ». *Les après-midi*, Profession Banlieue, n°33, 18 octobre 2016. Les minorités visibles désignent les populations susceptibles d'être exposées à des traitements inégalitaires en raison de leur origine supposée.

90 En effet, cette dernière a montré qu'en France métropolitaine comme en Seine-Saint-Denis, les immigrés (respectivement 26 % et 28 %) et les descendants de parents immigrés (respectivement 31 % et 29%) sont plus nombreux que la population majoritaire à avoir subi des discriminations (respectivement 10 % et 20%). Par ailleurs, plus de 30 % des Français d'origine immigrée du département disent ne pas être vus comme des Français, contre un peu moins de 8 % à Paris.

91 Enquête téléphonique réalisée du 18 au 9 juillet 2019 sur la perception des discriminations sur un échantillon représentatif de la population de Seine-Saint-Denis. Il a été confié à l'Institut Harris Interactive en 2019 par le Conseil départemental.

92 Selon le baromètre, 87 % des personnes sondées estiment que des habitants de la Seine-Saint-Denis sont discriminés du fait de leur origine ou couleur de peau, 84 % du fait de leur religion, 83 % du fait de leur quartier d'habitation.

93 Remontées annuelles des PAEJ à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

94 L'enquête *Trajectoires et Origines* menée en 2008-2009 montre qu'il n'y a pas concurrence entre deux appartenances, mais combinaison, pluralisme des identités. En effet, ceux qui sont arrivés en France avant l'âge de 16 ans, nés en France de deux

sociaux et Question de Ville dans leur rapport national « Paroles d'habitants de quartiers » de 2014⁹⁵ : ils y expliquent que les jeunes interrogés ont été « *presque unanimes à décrire en détail les situations dans lesquelles ils avaient été victimes de racisme et de discrimination* ».

ii. ... participe à expliquer les rapports parfois difficiles avec la police, la justice et l'institution scolaire

Pour la majorité des jeunes, il existe un racisme émanant des institutions. En effet, le baromètre des discriminations a montré que **près de 9 jeunes sur 10** (88% des répondants) **pensent qu'en Seine-Saint-Denis, des personnes sont discriminées par la police et la justice.**

Par ailleurs, à l'interrogation ouverte qui clôt le questionnaire (« L'une de vos préoccupations n'a pas été abordée dans ce questionnaire ? ») ou à l'occasion du « focus groupe » mené avec des jeunes de 16 à 25 ans en Service civique, certains jeunes évoquent des *rapports difficiles avec la police* (« *les bavures policières* », « *la violence des policiers* », « *la police nous provoque, nous aussi on répond. La police est raciste.* »⁹⁶) et *l'institution scolaire* (« *les professeurs méprisants* », « *le soutien dans les établissements internat, les violences ne sont jamais punies* », « *l'école m'a complètement détruit.* »⁹⁷).

iii. Des doutes quant à la capacité des institutions à répondre à leurs problèmes

Par ailleurs, plus d'une dizaine de jeunes expriment leur manque de confiance dans les institutions ou leurs *doutes quant à la capacité des institutions à répondre à leurs problèmes* : « *je ne fais pas confiance aux structures qui accueillent des jeunes* », « *pourquoi nous les jeunes de banlieue avons moins de chance de réussir que quelqu'un qui a les moyens* », « *je sais très bien que ce questionnaire ne changera rien à la vie actuelle des jeunes vivant au 93* », etc.

Ce manque de confiance peut notamment être lié, pour les jeunes rencontrant des difficultés à trouver un emploi, au *sentiment d'inefficacité des dispositifs et structures d'insertion socio-professionnelle* : « *La mission locale ne sert à rien, il y a des conseillers mais à part ça il n'y pas de travail et ils n'en trouvent jamais pour nous* ». « *Beaucoup de jeunes ne sollicitent plus ces dispositifs par manque de confiance, peur d'être rejeté et/ou jugé par les professionnels* »⁹⁸.

Selon les professionnels de jeunesse interrogés dans le cadre de groupes de travail menés par Profession Banlieue⁹⁹, *certaines jeunes en particulier, qualifiés « d'invisibles », expriment très souvent la défiance et un manque de confiance envers l'institution*¹⁰⁰. Ces groupes de jeunes sont souvent très demandeurs, mais il est difficile de répondre à leurs demandes, inscrites dans l'immédiateté, dans des positions d'échec, des rapports de force, ou dans des stratégies de contournement. Dans la mesure où la question de ces jeunes turbulents est souvent renvoyée à la prévention spécialisée, ces professionnels interrogent les nombreuses *suppressions de postes d'éducateurs en Île-de-France.*

parents immigrés ou nés en France d'un parent immigré et d'un parent français, sont respectivement 76 %, 89 % et 97 - 98 % à se sentir français. Quand on leur demande par ailleurs s'ils se considèrent comme d'origine immigrée, les trois quarts d'entre eux partagent ce sentiment, tout en se considérant français par ailleurs.

95 « Ils ne savent pas ce qu'on pense ... Paroles de jeunes de quartiers populaires ».

96 Remontée annuelle des PAEJ à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

97 Remontée annuelle des PAEJ à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

98 Remontée annuelle des PAEJ à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

99 Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2103-2014, Les Textes de Profession Banlieue.

100 Moreau, Christophe. « Ils ont peur de se faire berner... même pour un simple tournoi de foot, il y a un vrai problème de confiance ».

Un Point d'Accueil Écoute Jeune situé en Seine-Saint-Denis souligne également le sentiment de certaines jeunes d'être « *abandonnés par les institutions* »¹⁰¹.

On note que quelques jeunes évoquent dans le questionnaire leur préoccupation quant à leur *sécurité* (« *oui, la sécurité pour pouvoir sortir comme les gens de mon âge sans avoir de l'inquiétude ou devoir éviter certains passages à cause du comportement des adultes* », « *manque de sécurité aberrant* »).

2) Dispositifs existants

i. Des acteurs jouent le rôle de médiateurs entre les jeunes et les institutions

La **prévention spécialisée** est une *action d'éducation spécialisée* qui vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion des jeunes et des familles. C'est une compétence obligatoire du département, définie par le Code de l'action sociale et des familles (CASF L – 121 -2), qui finance des associations de prévention spécialisée.

Le dispositif de médiation « **adulte relais** » vise à améliorer les rapports sociaux (entre personnes ou entre personnes et institutions) dans les QPV grâce à *l'aide d'un tiers*. Ce dernier doit être âgé de 30 ans au moins, être sans emploi ou bénéficier d'un emploi aidé et résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. 5000 postes d'adultes relais ont été financés par l'Etat au niveau national en 2019. La Caf apporte un soutien financier complémentaire aux structures ayant des adultes relais.

Etap'Ado est un *lieu d'écoute* pour les jeunes de 13 à 17 ans, sans rendez-vous et anonyme. Une équipe de professionnels propose aux jeunes en situation de crise, de danger, de mal-être, de conflit familial ou en difficulté scolaire d'être reçus pour exposer leurs difficultés. Les objectifs sont de dépasser la crise, trouver des solutions, renouer les liens avec la famille. Etap ado a une équipe pluri-professionnelle constituée de 14,5 ETP pour un coût global de 1 100 000 € financé exclusivement par le Département.

Les dispositifs **Pers'vaines, ateliers relais, classes relais, nouvelles chances, internat relais** déjà mentionnés (voir I.A.iii) constituent des réponses alternatives proposées à des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation. Ces dispositifs à destination d'élèves décrocheurs et décrochés proposent un *accueil en groupes restreints, une pédagogie différenciée* adaptée à chaque élève et un travail sur le projet de vie, l'estime de soi, le savoir-être, le vivre ensemble, la gestion des émotions et l'ouverture culturelle. Cet accueil peut être assuré par des associations agréées par le rectorat de Créteil, des Centres Médico-psychologiques ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le **Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)** est un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels ayant vocation à aider les parents dans l'exercice de la parentalité quel que soit l'âge de leur enfant. Ce réseau est porté par le Ministère des solidarités et de la santé, en partenariat avec l'Education Nationale.

Le dispositif **Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite de leurs Enfants (OEPRE)** vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors union européenne, volontaires, en les impliquant **notamment** dans la scolarité de leur enfant. Des espaces d'apprentissage sont créés autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la

¹⁰¹ Remontée annuelle des PAEJ à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

République et du fonctionnement du système scolaire. Ce dispositif est copiloté par l'Education Nationale, le Ministère de l'Intérieur et la Délégation Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (gestion des crédits du Ministère de l'intérieur) et le Rectorat (gestion des crédits de l'Education Nationale).

L'Education nationale pilote la mise en oeuvre du **parcours citoyen de l'élève** de la maternelle au lycée, en partenariat avec les services de l'État, les collectivités territoriales et associations.

- Adossé à l'ensemble des enseignements, le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République et de la vie dans les sociétés démocratiques. Il met en cohérence la formation de l'élève sur le temps long de sa scolarité, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire.
- Il permet d'*aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté* : la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ; la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ; la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ; la prévention et la lutte contre le harcèlement ; la lutte contre l'homophobie ; l'éducation à l'environnement et au développement durable ; l'éducation aux médias et à l'information ; l'éducation à la défense.
- Le parcours citoyen de l'élève *repose sur des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements*, mais aussi sur *des rencontres* avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne et *des engagements* dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne, nombreux et variés: dispositifs, prix ou concours, journées ou semaines dédiées : Prix « éducation citoyenne » (ANMONM), Journée du droit dans les collèges (4 octobre), Semaine de la démocratie scolaire (autours du 7 octobre), Semaines de l'engagement, Semaine de la persévérance scolaire, concours « Découvrons notre Constitution », opération « le Parlement des Enfants », Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, Prix « Ensemble contre le racisme », concours national de la Résistance et de la Déportation, concours des Petits artistes de la mémoire, Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier), Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme (11 mars), Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai), concours « La Flamme de l'égalité », mobilisation nationale pour une École de la confiance sans harcèlement, Prix « Non au harcèlement », concours des Olympes de la parole, Journée de la laïcité à l'École de la République (9 décembre), Semaine de la presse et des médias à la maison, Semaine du climat à l'École, Semaine européenne du développement durable...

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2024 s'articule autour de 4 axes principaux, dont notamment : *Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes*.

- Dans le cadre de cet axe, l'action publique se concentrera, en matière de prévention, sur le public âgé de moins de 12 ans et soutiendra des actions de prévention primaire sur quelques champs (sensibilisation des acteurs, éducation aux médias et à l'information) ainsi que des actions soutenant l'exercice de l'autorité parentale dans les actions de prévention auprès des jeunes. Les prises en charge individualisées et pluridisciplinaires des jeunes identifiés, notamment ceux en risque de récurrence, devront être poursuivies et renforcées.

ii. Des instances pour permettre aux jeunes de participer aux décisions qui les concernent

Composés de représentants élus des élèves et de membres de la communauté éducative, les **Conseils de Vie Collégienne (CVC)** et les **Conseils de Vie Lycéenne (CVL)** sont, dans chaque

établissement une instance d'échanges et de dialogue. Ces instances donnent la *parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans leur établissement*, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves.

- Le CVL par exemple est obligatoirement consulté sur les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire, l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur, les questions de restauration et d'internat, les modalités générales d'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, la santé, l'hygiène et la sécurité...
- Ces conseils peuvent jouer un rôle dans les parcours éducatifs, notamment le parcours citoyen, en contribuant à la réflexion sur leur mise en œuvre, tant dans la vie de l'établissement que dans les enseignements.

Le **Conseil régional des jeunes (CRJ)** est un organe consultatif de la Région Île-de-France composé de 128 Franciliens de 16 à 26 ans représentatifs.

- Le Conseil régional des jeunes est représentatif de la jeunesse d'Île-de-France issue des huit départements franciliens (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Paris). Il reflète la démographie de ces départements et l'activité des jeunes en les répartissant par collèges.
- Les objectifs de la Région à travers le Conseil régional des jeunes :
 - Mieux connaître et mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes d'Île-de-France.
 - Contribuer à l'apprentissage actif et à l'exercice de la citoyenneté et de la vie publique des jeunes.
 - Favoriser l'accès des jeunes à la vie sociale et culturelle de la Région et développer le sentiment d'appartenance régionale dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

iii. Des réflexions sur les rapports des jeunes et des institutions

Le centre de ressources de la Politique de la Ville en Seine-Saint-Denis **Profession Banlieue** met à disposition gratuitement des études sur le territoire de Seine-Saint-Denis (santé mentale, construction identitaire, réussite éducative, accès aux droits...).

Le Conseil Départemental anime un réseau d'éducation à la citoyenneté mondiale sur le territoire, en organisant notamment des journées d'**échanges entre acteurs jeunesse** sur plusieurs thématiques : média et esprit critique, migrations et territoires, innovations sociales, interculturalité et participation citoyenne/renouveau démocratique.

Le Conseil Départemental **soutient des associations** de lutte contre les discriminations dans le cadre de l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis pour un montant de plus de 80000 euros.

IV. Permettre la prise en compte globale du jeune par une coordination renforcée des acteurs du territoire

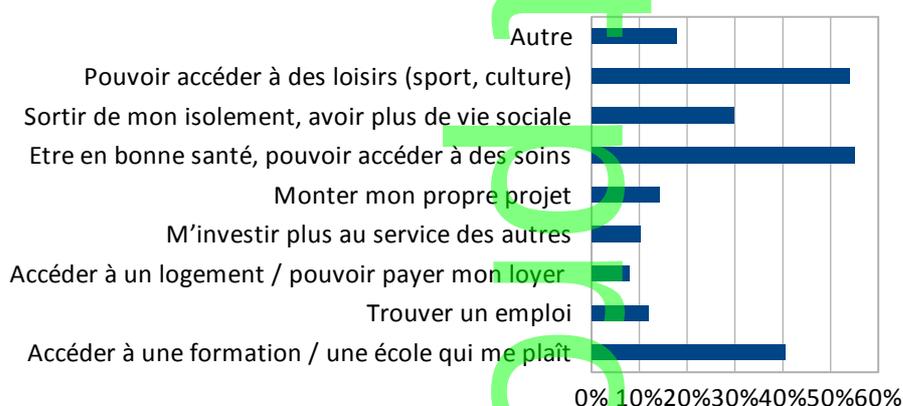
A. Améliorer l'interconnaissance des politiques jeunesse afin de renforcer les collaborations existantes et d'en identifier de nouvelles

1) Éléments de diagnostic

i. Prendre en compte les préoccupations exprimées par les jeunes et leur hiérarchisation¹⁰²

L'accès à une formation/école qui leur plaît et aux loisirs sont les deux principales préoccupations des jeunes entre 11 et 14 ans.

Préoccupation des jeunes ayant entre 11 et 14 ans



L'accès aux loisirs et l'accès à « une formation/école qui me plaît » sont souvent placés par les jeunes en première position parmi leurs préoccupations (respectivement plus de 15 % et plus de 20 % des jeunes).

Même si elles ne concernent chacune qu'environ 10 % des jeunes, on note la présence de préoccupations que l'on associe souvent à un âge plus élevé comme le fait de trouver un emploi, d'accéder à un logement / payer son loyer et de monter son propre projet.

¹⁰² Plus de trois quarts des réponses ont été recueillies pendant la période de confinement liée au Coronavirus. Cela a notamment pu impacter la hiérarchisation des préoccupations des jeunes. Pour cette raison, le choix a été fait de ne pas interpréter les résultats liés à la santé et à l'isolement des jeunes. Néanmoins, cela signifie que les résultats affichés dans les autres catégories (« trouver un emploi », « accéder à une formation/une école qui me plaît », etc.) sont probablement plus faibles qu'ils ne l'auraient été dans un autre contexte (les répondants ayant coché les catégories « être en bonne santé, pouvoir accéder à des soins », « isolement » au détriment des autres catégories).

Le fait d'accéder à une formation/école qui leur plaît est la préoccupation qui domine chez les jeunes entre 15 et 17 ans, suivie par celles d'accéder à des loisirs et de trouver un emploi.

Préoccupations des jeunes ayant entre 15 et 17 ans



Entre 15 et 17 ans, l'accès aux loisirs reste une préoccupation pour près de 40 % des jeunes, mais elle n'est la première que pour 10 % des jeunes environ. En effet, c'est l'accès « à une formation / une école qui me plaît » qui domine nettement dans cette tranche d'âge : c'est une préoccupation pour plus des deux tiers des jeunes et c'est la première pour plus de 40 %. L'emploi commence à devenir une préoccupation pour une partie des jeunes (plus d'un quart). Elle n'est toutefois la préoccupation dominante que d'une minorité de jeunes (moins de 10%).

L'accès à une école/formation qui me plaît » est la préoccupation qui domine chez les jeunes ayant entre 18 et 20 ans, suivie par celle de trouver un emploi.

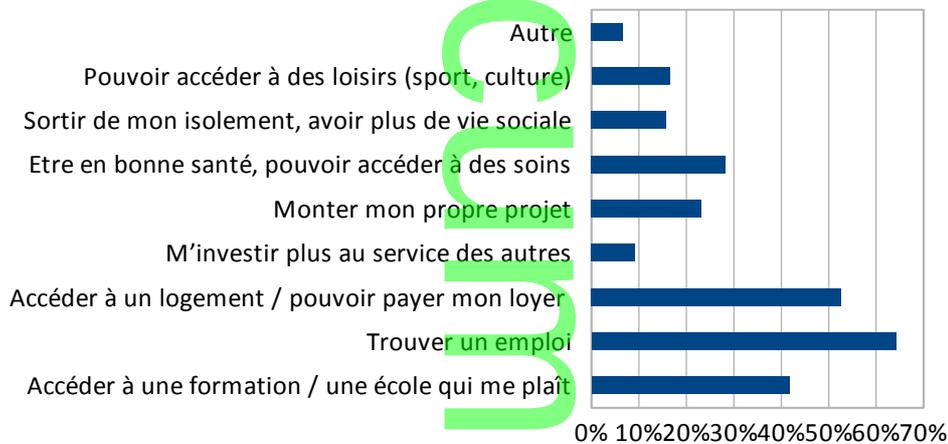
Préoccupations des jeunes ayant entre 18 et 20 ans



La représentation de la préoccupation liée au fait d'accéder « à une formation / une école qui me plaît » parmi les jeunes de 18 à 20 ans est sensiblement similaire à celle des jeunes de 15 à 17 ans : c'est une préoccupation pour plus de la moitié d'entre eux et c'est la première pour environ 40 %. Mais si la formation reste la préoccupation qui domine dans cette tranche d'âge, la place de l'emploi parmi les préoccupations des jeunes croît nettement : c'est une préoccupation pour plus de la moitié d'entre eux et c'est la première pour environ 20 %.

Le fait de trouver un emploi est la première préoccupation des jeunes de plus de 20 ans, suivie par celles « d'accéder à un logement / pouvoir payer mon loyer » et d'« accéder à une formation / une école qui me plaît ».

Préoccupations des jeunes ayant plus de 20 ans



Après 20 ans, l'emploi devient la préoccupation dominante des jeunes : c'est une préoccupation pour environ deux tiers d'entre eux et c'est la première pour plus d'un quart d'entre eux. Le logement devient également une préoccupation importante chez ces jeunes : c'est une préoccupation pour environ la moitié d'entre eux et c'est la première pour 15 % d'entre eux. Cela n'empêche pas la formation de rester une préoccupation pour environ 40 % des jeunes et la première pour environ un quart.

ii. Répondre aux carences identifiées dans l'offre publique existante

Les nouvelles collaborations peuvent chercher à *répondre aux carences identifiées dans l'offre publique existante* : des problématiques sont-elles, en prenant en compte l'action des différents acteurs du territoire, peu ou pas adressées par l'ensemble des dispositifs ? Des publics sont-ils, au total, peu ou pas pris en compte dans l'offre publique ?

iii. Identifier les bons leviers d'action

Mettre en place de nouvelles collaborations implique d'*identifier les bons leviers* : est-il possible d'agir au niveau départemental sur cette problématique ? Des leviers financiers sont-ils mobilisables pour y faire face ? Quel type d'action faut-il mettre en place (dispositif commun, partage de pratiques, formation, communication de l'ensemble des parties prenantes du Schéma Départemental sur tel ou tel dispositif, etc.) ?

2) Dispositifs existants

i. Des centres de ressources permettent aux acteurs des politiques jeunesse d'identifier des problématiques communes

L'Observatoire Départemental des Données Sociales (ODDS) de la Seine-Saint-Denis est une structure partenariale dédiée au partage de données et à la production d'études. Elle regroupe les principaux acteurs du domaine social en Seine-Saint-Denis : la Préfecture, l'Académie de Créteil, la

Caisse d'Allocations Familiales, la Fédération des Centres Sociaux, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), le Conseil Départemental, l'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav), l'Union départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (Udccas).

La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque, service du Conseil départemental, assure le soutien aux acteurs de prévention, avec le Centre de ressource pour la prévention des conduites à risques. Elle propose notamment des formations sur site, des groupes de travail thématiques et/ou inter-qualifiants, un accompagnement via l'espace accueil-outils, ainsi qu'un DESU prévention des conduites à risques.

L'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil départemental vise à assurer une fonction d'observation et à rendre visible les violences envers les femmes à travers la réalisation de différentes études et l'évaluation de dispositifs, à former et sensibiliser les professionnel-le-s à travers des sessions de formation ou des journées dédiées, à sensibiliser la population avec l'organisation de journées destinées au grand public et à prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes.

ii. Des collaborations existent sur certains dispositifs

Dans le cadre du **Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)** des groupes opérationnels composés de services de l'Etat, de collectivités territoriales, de Pôle emploi, des Missions locales et de la CAF sont formés pour assurer l'identification des jeunes les plus en difficulté et leur apporter des réponses adaptées.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental co-financent la coordination des **« Promeneurs du Net »** par la Ligue de l'Enseignement (FOL93). La Caisse d'Allocations Familiales assure le lancement et le déploiement de la démarche.

Coordination de l'information jeunesse (cf note de cadrage). Préciser comment se répartit la collaboration.

La **labellisation E3D** promeut dans le cadre scolaire (écoles et établissements) et sur le territoire (associations et collectivités territoriales) l'engagement individuel et collectif pour réduire l'impact des actions humaines sur le climat. Un référent Education au Développement Durable (EDD) coordonne les projets dans le cadre de la liaison inter-degré, au sein de l'école ou de l'établissement, afin d'assurer leur rayonnement. Un réseau de 50 référents EDD est animé par la mission départementale EDD, en lien avec la mission académique et les forums départementaux EDD.

B. Penser les modalités de la mise en réseau des acteurs des politiques jeunesse et de l'articulation de leurs interventions

1) Éléments de diagnostic

i. Définir les modalités concrètes de fonctionnement des différentes instances

La construction et réactualisation du Schéma Départemental Jeunesse implique de ***définir ses modalités concrètes de fonctionnement*** : niveau décisionnel et de délégation des différentes instances, articulation et communication entre elles, périodicité des réunions, ressources humaines mobilisées pour la réalisation et l'animation du Schéma, etc.

ii. Réfléchir aux collaborations à développer aux différentes échelles du territoire

Le Schéma Départemental Jeunesse peut par ailleurs constituer un lieu de définition des collaborations à développer. Par exemple, des professionnels de jeunesse d'un groupe de travail organisé par Profession Banlieue¹⁰³ ont souligné la nécessité de systématiser les relations **entre professionnels de l'Éducation nationale** (professionnels de santé et travailleurs sociaux intervenants dans les établissements scolaires) **et acteurs de l'éducation non formelle** (services jeunesse, maisons de quartier, centres sociaux, associations). Il s'agirait de saisir toutes les opportunités de construire des liens d'interconnaissance et de coopération avec les personnels scolaires (participer aux réunions de pré-rentrée, organiser des temps d'accueil des nouveaux personnels en mairie, etc.). Ces professionnels ont également évoqué l'intérêt de **développer des instances de concertation à une échelle micro-locale** (quartier ou ville) pour permettre aux professionnels de jeunesse de se former collectivement et de renforcer les complémentarités entre leurs différentes professions.

iii. Faire dialoguer financeurs et acteurs de terrain

Le Schéma Départemental Jeunesse permet de faire dialoguer financeurs et acteurs de terrain. Par exemple, des professionnels de jeunesse¹⁰⁴ pointent les difficultés récurrentes des associations à remplir des **dossiers** de demande de subvention et à évaluer leurs actions, expliquant que le temps passé à réaliser ces tâches **très chronophages** pourrait être utilisé à conduire des actions. Une **meilleure coordination des financeurs** afin d'éviter la multiplication des sources de financement pourrait constituer un levier de réduction de ce temps passé au suivi administratif et financier par les acteurs de terrains.

Le système des **appels d'offre** présente également un caractère chronophage, mais au-delà, il pose le problème d'une **mise en concurrence** des acteurs qui va parfois « *au-delà de ce qu'une saine compétition apporte* ». Cette situation induit un **manque de coopération « alors même que leurs savoir-faire sont davantage complémentaires qu'identiques »**, une tendance des acteurs sociaux à se présenter comme « *sachant gérer toutes les situations* » pour remporter les appels d'offre et une « **absence de réflexions communes** sur les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir (celui qui répond ne répondant « qu'à » un cahier des charges). »¹⁰⁵

2) Dispositifs existants

i. Des démarches de co-construction des politiques publiques à l'échelle d'un territoire existant

Les **Projet Educatif Territorial (PEdT)** formalisent une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de maintenir l'articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les contrats de ville sont des instruments de formalisation du partenariat Etat-collectivités locales (EPT, Villes) dans le cadre de la Politique de la Ville. Ils consistent en la contractualisation d'engagements (financier, ingénierie, ...) ayant vocation à remettre à niveau les services publics pour répondre aux besoins des habitants.

103 Ibid.

104 Voir notamment : Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2103-2014, Les Textes de Profession Banlieue, p5.

105 Institut Montaigne, *Seine-Saint-Denis, les batailles de l'emploi et de l'insertion*, mai 2020.

Les Conventions territoriales globales sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle consiste en la réalisation d'un diagnostic partagé avec les acteurs locaux et la définition d'un plan d'actions sur une période pluriannuelle de 4 ans.

La **Cité Educative** est une démarche qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs autour de la réussite scolaire des jeunes (de 0 à 25 ans), à articuler et renforcer les dispositifs existants (dans et en dehors du temps scolaire) et à créer un continuum éducatif pour les jeunes, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Chaque cité éducative se structure *via* une gouvernance partagée entre la collectivité, l'Éducation nationale et la préfecture (représentée par un délégué du préfet) et conçoit, en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs (association, CD, CAF, etc.), un programme d'actions qui répond à 3 objectifs : conforter le rôle de l'École, ouvrir le champ des possibles et promouvoir la continuité éducative. Pour le département de la Seine-Saint-Denis, 5 villes ont obtenu le label « cité éducative » en 2019 : La Courneuve, Clichy-sous-Bois, Sevran, Aulnay-sous-Bois et Bondy.

Des démarches similaires au Schéma Départemental Jeunesse existent sur d'autres thématiques sur le département de Seine-Saint-Denis : le **Schéma Départemental Petite Enfance et Parentalité** et le **Schéma Départemental Animation de la Vie sociale**.

L'élaboration du **Plan départemental de prévention de la délinquance** de la Seine-Saint-Denis a favorisé des échanges approfondis entre les services de l'État, le Conseil général, les collectivités territoriales, les institutions et les associations intervenant dans le champs de la prévention de la délinquance.

ii. Plusieurs « têtes de réseau » jouent un rôle de coordination et de pôle ressource pour les acteurs jeunesse du territoire

On note notamment l'existence de :

- L'ADIJ93 pour le réseau information jeunesse,
- Convergences 93 pour le réseau des missions locales,
- Idée 93 (Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance) pour les 29 associations habilitées au titre de la Protection de l'Enfance,
- La FCS93 pour les centres sociaux de Seine-Saint-Denis.

Éléments de bibliographie

La documentation qui concerne la jeunesse du département est riche, provenant d'acteurs variés : universitaires, associations, institutions publiques. Elle n'a donc pas été exploitée avec une ambition d'exhaustivité mais avec celle d'éclairer et de compléter les éléments ressortis de l'analyse des questionnaires diffusés aux jeunes.

Rapport annuel « Le soutien du Département aux partenaires associatifs », Département de Seine-Saint-Denis, septembre 2017.

Baromètre des discriminations. Enquête téléphonique réalisée du 18 au 9 juillet 2019 sur la perception des discriminations sur un échantillon représentatif de la population de Seine-Saint-Denis. Il a été confié à l'Institut Harris Interactive en 2019 par le Conseil départemental.

Étude sur la mixité filles-garçons dans les actions politique de la ville en direction des jeunes, Département de Seine-Saint-Denis, 2018.

Synthèse thématique n°86 « Les jeunes dans les politiques d'emploi et d'insertion en 2017 », Direccte Île-de-France, mars 2019.

Rapport d'activité des services de l'État en Seine-Saint-Denis, 2018.

Arrêté n°IDF-2017-12-20-007 adoptant le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'Île-de-France.

Convention d'objectifs et de financement Caf de Seine-Saint-Denis URHAJ, Bilan 2019

Grilles d'évaluation 2019 des Points d'Accueil Ecoute Jeunes transmises à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Saint-Denis

Rapport territorial : Bilan 2018, Service Civique en Seine-Saint-Denis, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Saint-Denis

Rapport & Enquête, « Questions de santé, appui au projet régional de santé 2018-2022 », Observatoire Régional de Santé Île-de-France, avril 2017

Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, « L'insertion professionnelle des jeunes », France Stratégie, janvier 2017.

Rapport d'évaluation du Centre d'études et de recherches sur les qualifications, « Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage », juin 2017.

Panorama statistique « jeunesse, sports, cohésion sociale », Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. (Injep). <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/>

Cnesco (2017). Agir plus efficacement face au décrochage scolaire. Préconisations du Cnesco. <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>

Institut Montaigne, *Seine-Saint-Denis, les batailles de l'emploi et de l'insertion*, mai 2020.

Observatoire Départemental des Données Sociales de Seine-Saint-Denis, « Portrait social des Établissements Publics Territoriaux (EPT) de la Seine-Saint-Denis », novembre 2019.

Observatoire Départemental des Données Sociales de Seine-Saint-Denis, « Portrait social de la Seine-Saint-Denis, volet départemental », novembre 2019.

Observatoire Départemental des Données Sociales de Seine-Saint-Denis, « Les jeunes de 15 à 29 ans vivant en Seine-Saint-Denis », juillet 2014.

Observatoire Départemental des Données Sociales de Seine-Saint-Denis, « Les jeunes de 6 à 17 ans vivant en Seine-Saint-Denis », novembre 2015.

« Les politiques de jeunesse en Seine-Saint-Denis : quelles propositions ? Regards croisés de professionnels experts » 2012, Groupes de travail de Profession Banlieue avec la collaboration de Saadia Bouy – Sahali, sociologue au Conseil départemental.

Oppenchaim, Nicolas. « Adolescents de cité : l'épreuve de la mobilité », *les 5 à 7* de Profession Banlieue, n°18, 26 janvier 2017.

Simon, Patrick. « Les discriminations en France, et en Seine-Saint-Denis, éclairages à partir de l'enquête Trajectoires et Origines ». *Les après-midi*, Profession Banlieue, n°33, 18 octobre 2016. Les minorités visibles désignent les populations susceptibles d'être exposées à des traitements inégaux en raison de leur origine supposée.

Moreau, Christophe. « Professionnels de la jeunesse : une expertise à faire valoir », rapport du groupe de travail 2013-2014, *Les Textes* de Profession Banlieue.

Hbila, Chafik. « Vers des politiques de jeunesse globales & intégrées, Dans les quartiers populaires ? », Les Groupes de travail de Profession Banlieue, 2019.

2ème rapport national, Fédération nationale des Centres sociaux et socioculturels de France, « Ils ne savent pas ce qu'on pense ... paroles de jeunes de quartiers populaires », septembre 2014.

En 2015. Chevrot, J. et al. La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes. Insee Analyses, n°114, février 2020.

Données diverses Insee, Conseil départemental, Caf de Seine-Saint-Denis, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-Saint-Denis.

Document provisoire